

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 27 Mars 2012 approuvant le projet de plan local d'urbanisme.

2

Le Maire,

RAPPORT DE PRESENTATION

Espac'urba - Etudes et Conseils en Urbanisme

11, Rue Pasteur - BP 4 - 76 340 BLANGY SUR BRESLE - Tél : 02 32 97 11 91 - Fax : 02 32 97 12 54 - Email : courriel@espacurba.fr
Cabinet TESSON - Paysagiste - 100, Rue Jean Perrin - 59 500 DOUAI

SOMMAIRE

1ERE PARTIE - PRESENTATION DE LA COMMUNE, DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE, AGRICOLE, SERVICES ...

I.1 - Situation géographique et administrative	page 2
I.2 - Données démographiques	
I.2.1 - Le poids démographique de SAINTE GENEVIEVE	page 5
I.2.2 - Evolution démographique	page 5
I.2.3 - Analyse des mouvements naturels et migratoires de la population	page 5
I.2.4 - Analyse comparative par âge et par sexe	page 6
I.2.5 - Evolution des classes d'âge	page 7
I.3 - Analyse des ménages et de leur composition	page 8
I.4 - Analyse et évolution du parc de logements	
I.4.1 - Le parc de logements	page 9
I.4.2 - Ancienneté du parc de logements	page 10
I.4.3 - La typologie des résidences principales	page 10
I.4.4 - Le statut d'occupation des résidences principales en 2006	page 11
I.4.5 - Les éléments de confort des résidences principales	page 12
I.4.6 - Le nombre de pièces par résidences principales	page 12
I.4.7 - Les mécanismes de consommation du parc de logement	page 13
I.5 - Données socio-économiques	
I.5.1 - Analyse de la population active	page 13
I.5.2 - Emploi et lieu de résidence	page 15
I.5.3 - Emploi et modes de transport	page 15
I.5.4 - Données économiques relatives à la commune	page 16

I.6 - Activité agricole

- I.6.1 - Une politique raisonnée d'aménagement de l'espace rural doit permettre page 16
- I.6.2 - Des objectifs de développement page 17
- I.6.3 - Une réelle protection de l'agriculture page 17
- I.6.4 - L'activité agricole à SAINTE GENEVIEVE page 18

I.7 - Activités artisanales, industrielles et commerciales

page 18

I.8 - Les équipements de la commune

- I.8.1 - Les réseaux page 20
- I.8.2 - Les équipements publics page 21
- I.8.3 - Le cimetière page 22

I.9 - Les services et moyens de transports

- I.9.1 - Les services de proximité page 22
- I.9.2 - Déchets ménagers page 22
- I.9.3 - Les moyens de transports page 22

I.10 - L'animation et les possibilités de loisirs

page 23

2EME PARTIE - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, L'ORGANISATION, LES PERCEPTIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL, LE PATRIMOINE BATI ET LES RISQUES

II.1 Analyse paysagère

II.1.1 La commune de Sainte Geneviève dans son territoire page 27

II.1.2 La composition du paysage

- a) Le relief page 28
- b) L'occupation des sols page 28
- c) Sensibilités environnementales et paysagères page 30

II.1.3 Lecture du paysage

- a) Perceptions de la ville depuis sa périphérie page 31
- b) Récapitulatif des barrières visuelles page 34

II.1.4 Les enjeux paysagers et environnementaux page 35

II.2 Les mesures de protection des paysages et des milieux naturels

- II.2.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) page 36
- II.2.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques page 36
- II.2.3 Les corridors écologiques potentiels page 38
- II.2.4 NATURA 2000 page 38

II.3 L'organisation du territoire

- II.3.1 Rappel historique page 39
- II.3.2 L'occupation du sol page 41
- II.3.2 Le parcellaire page 42

II.4 - Le bâti

II.4.1 - Le bâti ancien	page 43
a) Les caractéristiques du bâti ancien	page 43
b) Les matériaux	page 44
c) Les détails	page 44
d) Les porches	page 45
e) Les portails	page 45
II.4.2 - Le bâti récent	page 46

II.5 - Le patrimoine historique

II.5.1 – Monument historique	page 48
II.5.2 - Le patrimoine vernaculaire	page 48
II.5.3 - Le patrimoine archéologique	page 49

II.6 - Les déplacements

page 50

II.7 - Les risques

II.7.1 - Les risques technologiques	page 53
a) Les installations Classés pour la protection de l'Environnement	page 53
b) Les anciens sites industriels ou activités de service	page 53
II.7.2 - Les risques naturels	page 55
a) Les inondations	page 55
b) Les cavités souterraines	page 56
c) Mouvements de terrain	page 56
d) Coulés de boue	page 57
e) Remontées de nappes	page 58
f) Retrait-gonflement argiles	page 59

3EME PARTIE - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC - OBJECTIFS COMMUNAUX ET PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

III.1 - Synthèse du diagnostic : Atouts et contraintes du territoire de SAINTE GENEVIEVE	page 61
III.2 - Les objectifs communaux	page 62
III.3 - Le scénario retenu en terme d'accueil de population	page 64
III.4 - Les potentialités foncières	page 67
III.5 - Capacité et réponse aux besoins en logements	page 68
III.6 - Le projet d'aménagement et de développement durable	page 69

4EME PARTIE - EXPLICATION DU PROJET - EVOLUTION DU P.O.S. EN P.L.U.

IV.1 - Le projet de territoire, le zonage	page 74
IV.2 - Explication de la délimitation des zones	page 75
IV.2.1 - Le POS en vigueur	page 75
IV.2.2 - Les zones délimitées dans le cadre du PLU	page 78
a) Appellation, Affectation des zones du PLU	page 78
b) Justification des délimitations des zones du PLU par rapport aux contraintes du territoire	page 82
c) Justification des délimitations des zones du PLU par rapport aux orientations du PADD	page 84
d) Evolution du POS en PLU	page 86
IV.3 - Justification du règlement	page 92
IV.3.1 - Justification des modifications apportées aux 14 articles du règlement	page 92
IV.4 - Autres prescriptions figurant aux documents graphiques	page 97
IV.4.1 - Espaces boisés classés	page 97
IV.4.2 - Emplacements réservés	page 97
IV.4.3 - Les secteurs de risques naturels liés aux inondations	page 98
IV.4.4 - Les secteurs de risques technologiques	page 98
IV.4.5 - Le droit de préemption urbain	page 98
IV.4.6 – Servitudes d'aménagement	page 99

5EME PARTIE INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE / MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR

V.1 Incidences sur le paysage et l'occupation du sol	page 101
V.2 - Incidences de l'urbanisation des dents creuses	page 101
V.3 - Incidences des zones à urbaniser	page 101
V.4 - Incidences du plan sur les déplacements	page 102
V.5 - Incidences du plan sur la gestion de l'eau	page 102
V.6 - Préservation des zones agricoles	page 104
V.7 - Préservation et mise en valeur des espaces naturels	page 104
V.8 - Préservation de la faune et de la flore	page 105
V.9 - Les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers : article L.111-1-4 du code de l'urbanisme	page 105
V.10 - Les documents supra-communaux	page 106
V.10.1 - Le projet de schéma de cohérence territoriale du Grand Amiénois	page 106
V.10.2 - Le programme local de l'habitat	page 107
V.10.3 - Le schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux	page 107
V.11 - Superficie des différentes zones	page 108

ANNEXE	page 110
---------------	----------

1ERE PARTIE - PRESENTATION DE LA COMMUNE DIAGNOSTIC DEMOGRAPHIQUE, ECONOMIQUE, AGRICOLE, SERVICES, ...

I.1 - Situation géographique et administrative

SAINTE GENEVIEVE est située au Sud du département de l'Oise, à proximité de la ville de Beauvais, mais aussi de l'agglomération parisienne. La commune appartient au canton de Noailles et adhère à la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Elle se situe à proximité de pôles administratifs, économiques et touristiques forts et attractifs.

SAINTE GENEVIEVE est bordée par 5 communes : Noailles, Novillers, Laboissière en Thelle, Cauvigny et Mortefontaine en Thelle.

La commune de SAINTE GENEVIEVE, d'une superficie d'environ 801 hectares, se situe dans le Pays de Thelle. Le relief varie à des altitudes de 150 m à 200 m avec pour caractéristique d'avoir un développement urbain situé sur la zone la moins chahutée et en partie haute.

Le territoire communal présente une certaine dualité :

- Un caractère rural : une très large partie du territoire est composée de grandes parcelles en culture ou boisées. Certains secteurs du territoire, comme par exemple le hameau de La Fusée, offrent un esprit de « village ».
- Un caractère urbain : l'urbanisation est concentrée autour du centre bourg dans lequel on retrouve des fonctions urbaines multiples (équipements publics, services, commerces, activités industrielles).

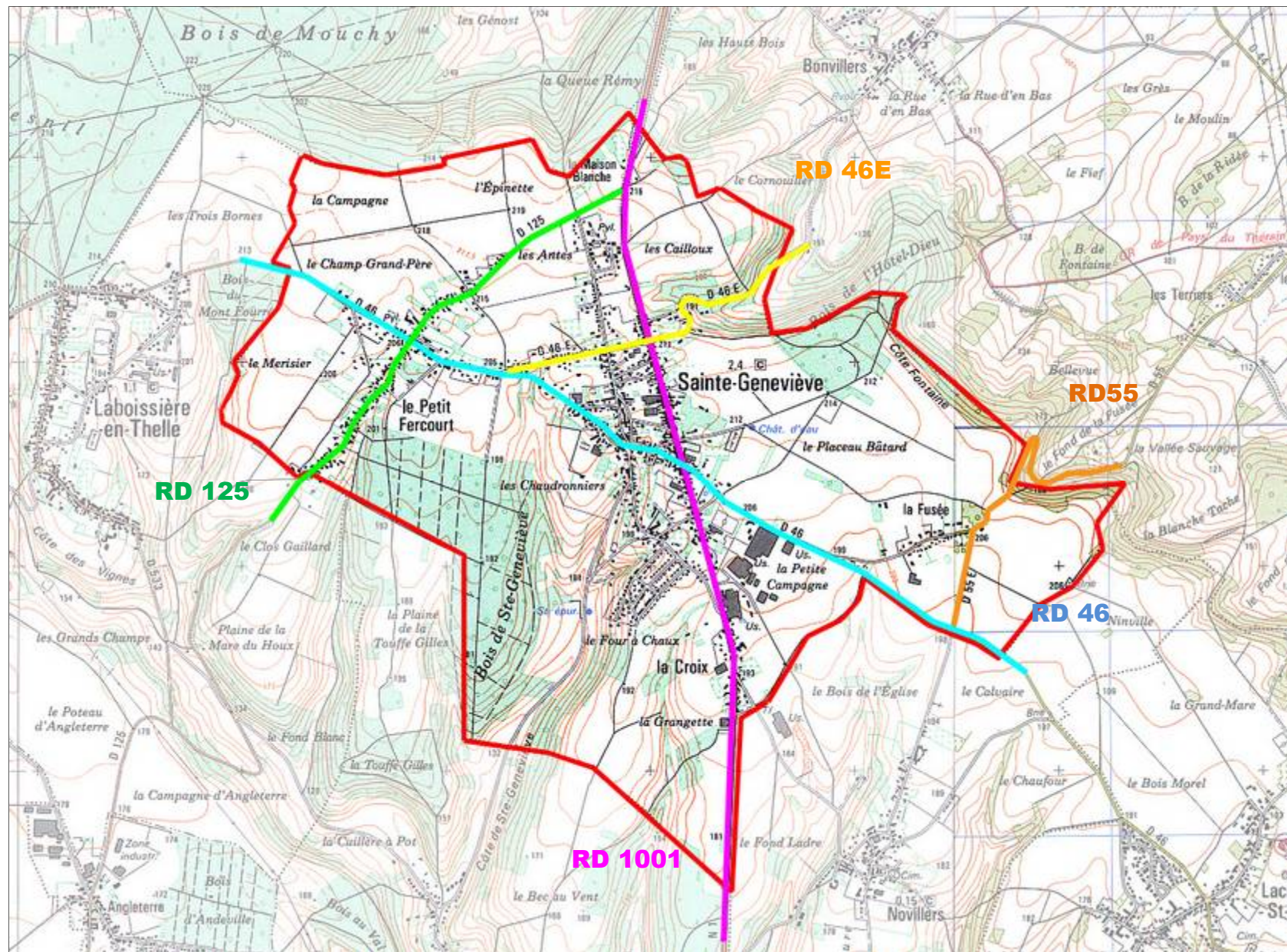
La population de SAINTE GENEVIEVE en 2007 s'élevait à 2 639 habitants, pour une densité de 329,5 habitants au km².

De nombreuses voies marquent le territoire communal. SAINTE GENEVIEVE est traversée par les routes départementales n° 1001, 46, 46 E, 125 et 55. Les autres voies sont secondaires et supportent un trafic moins important : ce sont des voies communales, privées et chemins ruraux.



SAINTE GENEVIEVE

Source : www.paysdethelle.fr



Source : IGN
4

I.2 - Données démographiques

I.2.1 Le poids démographique de SAINTE GENEVIEVE

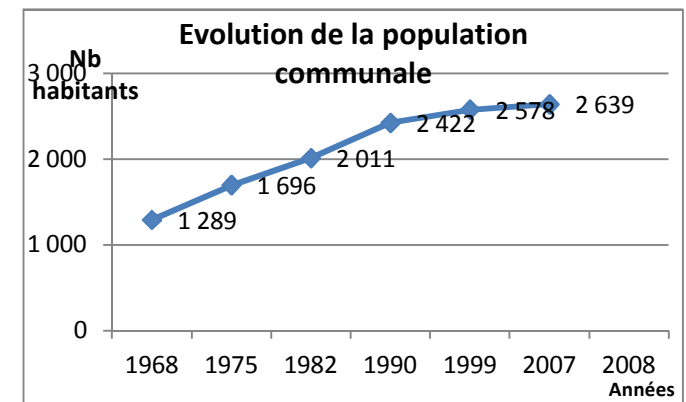
Au recensement de 2007, SAINTE GENEVIEVE comptait 2 639 habitants, pour un territoire d'une surface de 801 hectares. La densité de population de SAINTE GENEVIEVE fait ressortir une certaine dualité de ce territoire : un pôle urbain, entouré de vastes terres agricoles. En 2007, la densité de population était de 329,5 habitants au km². Ce chiffre est nettement supérieur à celui du canton de Noailles (135,7 habitants au Km² en 2007). La commune représentait, en 2007, 12,5 % du poids démographique du canton.

I.2.2 Evolution de la population

Depuis près de 50 ans, la commune voit sa population communale augmenter. Ainsi entre 1968 et 2007, le nombre d'habitants a doublé passant de 1 289 personnes à 2 639 habitants. Toutefois, on observe un ralentissement du rythme de croissance du nombre d'habitants depuis 1990.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Population	1 289	1 696	2 011	2 422	2 578	2 639
Densité moyenne (hab/km²)	160,9	211,7	251,1	302,4	321,8	329,5

Source INSEE 2007

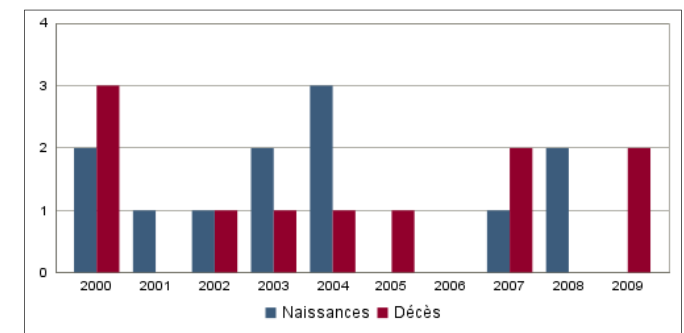


Source chiffres INSEE 2007

I.2.3 Analyse des mouvements naturels et migratoires de la population

L'évolution de la population communale est liée à la combinaison de 2 facteurs : le solde naturel et le solde migratoire.

Pour l'ensemble des périodes intercensitaires étudiées de 1968 à 2007, le solde naturel demeure positif : le taux de natalité est supérieur à celui de la mortalité même si on note quelques fluctuations entre les différentes périodes.



Source INSEE 2007

Le solde migratoire est plus fluctuant. L'arrivée de nouvelles familles est fortement marquée entre 1968 et 1982, puis dans une moindre mesure entre 1982 et 1990. Entre 1990 et 1999, le solde migratoire est nul, attestant d'un équilibre entre les départs et les arrivées sur la commune. En revanche, ce solde bascule entre 1999 et 2007 puisqu'il est à -0,5 % : les départs sont plus importants que les arrivées sur la commune. Ce processus est, en partie, lié au phénomène de desserrement de la population.

Globalement, sur la commune de SAINTE GENEVIEVE, on constate que le solde migratoire influe sur l'évolution générale de la population communale et permet d'expliquer le ralentissement du rythme d'évolution de la population communale depuis 1990.

Bien souvent, l'apport d'une nouvelle population entraîne quelques années plus tard, la progression du solde naturel. Cependant, il est nécessaire d'être vigilant, car si les mouvements migratoires s'atténuent cela risque d'entraîner les mêmes résultats concernant le solde naturel, avec une rapidité extrême la population peut ainsi diminuer.

Il s'agit aujourd'hui d'une réflexion globale relative à la manière d'appréhender l'évolution de la population au regard des mouvements antérieurs.

INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2007
Variation annuelle moyenne de la population en %	4	2,5	2,4	0,7	0,3
- due au solde naturel en %	0,7	0,3	0,8	0,7	0,7
- due au solde apparent des entrées sorties en %	3,4	2,2	1,6	0	-0,5
Taux de natalité en ‰	17,5	14,2	15,9	13,5	14,1
Taux de mortalité en ‰	10,8	11,3	8,3	7	6,6

Source INSEE 2007

I.2.4 Analyse comparative par âge et par sexe

La population de SAINTE GENEVIEVE est relativement jeune : en 2007, 40,3% de la population a moins de 30 ans et les personnes de 75 ans et plus représentent 5,9 % des habitants de la commune.

Suivant ces chiffres, il est important de maintenir un équilibre et un renouvellement de la population, afin de limiter le phénomène de vieillissement de la population.

A SAINTE GENEVIEVE, on constate, ci-contre, que la tranche d'âge majoritaire pour les hommes est celles des 0-14 ans et pour les femmes, celle des 30-44 ans.

Globalement, les classes d'âges des 30-44 ans et des 45-59 ans sont prépondérantes puisqu'elles représentent chacune 21,3 % des habitants de la commune.

Concernant la répartition Hommes/Femmes, en 2007, les femmes étaient plus nombreuses puisque SAINTE GENEVIEVE comptait 1332 femmes et 1307 hommes.

Une analyse plus précise révèle que le nombre de femmes est supérieur à celui des hommes pour la classe des 30-44 ans mais également pour les classes d'âges supérieures à 60 ans (espérance de vie plus importante des femmes).

	Hommes	%	Femmes	%	% par rapport à la population totale
Ensemble	1 307	100	1 332	100	100
0 à 14 ans	290	22,2	261	19,6	20,9
15 à 29 ans	257	19,7	254	19,1	19,4
30 à 44 ans	273	20,9	289	21,7	21,3
45 à 59 ans	285	21,8	277	20,8	21,3
60 à 74 ans	145	11,1	153	11,5	11,3
75 à 89 ans	56	4,3	95	7,1	5,7
90 ans ou plus	1	0,1	3	0,2	0,2
0 à 19 ans	384	29,4	356	26,7	28,0
20 à 64 ans	790	60,4	797	59,8	60,1
65 ans ou plus	134	10,2	179	13,5	11,9

Source INSEE 2007

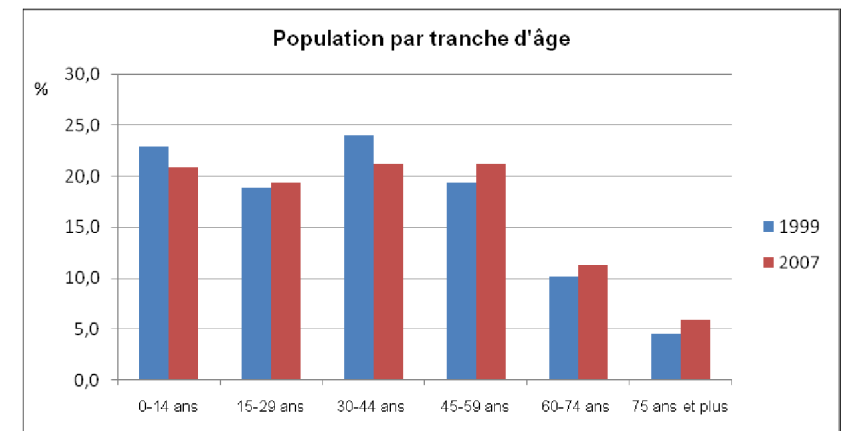
A travers ces chiffres, il faut donc :

- veiller au maintien de la dynamique démographique.
- et prolonger l'effort en terme d'apport de la population et d'autre part d'analyser les flux actuels dans l'ancien.

I.2.5 Evolution des classes d'âge

L'évolution des classes d'âge montre une baisse de la part des 0-14 ans ainsi que des 30-44 ans. Les autres classes d'âges voient leur part augmenter et plus particulièrement les classes d'âges supérieures à 45 ans. Ce constat atteste d'un phénomène de vieillissement de la population. Ce dernier n'est pas encore fortement marqué car, on observe une évolution positive de la classe d'âge des 15-29 ans.

Toutefois, l'augmentation des 45 ans et plus peut entraîner par la suite de profonds changements de la population, et de l'âge de celle-ci : les accédants de 45-59 ans pouvant vieillir sur place et les enfants devenir plus âgés et choisir de migrer. Il est



Source chiffres INSEE 2007

indispensable de renouveler et varier les apports de population pour ne pas amplifier ce phénomène vieillissement de la population.
Il semble important de permettre d'accueillir de jeunes couples et de créer des structures d'accueil pour les personnes âgées.

I.3 Analyse des ménages et de leur composition

Le nombre total des ménages sur la commune a connu une augmentation entre 1999 et 2007, passant respectivement de 912 à 1 017 ménages, soit 105 ménages supplémentaires.

Entre les 2 périodes intercensitaires, on observe :

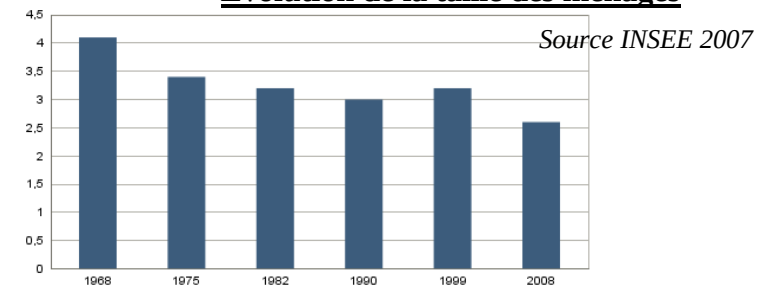
- une augmentation des ménages d'une personne. Cette tendance est observée aussi bien pour les hommes que pour les femmes,
- une progression du nombre de couples sans enfants (+ 27 ménages)
- une baisse relativement importante du nombre de couples avec enfants (- 29 couples soit 7,4 points), à mettre en lien avec la baisse de la tranche d'âge la plus jeune,
- une progression du nombre de familles monoparentales (+ 40 ménages). Ce phénomène est souvent observé au plan national.

Source INSEE 2007

	Nombre de ménages	Ménages 1 personne	Ménages Hommes seuls	Ménages Femmes seules	Ménages Autres sans famille	Ménages avec famille(s)	Ménage famille principale Couple sans enfant	Ménage famille principale Couple avec enfant(s)	Ménage famille principale Famille monoparentale
1999	912	160	60	100	20	732	280	400	52
2007	1017	227	96	132	20	770	307	371	92
1999-2007	+ 105	+ 67	+ 36	+ 32	0	+ 38	+ 27	- 29	+ 40

Le nombre moyen d'occupants par ménage est en baisse depuis 1975 et se situe à 2,6 en 2007 à SAINTE GENEVIEVE. Cette évolution correspond à une tendance nationale, liée au phénomène de desserrement de la population : sous l'effet du vieillissement de la population, de la baisse du nombre moyen d'enfants par femme, de la multiplication de familles monoparentales et de la décohabitation plus précoce des jeunes adultes, le nombre de personnes par ménage diminue.

Evolution de la taille des ménages



I.4 Analyse et évolution du parc de logements

I.4.1 Le parc de logements

Depuis 1968, la commune de SAINTE GENEVIEVE connaît une croissance progressive de son parc, pour atteindre 1 120 logements en 2007.

Le nombre de résidences principales domine, en effet, elles constituent 90,9 % du parc de logements. On note une baisse du nombre de résidences secondaires depuis 1968 pour atteindre 52 résidences en 2007, soit 4,6 % du parc. Ce processus atteste d'une certaine pression foncière.

L'existence d'un parc de logements vacants est indispensable pour assurer une fluidité du marché et permettre aux habitants d'une commune de changer d'habitation en fonction de leurs besoins (naissance, départ des enfants, séparation...). Un taux équivalent à 6% du parc de logements permet d'assurer une bonne rotation de la population dans ce même parc sans avoir besoin de beaucoup de nouvelles constructions. A SAINTE GENEVIEVE ce taux s'élève à 4,5%, en progression par rapport à 1999.

Si l'on considère qu'un certain nombre de ces logements ne sont pas occupés du fait de leur vétusté ; le faible nombre de logements vacants habitables révèle une demande importante d'installation sur la commune. Il sera par conséquent nécessaire de palier à cette faiblesse de la mutation du parc en prolongeant le rythme de construction des années les plus équilibrées.

	1968	1975	1982	1990	1999	2007
Ensemble	579	732	844	938	1 024	1 120
Résidences principales	412	561	675	814	920	1 018
Résidences secondaires et logements occasionnels	154	139	125	87	62	52
Logements vacants	13	32	44	37	42	50

Source INSEE 2007

I.4.2 Ancienneté du parc de logement

Le parc de logement de SAINTE GENEVIEVE est relativement diversifié. La part du parc ancien est majoritaire puisque 36,1 % des logements datent d'avant 1949, comme en attesteront l'architecture et le patrimoine dans les pages suivantes.

Depuis cette date, le nombre de constructions a été assez fluctuant en fonction des périodes :

- Soutenu pour les périodes 1949-1974 et 1975-1989 : respectivement 26,4% et 28,5% de production de logements,
- et plus faible pour 1990-2004, avec 9 % des logements construits dans cette tranche.

La diversité du parc en fonction de son âge est importante, ce qui entraîne également à long terme une gestion du parc vieillissant. Il semble donc nécessaire d'équilibrer le parc les prochaines années en construisant de façon régulière. La diversité permettra également de satisfaire différents types de demande.

I.4.3 La typologie des résidences principales

Les résidences principales se composent en large majorité de logements individuels. Toutefois, on observe une forte diminution de la construction de ce type de logement sur les différentes périodes étudiées sur le graphique ci-contre.

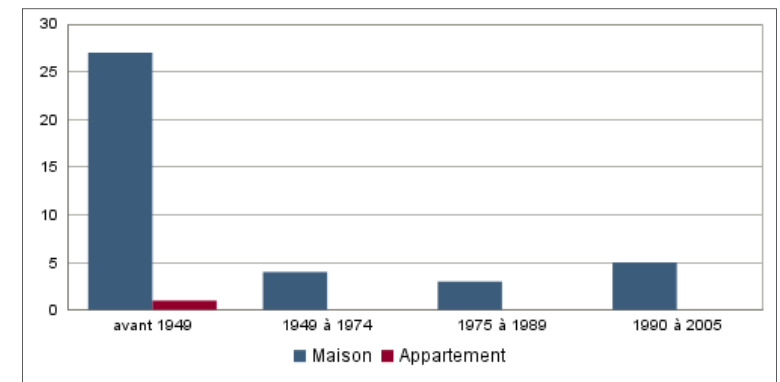
Depuis 1949, la construction d'appartements en tant que résidence principale est fluctuante ; on note une phase de construction plus importante entre 1975 et 1989. Concernant le logement individuel

En 2007, 82,3 % des résidences principales correspondent à des maisons individuelles.

Résidences principales selon l'époque d'achèvement

	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2005	969	100
Avant 1949	350	36,1
De 1949 à 1974	256	26,4
De 1975 à 1989	276	28,5
De 1990 à 2004	87	9

Source INSEE 2007



Source INSEE 2007

D'après la structure par âge, la résidence principale correspond à une réelle demande de la population.

Les demandes existantes (logements locatifs aidés pour les jeunes couples, logements pour personnes âgées) devront être prises en compte et satisfaites.

I.4.4 Le statut d'occupation des résidences principales en 2007

La commune se caractérise par l'importance de l'accession à la propriété. En effet, en 2007, les propriétaires représentent 70,8 % des occupants des résidences principales, pourcentage relativement stable par rapport à 1999.

La part des locataires est toutefois conséquente, puisqu'ils représentent 27,7 % des statuts d'occupation, taux stable par rapport à 1999. En 2007, 134 logements HLM étaient comptabilisés.

Le chiffre relatif à l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 15 ans : les personnes vivant à SAINTE GENEVIEVE restent au moins 15 ans dans le même logement. On note donc un attachement à la commune du fait de la présence des commerces et services, de l'accessibilité aux agglomérations de Beauvais et de Paris et au cadre de vie.

Afin d'équilibrer au mieux le parc et de satisfaire aux différentes demandes, il sera intéressant de prévoir d'autres logements en location.

	2007				1999	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Ancienneté moyenne d'emménagement en année(s)	Nombre	%
Ensemble	1 018	100	2 639	15	920	100
Propriétaire	721	70,8	1 961	17	639	69,5
Locataire	282	27,7	646	8	250	27,2
dont d'un logement HLM loué vide	134	13,1	332	11	132	14,3
Logé gratuitement	15	1,5	32	14	31	3,4

Source INSEE 2007

I.4.5 Les éléments de confort des résidences principales

Le parc de logements de SAINTE GENEVIEVE est confortable. En effet, 96,1 % des résidences principales disposent d'une baignoire ou d'une douche. Des opérations de réhabilitations, rénovations ont permis d'améliorer le parc de logements de SAINTE GENEVIEVE.

En 2007, 89,6 % des ménages disposaient au moins d'un véhicule.
En parallèle, les ménages possédant 2 véhicules ont augmenté de 3,2 points.

Le besoin de mobilité s'est accentué en 7 ans.

	2007	%	1999	%
Ensemble	1 018	100	920	100
Salle de bain avec baignoire ou douche	978	96,1	886	96,3
Chauffage central collectif	36	3,5	25	2,7
Chauffage central individuel	582	57,2	544	59,1
Chauffage individuel "tout électrique"	267	26,2	208	22,6

	2007	%	1999	%
Ensemble	1 018	100	920	100
Au moins un emplacement réservé au stationnement	743	73	680	73,9
Au moins une voiture	912	89,6	821	89,2
- 1 voiture	450	44,2	433	47,1
- 2 voitures ou plus	463	45,4	388	42,2

Source INSEE 2007

I.4.6 Le nombre de pièces par résidences principales

L'analyse des résidences principales en fonction du nombre de pièces est révélatrice des modifications récentes du parc : ainsi, en 1999, le nombre moyen de pièces par résidence principale était de 4,9. En 2007, ce chiffre a légèrement évolué puisqu'il est passé à 4,4. Une large majorité (47,3 %) du parc de logements était composée de 5 pièces ou plus.

On constate également une évolution des petits logements : entre 1999 et 2007, baisse du nombre de logements comportant 1 pièce (-4 logements) et augmentation du nombre de logements comportant 2 pièces (+10 logements).

	2007	%	1999	%
Ensemble	1 018	100	920	100
1 pièce	24	2,4	28	3
2 pièces	84	8,2	74	8
3 pièces	182	17,9	181	19,7
4 pièces	246	24,2	226	24,6
5 pièces ou plus	482	47,3	411	44,7

	2007	1999
Nombre moyen de pièces par résidence principale	4,4	4,3

Source INSEE 2007

I.4.7 Les mécanismes de consommation du parc de logement / Fonctionnement du marché local

Entre 2000 et 2010, la commune de SAINTE GENEVIEVE a traité 90 dossiers de permis de construire, permettant au total, la réalisation de 152 nouveaux logements.

On constate une accélération du rythme de production de logements depuis 2008.

Permis de construire délivrés pour la commune

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2007	2007	2008	2009	2010
Nb de permis de construire	2	5	7	4	5	5	5	8	31	7	11
Nb de logements créés	2	5	7	4	5	32	5	8	31	19	34

La commune compte plusieurs lotissements sur son territoire.

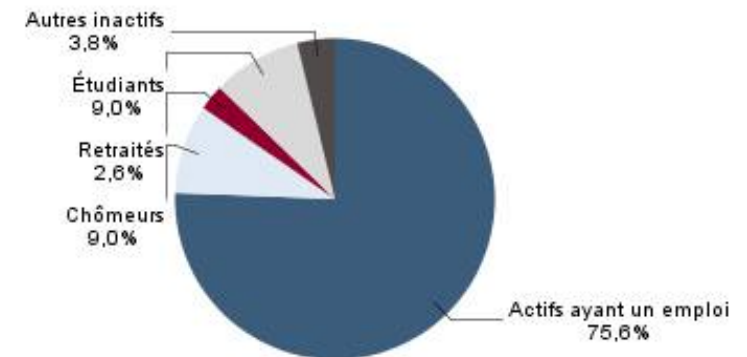
I.5 Données socio-économiques

I.5.1 Analyse de la population active

En 2007, SAINTE GENEVIEVE comptait 1 342 actifs. Le taux d'activité a augmenté entre 1999 (72,3 %) et 2007 (75,6%).

Bien entendu, les actifs ayant un emploi représentent la part la plus importante : 67,5 % ; chiffre en forte augmentation par rapport à 1999 (+ 6,6 point). On retrouve ensuite les retraités (8,8 %), en augmentation par rapport à 1999 (7,4 %), mais cette tendance est constatée dans de nombreuses communes.

Concernant la répartition entre les différentes classes d'âges, on constate que les 25-54 ans connaissent le taux d'activité le plus important (92,3%), suivis par les 15-24 ans (55,7%), puis les 55-64 ans (38,9%). Cette répartition se retrouve aussi bien chez les hommes que chez les femmes.



Source INSEE 2007

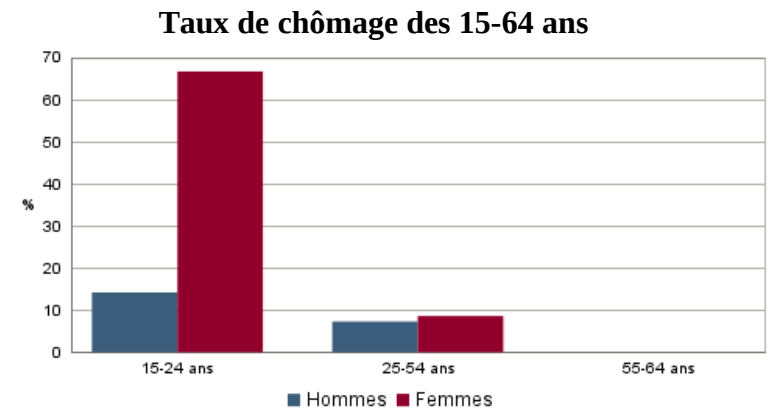
En revanche, on constate que le taux d'activité des hommes (79,8%) est supérieur à celui des femmes (71,5%). D'autre part, le taux de chômage a diminué entre les 2 derniers recensements (- 4,8 point), passant de 15,5 % en 1999, à 10,7 % en 2007. Cette baisse s'observe, là aussi, chez les hommes, comme chez les femmes. Il est à noter que le chômage touche plus particulièrement les femmes appartenant à la classe d'âge des 15-24 ans.

	2007	1999
Nombre de chômeurs	144	191
Taux de chômage en %	10,7	15,5
Taux de chômage des hommes en %	8,1	13,8
Taux de chômage des femmes en %	13,6	17,5
Part des femmes parmi les chômeurs en %	60,4	50,8

Source INSEE 2007

	Population	Actifs	Taux d'activité en %	Actifs ayant un emploi	Taux d'emploi en %
Ensemble	1 775	1 342	75,6	1 198	67,5
15 à 24 ans	342	190	55,7	144	42
25 à 54 ans	1 113	1 027	92,3	944	84,9
55 à 64 ans	320	125	38,9	111	34,6
Hommes	883	705	79,8	648	73,4
Femmes	891	637	71,5	550	61,7

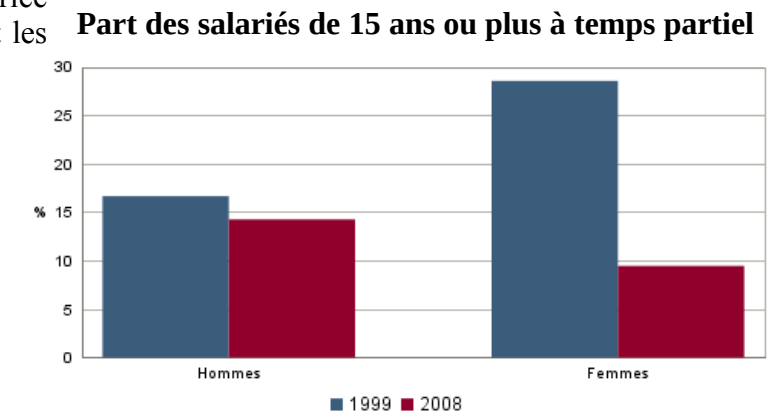
Source INSEE 2007



Concernant le statut des actifs ayant un emploi, on constate que la majorité est salariée (90,9%). Le temps partiel représente 11,8% des actifs en emploi et plus particulièrement les femmes. D'autre part, entre 1999 et 2007, on observe une augmentation du travail à temps partiel aussi bien chez les femmes que chez les hommes.

	Nombre	%	dont % temps partiel	dont % femmes
Ensemble	1 201	100	11,8	46
Salariés	1 092	90,9	12,3	47,2
Non salariés	110	9,1	6,4	33,6

Source INSEE 2007



I.5.2 Emploi et lieu de résidence

En 2007, 198 personnes habitaient et travaillaient à SAINTE GENEVIEVE. L'agglomération de Beauvais mais aussi celle de Paris constituent les principaux bassins d'emplois des habitants de SAINTE GENEVIEVE. Ainsi, 39,9% des actifs ayant un emploi travaillent et habitent dans le département de la résidence et 43,5 % des actifs ayant un emploi travaillent dans une autre région en France métropolitaine. Les habitants n'hésitent plus à aller travailler de plus en plus loin, d'autant plus que les infrastructures routières, autoroutières et ferroviaires présentent sur le territoire ou les communes voisines facilitent les déplacements.

	2007	%	1999	%
Ensemble	1 201	100	1 045	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	198	16,5	265	25,4
dans une commune autre que la commune de résidence	1 003	83,5	780	74,6
située dans le département de résidence	480	39,9	415	39,7
située dans un autre département de la région de résidence	1	0,1	4	0,4
située dans une autre région en France métropolitaine	522	43,5	361	34,5
située dans une autre région hors de France métropolitaine (Dom, Com, étranger)	0	0	0	0

Source INSEE 2007

I.5.3 Emploi et modes de transport

En reprenant le diagnostic et la composition des logements, on a pu constater que les ménages possédaient au moins 1 voire 2 véhicules. Ce constat atteste au besoin de mobilité lié au lieu de travail mais aussi aux bassins de vie. Il est d'ailleurs confirmé par les chiffres de l'INSEE qui soulignent la prédominance de l'utilisation de la voiture individuelle (82 %), arrivent ensuite les transports en commun (8,5 %).

Population active de 15 ans ou plus ayant un emploi par lieu de travail et moyen de transport	Dans la commune de résidence	Dans une autre commune du département	Dans un autre département de la région	Hors région en France métropolitaine	Hors région ds Dom, Com ou à l'étranger	Ensemble
Pas de transport	36	0	0	0	0	36
Marche à pied	56	4	0	0	0	60
Deux roues	4	8	0	12	0	24
Voiture, camion, fourgonnette	116	475	0	447	0	1 037
Transports en commun	4	16	0	88	0	108
Ensemble	215	502	0	546	0	1 264

Source INSEE 2007

I.5.4 Données économiques relatives à la commune

Le taux des taxes de la commune et leur valeur pour la commune et par habitants a été transmis par la mairie (*source 2009*)

Taxes	Taux	Valeur pour la commune
Taxe d'habitation	15,20	361 912
Foncier bâti	29,23	601 261
Foncier non bâti	73,41	24 474
Taxe professionnelle	TPU	/

I.6 Activité agricole

L'aménagement de l'espace rural doit être harmonieux en favorisant le développement des activités agricoles, artisanales, industrielles, commerciales et touristiques et du logement dans les communes rurales dans le cadre défini par l'article 121.1 du code de l'urbanisme. Ce développement équilibré passe par une occupation rationnelle de l'espace où chaque activité peut s'exercer sans gêner les autres. Dans ce cadre, la protection de l'activité agricole dont les fonctions économiques, environnementales et sociales sont reconnues est un impératif.

I.6.1 Une politique raisonnée d'aménagement de l'espace rural doit permettre :

- d'éviter la destruction de l'espace agricole, compte tenu des contraintes pesant sur la réalisation ou l'adaptation des bâtiments d'élevage, sur la possibilité d'épandage des effluents d'exploitation ou des boues et en considérant que la cohérence de cet espace est indispensable au maintien et au développement d'une activité agricole viable,
- d'éviter, durablement, les conflits entre la pratique de l'activité agricole et les résidents (nuisances, bruits, etc. ...),
- d'éviter la dispersion de l'habitat (mitage) qui engage les collectivités locales dans des dépenses d'équipement et de fonctionnement qui grèvent exagérément leur budget,
- la construction d'habitations, la réhabilitation du patrimoine bâti existant et l'implantation d'activités non agricoles, sous condition de ne pas gêner les activités existantes.

I.6.2 Des objectifs de développement

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, les objectifs d'évolution de la commune doivent être clairement définis, en tenant compte des activités qui s'y exercent (dont l'activité agricole), de ses ambitions (y compris pour l'agriculture et l'occupation de l'espace) et des moyens financiers de la collectivité. Par ailleurs un diagnostic sur l'activité agricole de la commune (repérage des sièges d'exploitation, âge des exploitants, successeur, production principale, ...) doit être réalisé. Cette analyse des activités agricoles doit être intégrée dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. En fonction de ces objectifs, les zones à urbaniser ou à vocation artisanale et industrielle seront déterminées selon des dimensions appropriées en évitant deux écueils :

- le gaspillage de l'espace par un surdimensionnement des zones qui empêche les investissements agricoles sur des superficies qui ne seront jamais utilisées,
- le blocage du développement de la commune par des zones trop restreintes.

Les projets de zones d'activités devront être portés par des structures intercommunales. Une réelle concertation entre ces structures permettra d'éviter l'émergence de plusieurs projets « concurrents » dans certains secteurs.

I.6.3 Une réelle protection de l'agriculture

Dans les documents d'urbanisme, les zones agricoles doivent être vastes et homogènes et conçues comme des zones prioritaires pour l'activité agricole. Elles doivent être suffisamment importantes et communiquer entre elles. Elles ne doivent pas être le territoire résiduel entre les points d'urbanisation et les voies de communication. On évitera la dispersion générale de l'habitation en dirigeant le développement de l'urbanisation autour de l'agglomération existante et en limitant les zones constructibles aux hameaux existants. Il conviendra de prêter la plus grande attention à la situation des sièges d'exploitation et des installations d'élevage par rapport aux zones urbanisées ou à urbaniser, compte tenu des distances imposées lors de tout projet de construction ou d'extension des élevages.

Les exploitations d'élevage disposent d'installations pouvant présenter des nuisances pour le voisinage dont l'aménagement ou le développement est soumis à l'application de réglementations sanitaires très strictes (Règlement Sanitaire Départemental - R.D.S. - ou législation sur les installations classées). Selon la taille et la nature des troupeaux, ces réglementations impliquent, pour toute construction liée à l'élevage, le respect d'un recul de 50 à 100 m selon les cas, de toutes habitations de tiers ou des limites d'urbanisation (cf. tableaux joints en annexe du compte rendu). Il est donc nécessaire de prendre en compte ces contraintes d'éloignement et d'éviter l'implantation de nouvelles zones d'habitat à proximité des pôles d'élevage susceptibles de se développer.

L'enclavement des sièges d'exploitation, dans le tissu urbain, est à éviter absolument. Concernant les distances d'éloignement des bâtiments et les installations d'élevage, il convient de veiller au strict respect du principe de réciprocité.

Exceptionnellement, des avis favorables à des demandes de dérogations à ces règles de distance pourront être envisagés après s'être assuré que le projet ne compromette le développement futur de l'exploitation agricole concernée et à condition qu'il existe déjà des habitations proches, que le projet se situe dans une zone urbanisable n'ayant plus une vocation agricole et ne contribue pas à l'étalement urbain.

Dans le cadre des P.L.U., les principes suivants doivent être pris en compte pour la définition des zones agricoles et naturelles :

- la zone agricole (A) se doit d'inclure toutes les parcelles sur lesquelles s'exerce une activité agricole quelle qu'elle soit. Il s'agit des secteurs à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Cette activité peut également avoir un rôle environnemental.
- la zone naturelle (N) se doit d'inclure uniquement les parcelles comportant un intérêt environnemental reconnu, les parcelles sur lesquelles pèse une réglementation existante interdisant la construction.

La délimitation des secteurs constructibles dans ces zones naturelles devra être strictement limitée aux zones ayant perdu leur vocation agricole.

I.6.4 L'activité agricole à SAINTE GENEVIEVE

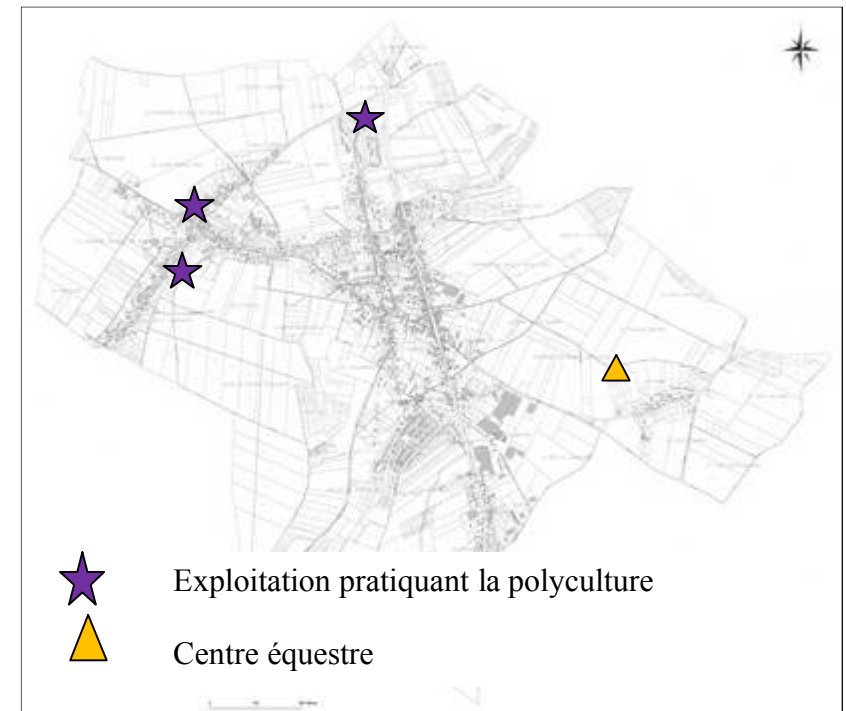
Une enquête agricole a été réalisée par la chargée d'études d'**Espac'urba** le 28 Avril 2009, afin de localiser les sièges d'exploitation, les bâtiments d'élevage et de stockage, mais aussi d'identifier les projets éventuels des exploitants. Ainsi, à cette date, 4 exploitations agricoles encore en activité sur le territoire de SAINTE GENEVIEVE ont été recensées :

- 3 exploitations pratiquant uniquement la polyculture / aucun périmètre réglementaire de recul par rapport à ces installations n'est en vigueur,
- 1 centre équestre.

Concernant leur implantation sur le territoire communal :

- 2 exploitations sont implantées au niveau du Petit Fercourt,
- 1 exploitation est implantée à l'extrémité Nord du centre bourg,
- Le centre équestre est implanté au niveau du hameau de La Fusée, à l'extérieur du pôle construit.

Ces différents sites agricoles sont signalés par des symboles sur le plan ci-contre.



Conclusion

L'analyse précédente met en évidence que l'activité agricole doit être préservée sur la commune de SAINTE GENEVIEVE. Compte tenu de l'orientation technico-économique des exploitations, le développement éventuel de l'urbanisation devra prendre en compte :

- la présence des corps de ferme,
- la préservation de certaines parcelles attenantes aux sièges d'exploitation ou proches de ces derniers,

Une cartographie à l'échelle 1/5000° est jointe en annexe au rapport de présentation.

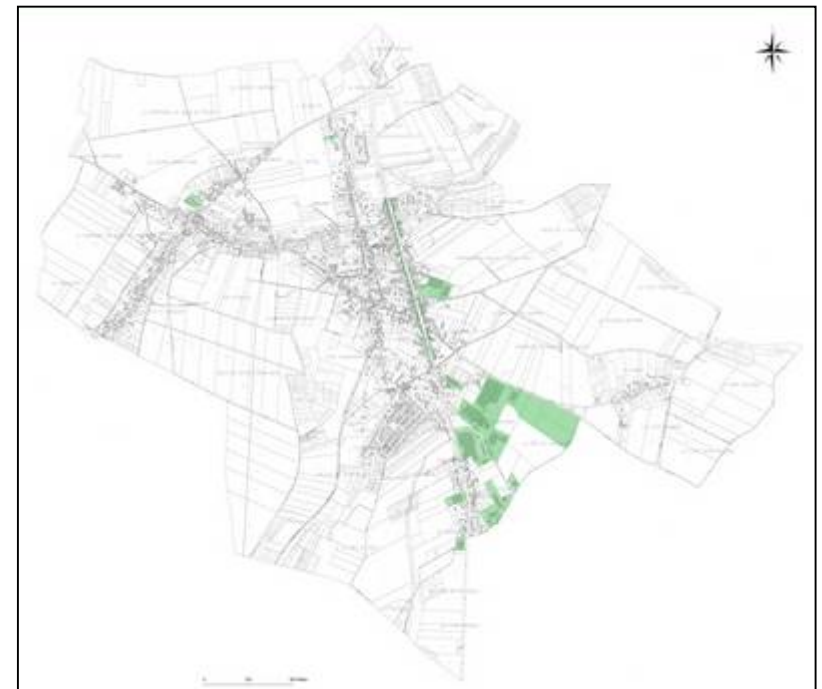
I.7 Activités artisanales, industrielles et commerciales

La commune accueille de nombreux services de proximité, répartis majoritairement le long de la RD 1001 : boulanger, boucher, Poste, café, épicerie, librairie, supermarché, infirmières, médecins, ... Lorsque ces services sont insuffisants, les habitants de SAINTE GENEVIEVE se dirigent vers Beauvais, Chambly, Méru et l'Isle Adam.

SAINTE GENEVIEVE est également le siège de diverses activités artisanales et commerciales, mais aussi industrielles. Plus de 100 activités économiques étaient recensées en 2009.

Une zone d'activité intercommunale est d'ailleurs présente sur le Sud du territoire de SAINTE GENEVIEVE.

Localisation des activités commerciales et artisanales



I.8 Les équipements de la commune

I.8.1 Les réseaux

Eau potable

Le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Uilly St Georges gère l'eau potable. La commune est alimentée par le captage situé sur la commune de Dieudonne. SAINTE GENEVIEVE n'est donc pas soumise à des périmètres de protection d'un captage d'eau potable.

Assainissement

L'assainissement des eaux usées est géré par VEOLIA Eau, basé à Beauvais. Un schéma directeur, ainsi qu'un zonage d'assainissement ont été réalisés. 87 % du territoire bénéficie de l'assainissement collectif (centre bourg et Petit Fercourt). Les eaux usées sont ensuite traitées dans la station d'épuration de Noailles. Sa capacité est de 5 500 équivalents/habitants. Aujourd'hui 4000 équivalents/habitants sont déjà raccordés. Un projet de création d'une nouvelle station d'épuration est en cours de réalisation.

13 % du territoire communal est en assainissement individuel. (La Fusée, La Croix, rue du 11 Novembre, quelques maisons rue du Placeau, Zone Industrielle). Le SPANC est géré par la Communauté de communes. Le minimum parcellaire préconisé est d'environ 400 à 500 m².

La commune de SAINTE GENEVIEVE a délibéré en conseil municipal du 22 février 2012 sur l'engagement de lancer une élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales. La délibération du conseil municipal est jointe dans les annexes sanitaires et le rapport de présentation.

Voirie

De nombreuses voies marquent le territoire communal. Celui-ci est traversé par 5 routes départementales : les RD n° 1001, 46, 46 E, 125 et 55. Les autres voies sont secondaires et supportent un trafic moins important : ce sont des voies communales, privées et chemins ruraux.

Certaines voiries connaissent un trafic journalier relativement important. Ci-dessous, des données fournies par le Conseil Général à travers le Porter à Connaissance :

- pour la RD 1001 à Ponchon (PR22), près de 24 000 véhicules par jour étaient recensés en 2006,
- pour la RD 46 à La Chapelle-Saint-Pierre (PR15), près de 800 véhicules par jour étaient recensés en 2007,
- pour la RD 55 à Sainte-Geneviève (PR28), plus de 1 500 véhicules par jour étaient recensés en 2006,
- pour la RD 125 à Sainte-Geneviève (PR22), plus de 1 800 véhicules par jour étaient recensés en 2007,

Les services de l'Etat ne disposent pas de comptage réalisé sur la RD 46E.

La commune de SAINTE GENEVIEVE est traversée par une route classée à grande circulation. Il s'agit de RD 1001.

D'autre part, le territoire communal est concerné par le passage de transports exceptionnels :

- La RD 1001 est un itinéraire carte de France 1ère catégorie,
- La RD 1001 est un itinéraire de transit 2ème et 3ème catégorie

L'insécurité routière

Sur la période courant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2007, dix-huit accidents ont été recensés dont 11 sur la RD 1001, 4 sur la RD 46, 2 sur la RD 125 et 1 sur voie communale. Ceux-ci ont fait 1 tué, 10 blessés hospitalisés et 14 blessés non hospitalisés.

I.8.2 Les équipements publics

Sur la commune de SAINTE GENEVIEVE, on note la présence d'équipements publics tels que la mairie, l'église, les écoles, un collège, un accueil périscolaire, un centre de loisirs, des équipements sportifs, une salle polyvalente, une bibliothèque.

Enseignement

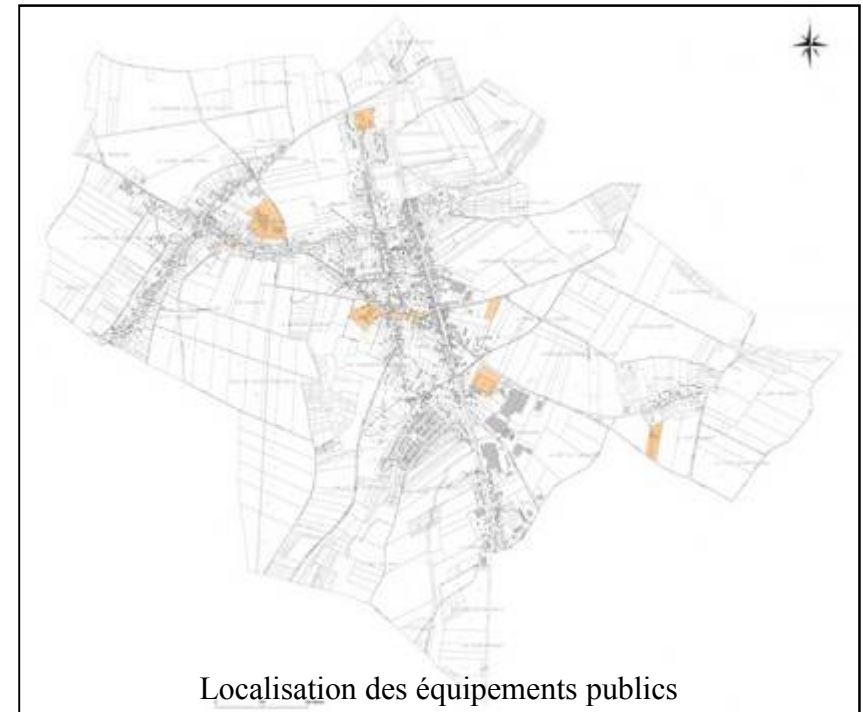
La commune possède une école maternelle qui accueille environ 119 enfants, ainsi que 2 écoles primaires accueillant 231 élèves. Le collège est également situé sur la commune et il accueille environ 125 enfants de la commune pour un total de 506 élèves. Pour le lycée, les élèves se dirigent vers Beauvais.

Concernant l'université, les étudiants se rendent, le plus fréquemment, à Beauvais, Amiens, Paris ou Lille.

Les équipements sportifs

La commune possède plusieurs équipements sportifs dispersés sur le territoire communal : 1 stade, 1 gymnase, 1 dojo, 1 terrain de basket, des courts de tennis.

La commune de SAINTE GENEVIEVE est très dynamique au niveau **associatif** puisqu'elle compte une vingtaine d'associations diversifiées (loisirs, sport, culture, ...).



I.8.3 Le cimetière

Il existe un cimetière à SAINTE GENEVIEVE, situé à l'Est du centre ville, ainsi qu'un jardin du souvenir.

I.9 Les services et moyens de transports

I.9.1 Les services de proximité

Les divers services de proximité (petits commerces, santé, ...) sont présents sur la commune et permettent de répondre à différents besoins de la population de SAINTE GENEVIEVE. Comme indiqué précédemment, lorsque ces derniers sont insuffisants, les habitants se dirigent vers Beauvais, Chambly, Méru et l'Isle Adam.

I.9.2 Déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est l'une des compétences de la Communauté de Communes du Pays de Thelle. Les ordures ménagères sont ramassées 2 fois par semaine. Le tri sélectif est collecté 1 fois tous les 15 jours. La collecte des déchets verts est organisée d'Avril à Novembre, 1 fois par semaine. La collecte des encombrants est également possible 1 fois par semaine sur demande. Des containers sont disponibles pour la collecte du verre. Un Point Propre « principal » est également à la disposition des habitants.

I.9.3 Les moyens de transport

Les habitants bénéficient d'une ligne régulière de car en direction de Méru ou Beauvais. D'autre part, le train est fréquemment utilisé par les habitants de la commune pour aller travailler, surtout en direction de Paris. Ainsi 4 gares situées dans les communes voisines sont fréquentées : Chambly, Méru, Mouy et Saint Sulpice. Au niveau de certaines de ces gares, la Communauté de Communes a d'ailleurs réalisé des stationnements afin de faciliter l'utilisation de ce mode de transport.

Il est nécessaire de mentionner l'offre en transport en commun existant sur le territoire de SAINTE GENEVIEVE. Cette offre peut offrir une alternative à l'utilisation de la voiture particulière et proposer un service public aux populations qui ne possèdent pas de véhicules.

A ce titre, une fiche est jointe en annexe de ce rapport : elle explique le fonctionnement du service de Transport Collectif à la Demande (TAD) de la Communauté de communes du Pays de Thelle « Pass Thelle Bus » et est complétée d'une fiche horaire de la ligne interurbaine n°35 :

- Le service de Transport Collectif à la Demande mis en place par la Communauté de communes du Pays de Thelle, permet aux administrés, sur simple réservation, de se déplacer vers les centres-bourgs de Beauvais, Méru, Noailles et Mouy ainsi que les gares de Mouy et Saint-Sulpice.
- Ligne interurbaine n° 35 «Méru-Sainte-Geneviève-Beauvais», Depuis le 1er février 2009, les tarifs du réseau départemental sont harmonisés. Le ticket à 2€ est désormais le tarif de référence pour tout déplacement. Des offres d'abonnement attractif complètent l'offre tarifaire.

TAD Pass'Thelle Bus

Le transport à la demande du Pays de Thelle.

Il s'agit d'un service de transport collectif à la demande fonctionnant sur réservation.

Réservation avant 17h30 pour le lendemain en semaine et avant 12h00 le samedi pour le lundi suivant.

Réservation possible jusqu'à 1 heure avant le déplacement envisagé (appeler la veille pour les voyages avant 9h00).

Service de Gare : Ce service vous permet de vous rendre aux gares de Chambly, Mouy et St-Sulpice. Vous êtes pris en charge au point d'arrêt le plus proche de votre domicile. La desserte des gares s'effectue selon la zone de votre domicile (cf. plaquette d'information).

Dépose en gare :

Chambly : 6h35, 7h05, 7h40 et 8h00

St-Sulpice : 6h15, 7h00, 7h35 et 8h35

Mouy : 6h10, 6h35, 7h05, 7h40 et 8h

Retour de gare :

de 18h00 à 20h00

Principe de fonctionnement : prise en charge à un point d'arrêt pour une dépose à un autre point d'arrêt de Gare SNCF

Service de journée de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00 :

ce créneau horaire permet de vous prendre en charge à votre domicile pour vous déposer à un point d'arrêt dans une des communes du Pays de Thelle ainsi que sur Beauvais (centre ville Cathédrale, Clinique du Parc et Hôpital) et Méru (centre ville).

Principe de fonctionnement : Prise en charge à domicile pour une dépose à un point d'arrêt

Service du samedi de 08h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30 :

Seules les personnes se trouvant dans la zone sud et centrale (cf. plaquette d'information) peuvent utiliser le service pour se rendre à ChamblyCentre et ZA avec une prise en charge à domicile.

Principe de fonctionnement : Prise en charge à domicile pour une dépose à un point d'arrêt

Tarifs commun à tous les services :

Aller simple : 2,80 €

Aller-retour : 4,30 €

Carnet de 10 : 18 €

Abonnement mensuel : 55 €

Renseignements :

Agence Oise Mobilité

19, rue Pierre Jacoby

60000 Beauvais

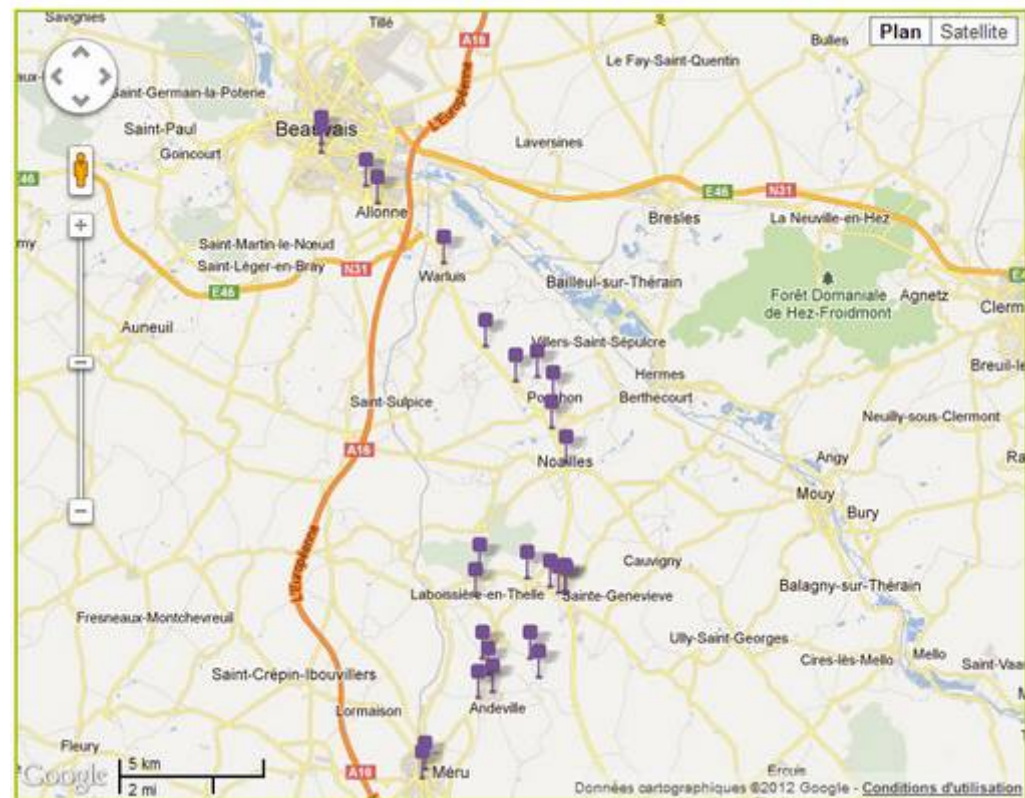
Par téléphone au 0 810 60 00 60

Ligne interurbaine n° 35 «Méru-Sainte-Genève-Beauvais»

Cette ligne de bus dispose d'arrêts sur
SAINTE GENEVIEVE.

Une fiche est jointe en annexe de cette notice.

Carte des arrêts de bus entre Beauvais et Méru



I.10 L'animation et les possibilités de loisirs

Tout d'abord, la commune compte de nombreuses associations sportives, culturelles et de loisirs. D'autre part, SAINTE GENEVIEVE offre de nombreuses possibilités de loisirs et de détente :

- les équipements sportifs,
- la randonnée (GR, Chemin de Saint Jacques de Compostelle),
- la découverte du patrimoine,
- la présence d'espaces boisés,
- la proximité du Parc Naturel Régional « Oise - Pays de France ».

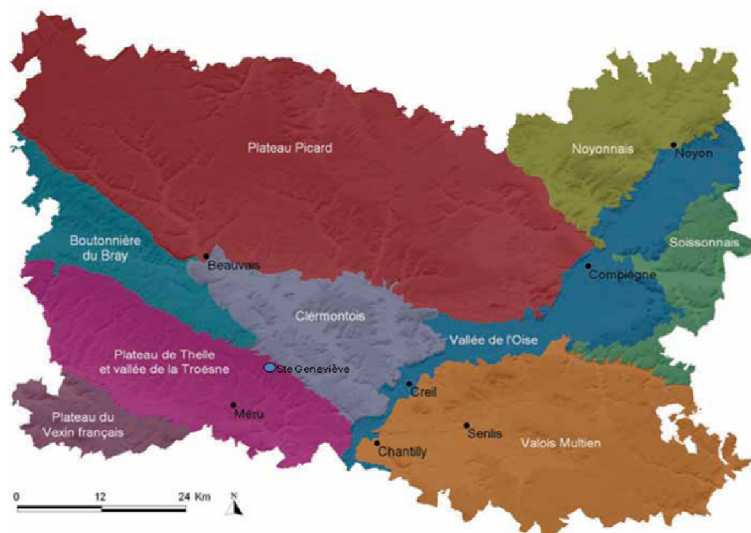
DEUXIEME PARTIE - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT, L'ORGANISATION, LES PERCEPTIONS DU TERRITOIRE COMMUNAL, LE PATRIMOINE BATI ET LES RISQUES

II.1 Analyse paysagère

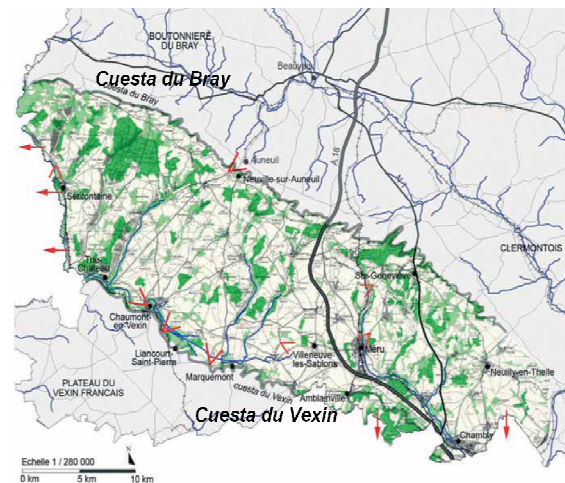
II.1.1 La commune de SAINTE GENEVIEVE dans son territoire

La commune de Sainte Geneviève s'inscrit au Sud-Ouest du département de l'Oise. Elle se situe à la limite de deux entités paysagères majeures : Le plateau de Thelle et vallée de la Troësne et le Clermontois

Le territoire du plateau de Thelle et de la vallée de la Troësne se compose d'un vaste plateau incliné qui s'étend aux pieds des coteaux du Vexin et du Bray. Ce territoire possède une identité essentiellement rurale et agricole. Cependant, les herbages, zones humides et vergers ont connu une régression depuis l'après-guerre, au profit de l'urbanisation, des extensions de bourgs et de l'installation de grandes cultures. C'est un territoire qui malgré de nombreuses protections, connaît de fortes pressions de développement, notamment à proximité de l'A16.



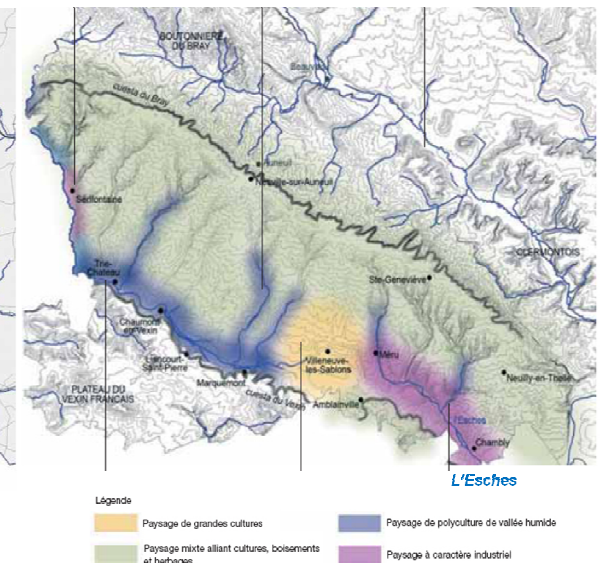
Cartographie issue de l'Atlas des Paysages de l'Oise Direction régionale de l'environnement - Picardie



Géographie

Le territoire se compose d'un vaste plateau incliné qui s'étend depuis le pied des coteaux du Vexin et du Bray, il possède une identité essentiellement rurale et agricole.

Cartographie issue de l'Atlas des Paysages de l'Oise Direction régionale de l'environnement - Picardie



Principales évolutions (après guerre)

Régressions des herbages, zones humides et des vergers au profit de l'urbanisation, des extensions de bourgs, des grandes cultures et des peupleraies.

Les tendances à venir

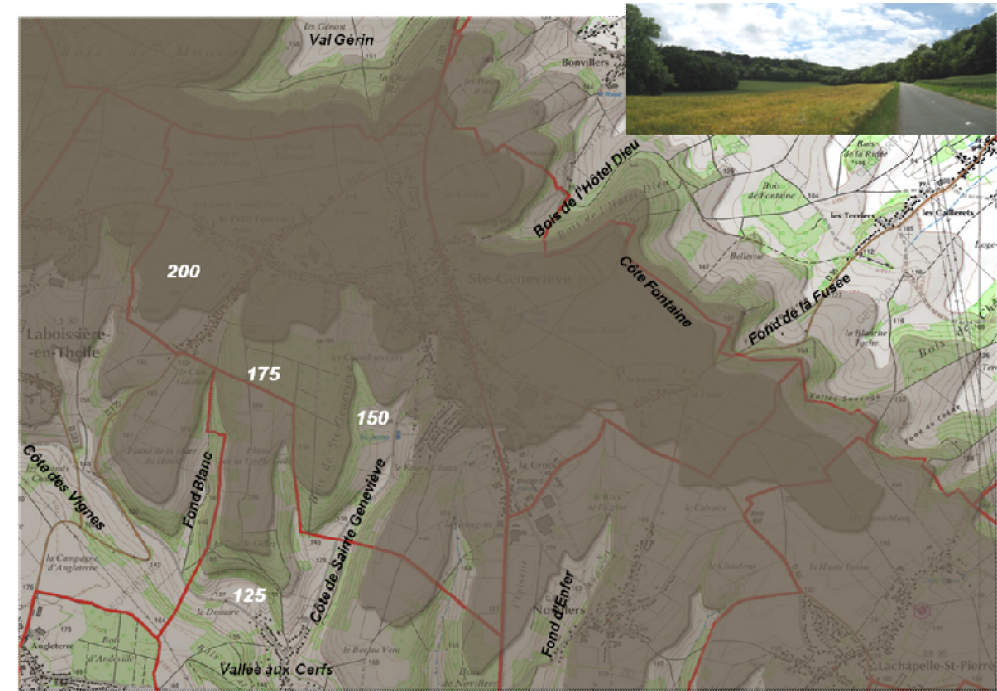
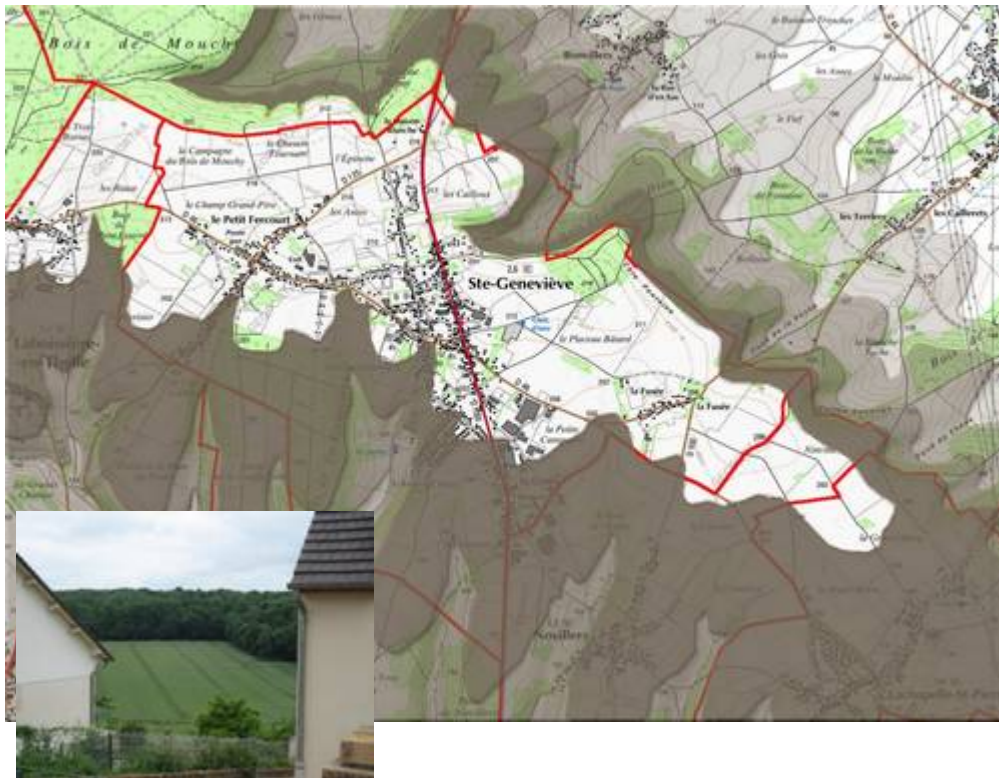
Les espaces agricoles et naturels présentent un fort niveau de protection, mais les pressions de développement sont fortes, notamment dans l'Est à proximité des accès A16.

Surtout en partie Est et Sud Est (proche de l'Île de France).

II.1.2 La composition du paysage

a) Le relief

La ville se situe à une altitude d'environ 150 / 200 m sur un relief peu chahuté. Des vallées sèches échancrent le plateau, la végétation boisée et les vues installent des ambiances paysagères intéressantes.



La situation de la commune sur un point haut permet d'offrir des vues lointaines sur l'espace agricole et des horizons boisés aux habitants.

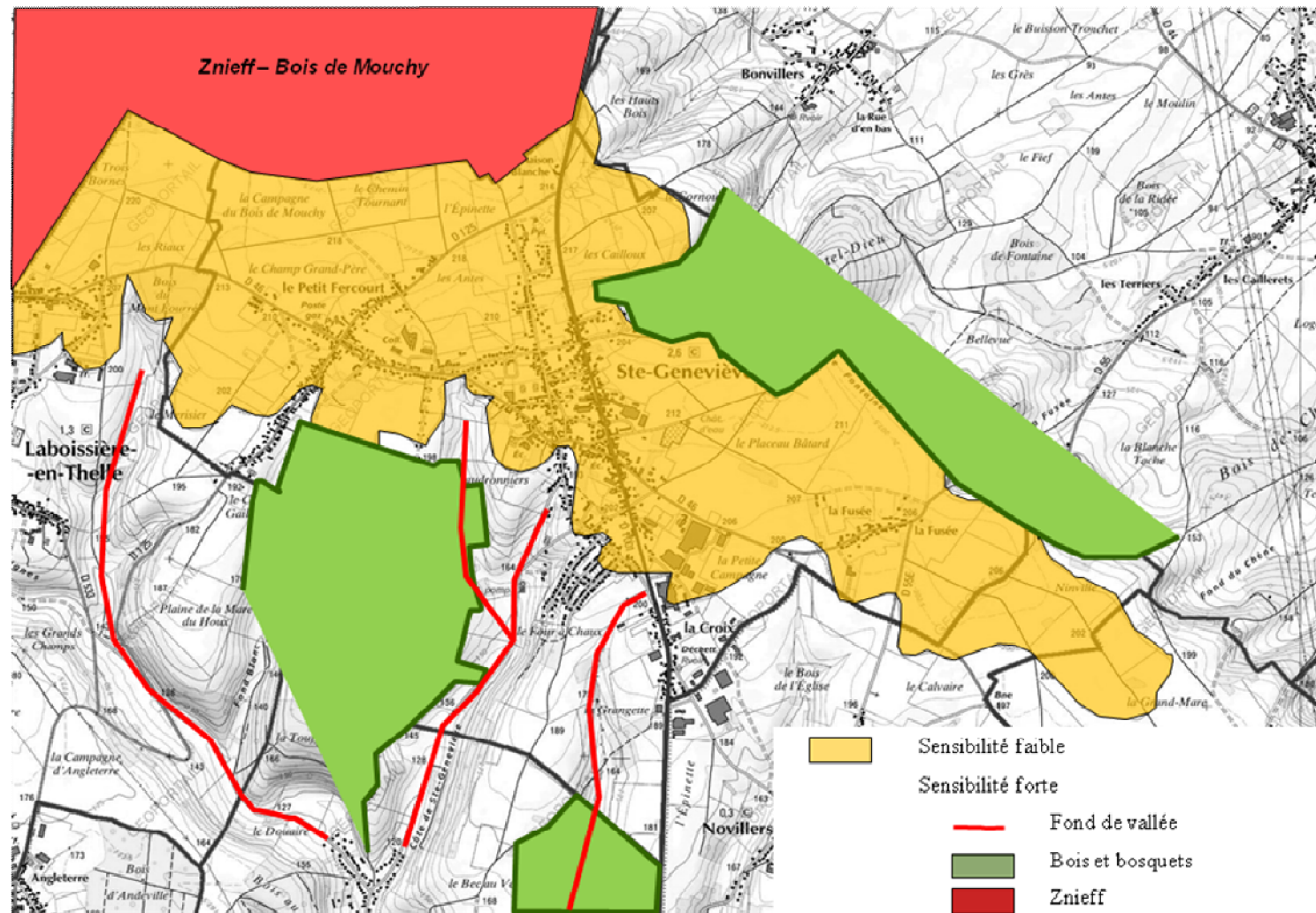
b) L'occupation des sols

La carte d'occupation des sols répertorie 4 entités paysagères : les bois, les pâtures, les cultures et l'urbanisme. En majorité occupée de cultures, la commune ne possède pas un territoire uniforme mais une richesse d'ambiances et de vocabulaires. Deux grands bois à l'Est et à l'Ouest participent à cette richesse, l'urbanisation qui s'est installée et développée notamment le long de la route départementale D1001, possède de larges franges de pâtures qui marquent la transition entre la ville et la campagne.



c) Sensibilité environnementale et paysage

Les éléments précédents permettent de dégager une carte des sensibilités environnementales, où l'on retrouve une sensibilité forte dans les fonds de vallées, les bois et bosquets et les ZNIEFF. L'ensemble de la commune possède une faible sensibilité, ce sont notamment ses limites qui sont les éléments auxquels il faut apporter une attention.

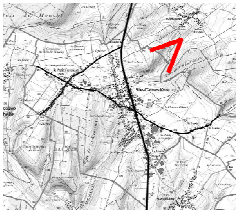
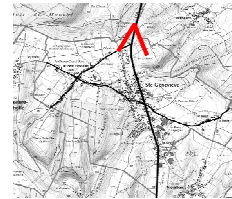


II.1.3 Lecture du paysage

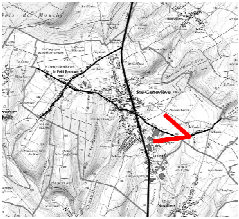
a) Perceptions de la ville depuis sa périphérie

Les prochaines planches présentent la manière dont est perçue la commune depuis les villes voisines.

Du Nord en venant de Noailles, le relief et les horizons boisés laissent apparaître peu à peu la ville.



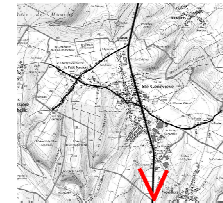
De l'Est, en venant de Bonvillers, l'entrée dans la commune se fait par la traversée de beaux reliefs boisés, très belles traversées dans le bois.

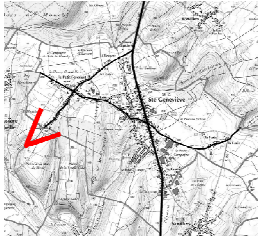


Du Sud-Est, en venant du hameau de la Fusée, l'urbanisation se fait un peu plus ressentir en vue de la présence d'éléments aux impacts importants : hangars et bâtiments industriels, château d'eau. Le relief plus doux de cette plaine agricole installe des vues ouvertes sur ces éléments peu agréables.

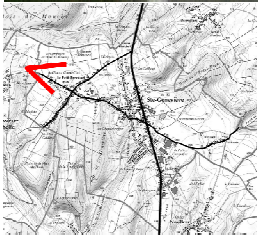


Du Sud en venant de Novillers, la plaine agricole très ouverte installe de forts impacts et perceptions visuels, les bâtiments industriels ont alors un impact fort dans le paysage.





Depuis le Sud-Ouest, depuis Laboissière, le relief et les boisements obstruent la vue vers la ville.

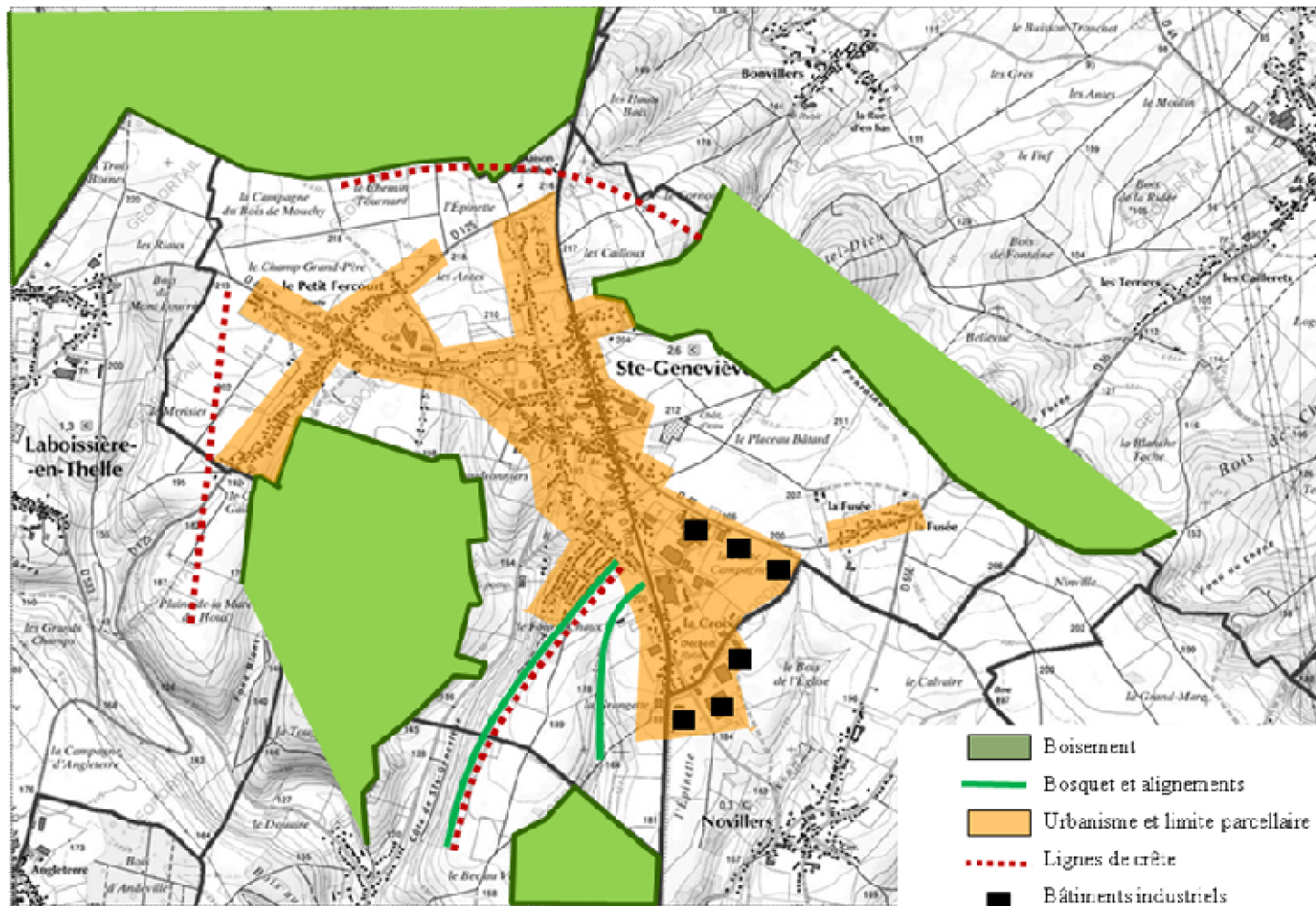


Depuis l'Ouest, la problématique est toujours la même, l'impact des nouvelles constructions est toujours plus important dans un relief de plaine ouverte.



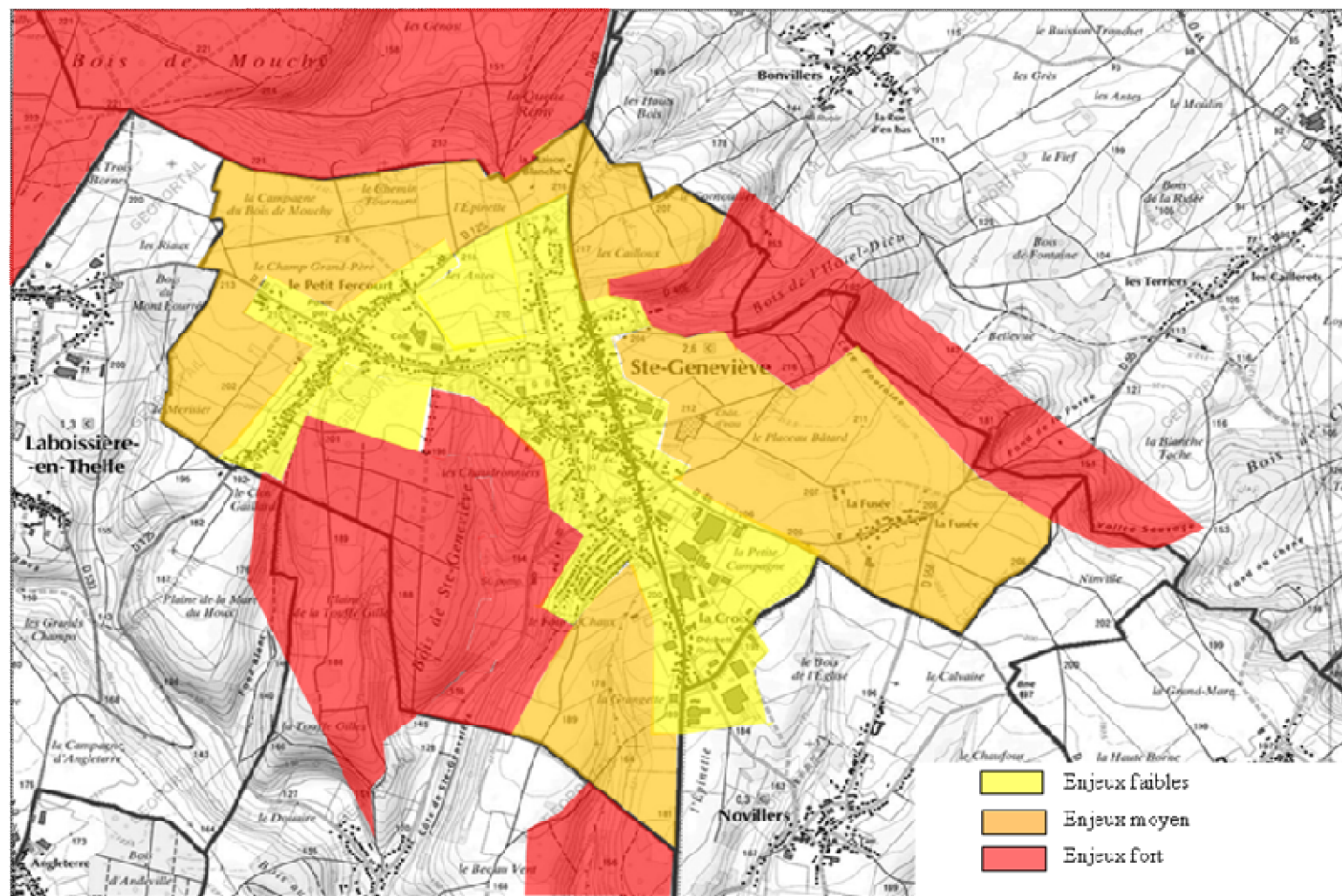
b) Récapitulatif des barrières visuelles

Ces derniers éléments nous permettent de dégager une carte de barrières visuelles. Les boisements, en vue du relief du territoire sont présents dans les horizons, mais ne semblent pas faire barrière, ce sont surtout les bosquets et alignements qui génèrent le plus de fermetures visuelles. Au delà de ces limites visuelles, et notamment sur les plaines ouvertes où l'urbanisation a un impact important, toute nouvelle construction engendrera des mesures compensatoires afin qu'elles s'insèrent dans le paysage.



II.1.4 Les enjeux paysagers et environnementaux

La carte des enjeux complétée permet de faire ressortir de forts enjeux dans les espaces boisés et les vallées (faune/flore), des enjeux moyens aux abords de l'urbanisation, et des enjeux faibles au niveau du bourg.



II.2 Les mesures de protection des paysages et des milieux naturels

II.2.1 Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

La commune de SAINTE GENEVIEVE doit se conformer au SDAGE Seine-Normandie.

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un document de planification qui fixe, pour une période de six ans, “les orientations fondamentales d’une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et les objectifs de qualité et de quantité des eaux ” (article L.212-1 du code de l’environnement) à atteindre dans le bassin de la Seine et des cours d’eau côtiers normands. “ Cette gestion prend en compte les adaptations aux changements climatiques ” (article L.211-1 du code de l’environnement) et “ la préservation des milieux aquatiques et la protection du patrimoine piscicole” (article L.430-1 du code de l’environnement).

Dans le cadre du SDAGE Seine-Normandie 2010-2015, 8 « défis » ont été identifiés :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
- Protéger les captages d’eau pour l’alimentation en eau potable actuelle et future,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Gestion de la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d’inondation.

II.2.2 Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques

Les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (Z.N.I.E.F.F.) sont des outils de connaissance des milieux naturels. L'inventaire des Z.N.I.E.F.F. identifie, localise et décrit les sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats qui y sont liés.

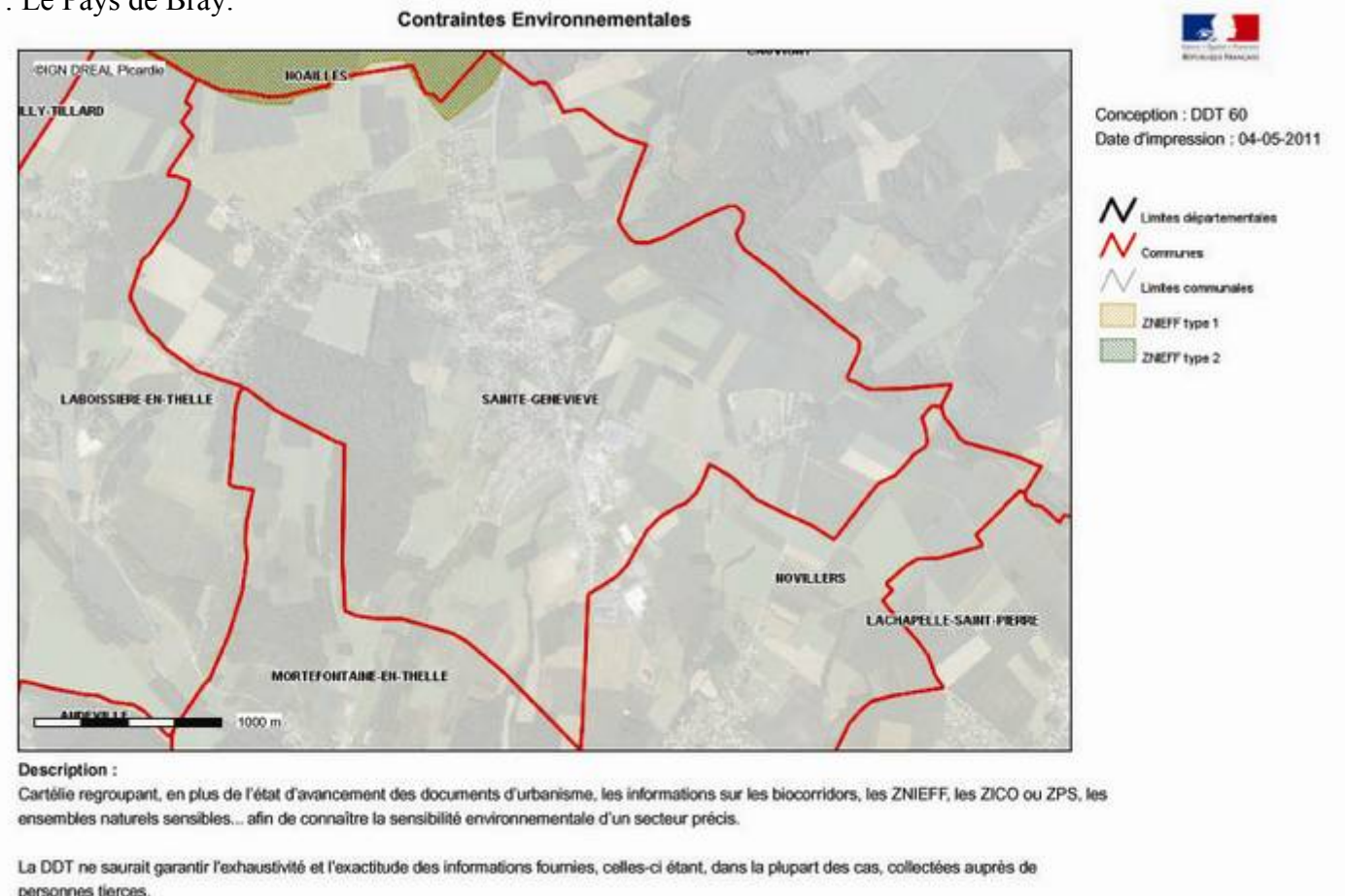
Il existe deux types de Z.N.I.E.F.F :

- Les Z.N.I.E.F.F. de type I correspondent à des sites ponctuels, répertoriés en raison de la présence d'espèces animales ou végétales remarquables, rares ou protégées au niveau régional ou national. Ces zones sont particulièrement sensibles.

- Les Z.N.I.E.F.F. de type II correspondant à des vastes ensembles composés d'une mosaïque de milieux naturels diversifiés, dont le rôle écologique fonctionnel est primordial. Elles participent ainsi à l'équilibre naturel régional. Ces zones représentent des ensembles peu perturbés par l'homme.

Ainsi, le territoire de SAINTE GENEVIEVE est concerné par :

- une ZNIEFF de type I, intitulée : Pelouses et bois de la cuesta Sud du Pays de Bray.
- une ZNIEFF de type II, intitulée : Le Pays de Bray.

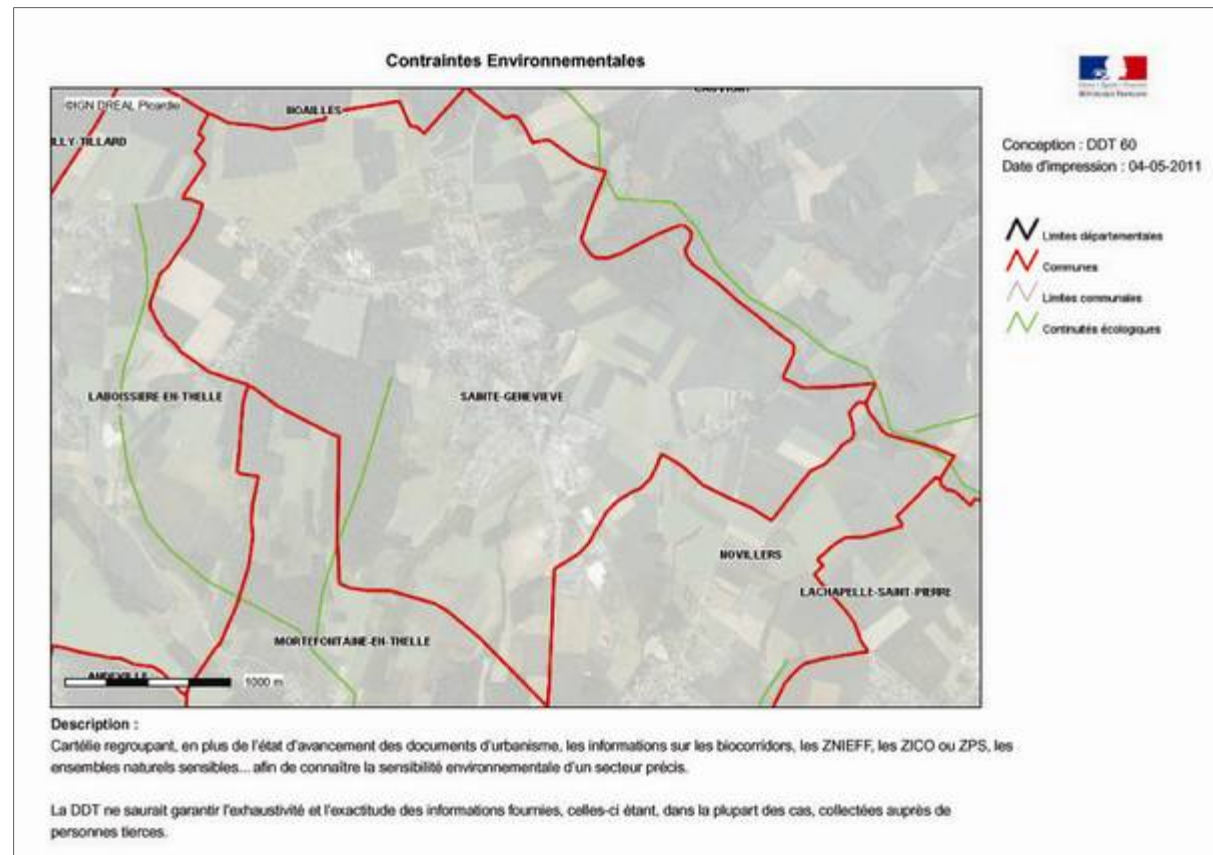


II.2.3 Les corridors écologiques potentiels

La commune de SAINTE GENEVIEVE est concernée par un corridor écologique potentiel. L'identification des corridors écologiques potentiels de Picardie n'a pas de portée juridique. Il s'agit d'un élément de connaissance du patrimoine naturel de Picardie destiné à éviter autant que possible que certains enjeux environnementaux ne soient révélés trop tardivement. Il permet ainsi une meilleure prévision des incidences lorsque des aménagements sont à réaliser mais également de mettre en œuvre localement des stratégies de maintien ou de restauration des connexions écologiques.

La DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) précise que le corridor mentionné ci-dessus est potentiel.

Il se situe sur la partie Ouest du territoire, au niveau d'un espace boisé.



II.2.4 NATURA 2000

SAINTE GENEVIEVE n'est pas concernée par un site NATURA 2000 sur le territoire communal.

II.3 L'organisation du territoire

II.3.1 Rappel historique

Ci-dessous, quelques éléments de l'histoire communale / Informations transmises par la mairie.

• Préhistoire :

Le « Mont Sainte-Geneviève », qui fait partie de la Falaise du Thelle (colline crayeuse qui va des bords de l'Oise – niveau Boran, jusqu'à Gournay), a été habité à toutes les époques de la préhistoire (paléolithique – particulièrement acheuléen, néolithique). La preuve en est fournie par les nombreux silex taillés retrouvés dans les cailloutis à 2.50m de profondeur.

• Epoque romaine :

Au niveau du hameau de La Croix passait la voie romaine qui reliait Paris (*Lutèce*) à Beauvais (*Bellovacum*). Elle y croisait une voie transversale.

• Du moyen-âge à la Révolution :

- Le nom de Sainte-Geneviève apparaît pour la 1^{ère} fois en 1104, sous la forme de Sancte Genovefa (d'origine germanique), cette sainte étant la Patronne de la paroisse. Diverses orthographes se sont succédées. Sainte Geneviève est la Patronne de Paris, fêtée pour avoir sauvé Paris des hordes barbares d'Attila, et de la famine. Elle est le plus souvent représentée dans une robe de jeune fille noble, tenant à la main un cierge qu'un démon essaie d'éteindre. Quelquefois, elle est représentée comme une jeune bergère, une houlette à la main (c'est le cas du blason de Ste Geneviève des Bois).

- En 1333, Jean d'Osmont et sa femme Jeanne de Maignier ont fondé un Hôtel Dieu à Ste Geneviève avec une Chapelle dédiée à St Hubert.
- L'Eglise : bâtie au milieu du bourg, l'église Sainte Geneviève est très composite. Le chœur de deux travées à chevet plat, solidement bâti, peut remonter à la fin du XII^{ème} siècle. La nef a été reconstruite au XVI^{ème} siècle en intégrant le mur sud de l'église précédent, vestige de la nef unique qui existait jusque là.
- Durant la révolution, la commune fut baptisée « Montcailloux » en référence à la nature du sol (argile à silex).
- Les hameaux de Ste Geneviève furent au nombre de 4, même s'il n'en subsiste actuellement que 2, les 2 autres ayant aujourd'hui rejoint le bourg. Ce sont : Le Petit Fercourt, La Fusée, La Croix, Le Camp du Puits.

On note aussi 2 « écarts » (maisons à l'écart ne constituant pas un hameau : Le Four à Chaux et La Maison Blanche)

• **XIXe et XXe siècles :**

La commune de Sainte-Geneviève est réputée pour avoir été l'un des premiers et des principaux centres de tabletterie de la région au début du 19e siècle. Elle a rayonné sur l'Europe entière par ses fabrications d'éventails et plus généralement par le travail de la nacre (boutons, boucles de ceinture, etc.), puis à partir de 1835 dans la production de brosses à dents et de boutons. Nombre de jardins recèlent encore des restes de découpes de coquillages. Cependant cette activité n'a laissé que peu de témoignages architecturaux significatifs de cette industrie, notamment en raison de l'organisation dispersée, particulière, et donc quasi artisanale des nombreux ateliers. Le dernier atelier de réparation d'éventails est tenu à Paris par Anne Hoguet, originaire de Ste Geneviève.

Novillers les Cailloux dépendait de Ste Geneviève jusqu'en 1835, jusqu'à ce qu'une ordonnance royale l'érige en commune, après de multiples actions intentées par ses habitants pour se séparer.

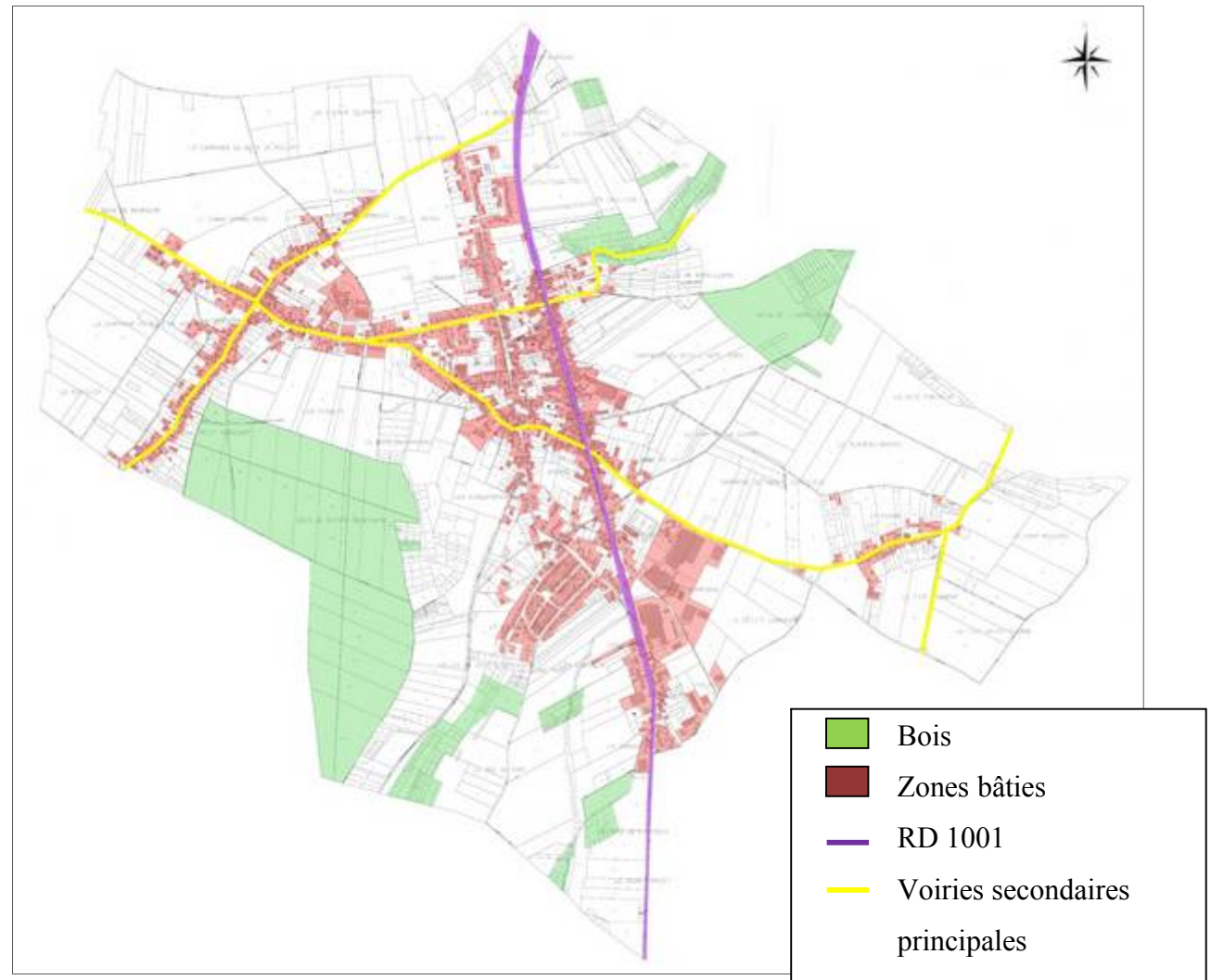
II.3.2 L'occupation du sol

Actuellement, lorsqu'on observe l'occupation du sol de SAINTE GENEVIEVE, on distingue le centre bourg, le hameau de La Fusée et un écart appelé, La Maison Blanche. Les anciens hameaux de La Croix et du Petit Fercourt se situent aujourd'hui dans la continuité bâtie du centre bourg, même si Le Petit Fercourt, par sa localisation et son bâti présente des caractéristiques particulières.

L'urbanisation s'étire de part et d'autre des routes départementales ou des voiries communales.

Aujourd'hui, la RD 1001 constitue un élément structurant du développement communal, en bordure de laquelle se sont développées les activités commerciales, de services et industrielles.

Les masses boisées sont implantées sur des espaces présentant un relief plus mouvementé.



II.3.3 Le parcellaire

Selon le type d'occupation du sol et les époques, le parcellaire change.

Ainsi, pour le tissu ancien, le parcellaire est en majorité étroit pour l'habitat ou plus large pour les exploitations agricoles.
Quant au parcellaire récent, des parcelles créées font apparaître une trame très géométrique et regroupée sur elle-même.

De ces parcellaires, en découlent des constructions différentes : implantation en front à rue pour les plus anciennes et retraits en milieu de parcelle pour les plus récentes.

Le parcellaire ancien :
densification des îlots ou
grand parcellaire.
Implantation en bordure
de rue, ne laissant pas
percevoir le jardin, d'où
un caractère très minéral
de cette rue. Parcellaire
étroit, découpé sous
forme de lanières.



Le parcellaire récent :
opérations
d'aménagement
d'ensemble.
Implantation au centre
de la parcelle, laissant
percevoir le jardin à
l'avant de la maison.



II.4 Le bâti

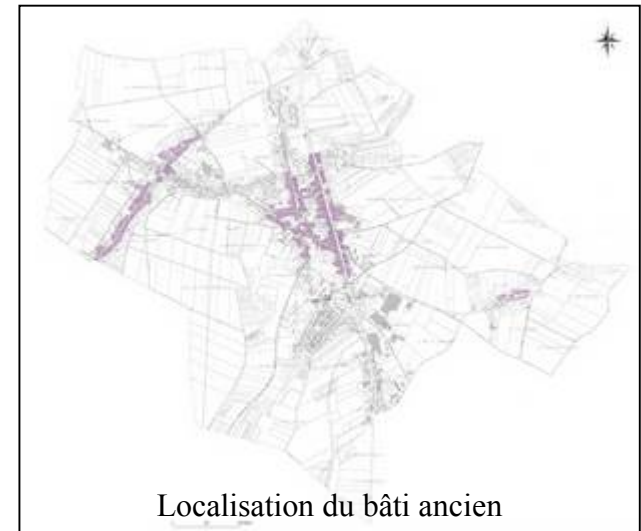
II.4.1 Le bâti ancien

a) Les caractéristiques du bâti ancien

Le bâti ancien s'est donc développé linéairement le long des principales voiries. Les rues les plus anciennes, généralement étroites, sont caractérisées par un habitat dense et continu.

L'ensemble des constructions anciennes donne un caractère homogène au centre bourg. Cette homogénéité est due à la morphologie des constructions ainsi qu'aux matériaux. L'implantation des maisons est à l'alignement, le plus souvent grâce au pignon sur l'espace public, ou en retrait, cependant il subsiste une continuité urbaine grâce aux murets et haies en limites publiques, ce qui définit bien « l'espace rue »

Le parcellaire assez étroit est par contre très profond. Il a conduit à la construction de nombreuses maisons à un étage, et à la réalisation d'annexes derrière ces maisons.



L'architecture est traditionnelle à la région :

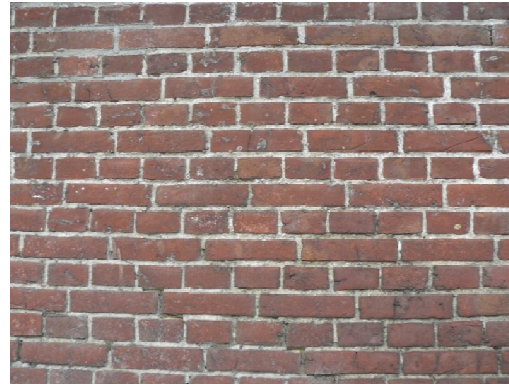
- implantation en front de rue ou retrait avec un espace jardin sur l'espace public,
- les volumes sont simples avec un rez-de-chaussée plus des combles voire un étage,
- une toiture à deux versants, à 45° de moyenne,
- les ouvertures en façade sont plus hautes que larges,
- en toiture, les lucarnes animent les façades,
- les matériaux dominants sont la brique, la pierre et l'ardoise.



*Certaines constructions sont composées d'un rez-de-chaussée et de combles aménagés
D'autres constructions ont des volumes plus importants : rez-de-chaussée + étage + combles*

b) Les matériaux

Les matériaux rencontrés sur la commune de SAINTE GENEVIEVE sont en majorité la brique, le silex, la pierre, l'ardoise et la tuile plate. Ces tons s'harmonisent entre eux et permettent une homogénéité du bâti ancien. Les constructions neuves pourront s'inspirer de ces caractéristiques afin de permettre une meilleure intégration dans le site.



c) Les détails

Même si dans la volumétrie, les habitations de SAINTE GENEVIEVE se ressemblent, chaque habitation se distingue grâce à sa façade personnalisée notamment grâce à l'utilisation d'appareillages de briques, de jeu de matériaux, d'éléments d'ornement, ...



d) Les porches

La commune est caractérisée par la présence de nombreux porches. Ceux-ci doivent faire l'objet d'une attention particulière afin de les conserver car ils constituent un des symboles de l'histoire de la commune.



e) Les portails

SAINTE GENEVIEVE est également caractérisée par la présence de nombreux portails imposants.



II.4.2 Le bâti récent

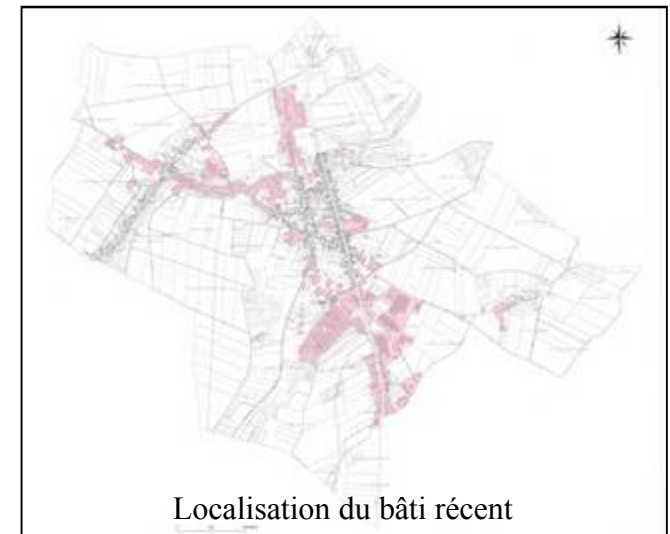
Le bâti récent se divise en deux types de constructions : l'habitat pavillonnaire et l'habitat groupé et collectif.

Dans les 2 cas la proportion des volumes construits est modifiée : l'habitation est plus massive et la richesse des détails architecturaux réduite voire inexistante. Les matériaux utilisés sont le parpaing enduit et la tuile.

- **L'habitat pavillonnaire**

Le principe de construction de type pavillonnaire est dominant. La maison est implantée au centre de la parcelle avec un jardin d'agrément. L'hétérogénéité de ces groupements est accentuée par des implantations en retrait par rapport à l'alignement souvent en milieu de parcelle, rendant ainsi nécessaire les clôtures.

L'habitat pavillonnaire est le type de logements le plus recherché depuis une vingtaine d'années. Bien que les règles d'implantation de la construction dans la parcelle soient variables, l'immeuble respecte le volume traditionnel : maison à rez-de-chaussée, à plan rectangulaire avec combles aménageables, toitures en tuiles ou ardoises avec lucarnes, pente à 40-45°, fenêtres sur pignons, sous-sols aménagés, construction en retrait de l'alignement, orientation personnelle.



Localisation du bâti récent



- L'habitat groupé et collectif

Comme évoqué précédemment, sur SAINTE GENEVIEVE, la période 1975-1989 est caractérisée par la plus forte production d'appartements. A SAINTE GENEVIEVE, on trouve également de l'habitat groupé.



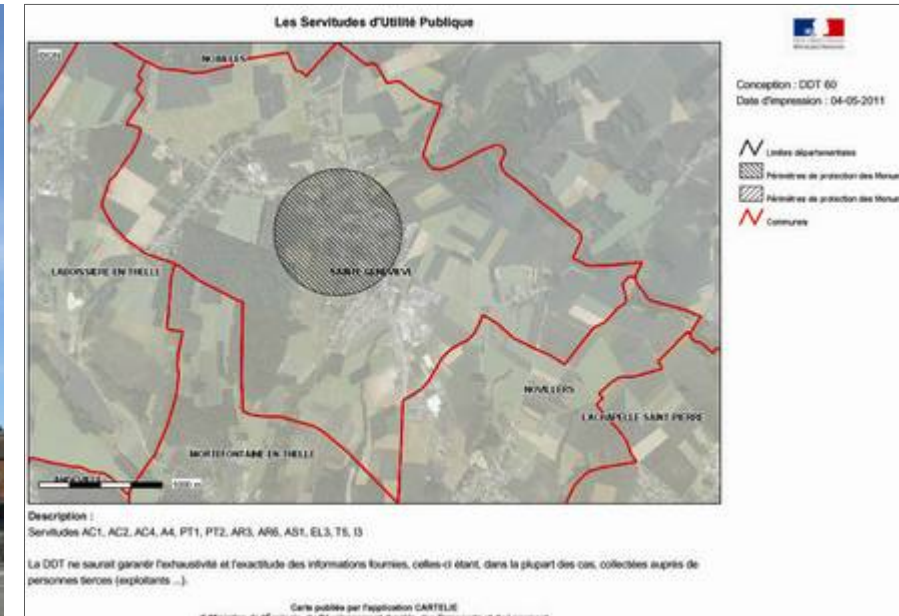
En conclusion, la commune est caractérisée par une juxtaposition de deux styles, le centre ancien, de style traditionnel, qui conserve le patrimoine architectural et les zones alentours, de forme et aspect plus découpés.

Le Pays de Thelle a élaboré une plaquette architecturale reprenant les caractéristiques de la région. Ce document est joint en annexe de ce rapport de présentation

II.5 Le patrimoine historique

II.5.1 Monument historique

La commune de SAINTE GENEVIEVE possède un monument historique classé par arrêté du 10 Février 1983 : il s'agit de l'église. Les abords de ce monument sont donc protégés grâce à un rayon de 500 mètres.



II.5.2 Le patrimoine vernaculaire

Outre le monument historique répertorié ci-dessus, la commune de SAINTE GENEVIEVE possède un patrimoine vernaculaire de qualité, trace de l'histoire commune : calvaires, oratoire, monument commémoratif, ...



II.5.3 Le patrimoine archéologique

Les sites sont protégés par la loi n°80-532 du 15 Juillet 1980 (Article 257-1 du code pénal) : « Sera puni des peines portées à l'article 257 quiconque aura intentionnellement : soit détruit, abattu, mutilé, détérioré des découvertes archéologiques faites au cours des fouilles ou fortuitement, ou sur un terrain contenant des vestiges archéologiques ».

SAINTE GENEVIEVE se situe dans un secteur encore mal documenté dans le domaine archéologique. Néanmoins, des données ignorées du Service Régional de l'Archéologie sont toujours susceptibles de modifier la carte archéologique communale.

En effet, les informations ci-jointes ne représentent en aucun cas un inventaire exhaustif du patrimoine archéologique de la commune. D'autres sites non localisés dont l documentation est trop partielle peuvent ne pas avoir été mentionnés. Des découvertes fortuites sont donc toujours possibles.

Ces découvertes fortuites sont protégées par la loi validée du 17 Septembre 1941 (titre III). Les textes indiquent en substance que « Toute découverte fortuite mobilière ou immobilière intéressant la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, doit être signalée immédiatement à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la Haute Normandie (Service régional de l'Archéologie), soit par l'intermédiaire de la Mairie ou de la Préfecture du Département. Les vestiges découverts ne doivent en aucun cas être aliénés ou détruits avant l'examen par un spécialiste mandaté par le Conservateur régional. »

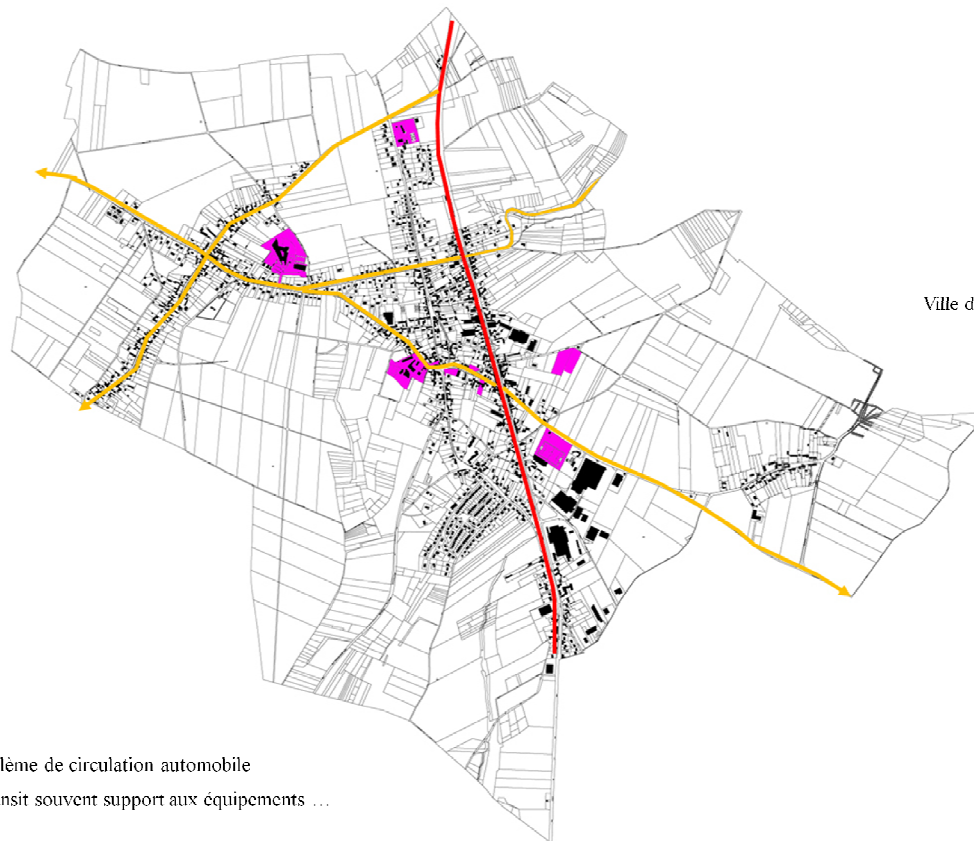
A titre d'information, la loi n°2001-44 du 17 Janvier 2001 relative à l'archéologie préventive et son décret d'application n°2002-89 du 16 Janvier 2002 ont modifié les modalités d'instruction des dossiers d'urbanisme.

A ce titre tous les projets de lotissement, des Zones d'Aménagement Concerté, les aménagements précédés d'une étude d'impact, les travaux sur immeubles protégés au titre de la loi sur les Monuments Historiques seront transmis pour avis à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Service régional de l'archéologie). Ils pourront le cas échéant faire l'objet de prescriptions archéologiques.

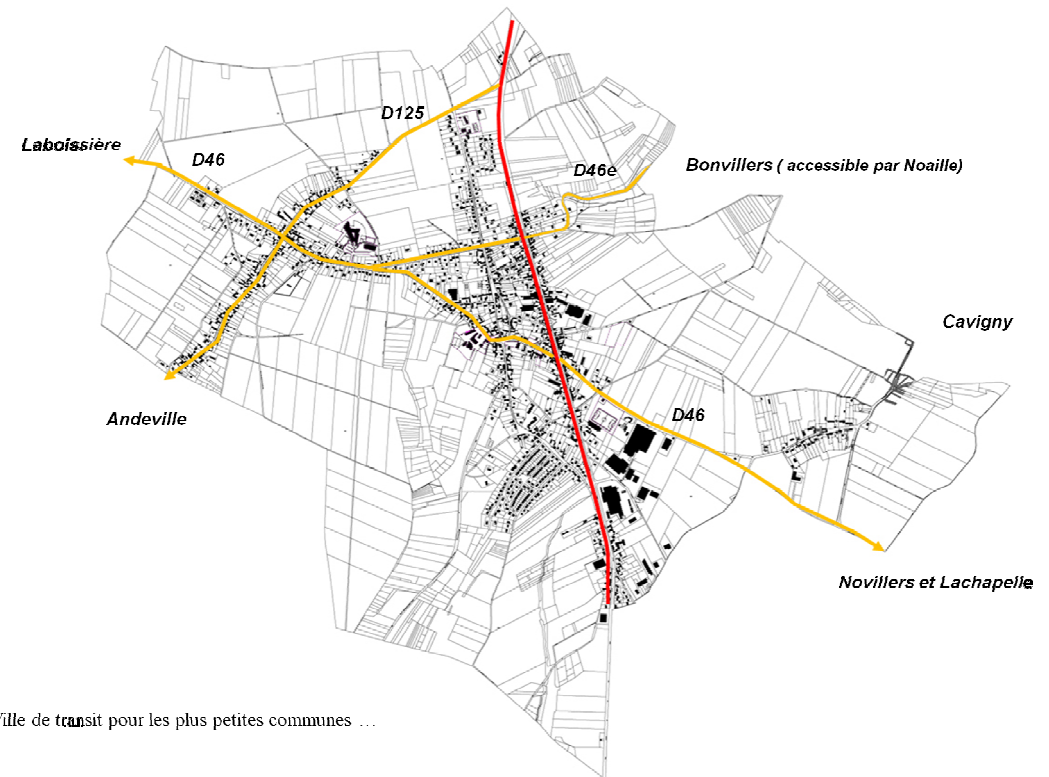
Le Porter à Connaissance de SAINTE GENEVIEVE ne comporte aucune indication sur le patrimoine archéologique. A priori, la commune ne compte pas de site archéologique sur son territoire connu pour l'heure actuelle.

II.6 Les déplacements

La commune est traversée par un axe important : la RD 1001 le long de laquelle se sont développés de nombreux commerces, puis des départementales qui desservent les différents bourgs de la commune. Cette D1001 installe une rupture en l'Est et l'Ouest, avec une commune et notamment son centre-ville qui s'est développée à l'Ouest, à l'écart de la route.



Pas de problème de circulation automobile
Voies de transit souvent support aux équipements ...



Ville de transit pour les plus petites communes ...

Les autres routes départementales sont supports aux équipements, de commerces et de logements.

On note une bonne gestion de la circulation. Des aménagements urbains et paysagers de bonne qualité et exemplaires favorisent les déplacements piétons.



Giratoire



Feux tricolore



Rétrécissement et TPC



Rue Neuve – Des fonctions bien identifiées



Ecole Pauchet – Des confits à gérer



Rue du Canton de Beaupréau –
Un paysage présent (vallée)



Départementale hors aggro



Souvent qualitative
Des espaces dédiés ...

Sur les voies secondaires, les dimensions sont
... des espaces publics



Place de la Mairie



Rue de Méru – des rues couloir ...

agréables et les aménagements bien identifiés, on observe cependant quelques conflits entre les piétons et les voitures stationnées.



Les voies de desserte de logements sont souvent mixtes et étroites malgré une densité de logements, la place du piéton est parfois questionnée.

Emprise large où le logement est dense et souvent récent...



Emprise étroite ...



Voies mixtes - priorité aux piétons...?

Liaisons piétonnes compliquées



Des liaisons douces mal identifiées



On relève tout de même une faible présence, ou un faible confort des liaisons douces en cœurs d'îlots et en connexion entre le centre et les espaces naturels alentours.

Des accès parfois compliqués



II.7 Les risques

En application de l'article L.121-1-3 du code de l'urbanisme, le Plan Local d'Urbanisme doit prendre en considération l'existence de risques naturels prévisibles et de risques technologiques. Cette prise en considération devra être justifiée dans le rapport de présentation et se traduire par des mesures particulières dans le zonage.

La commune de SAINTE GENEVIEVE est exposée à des risques naturels et technologiques.

II.7.1 Les risques technologiques

a) Les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

Dans le Porter à Connaissance, il est fait mention de 3 établissements à risques soumis à autorisation. Il s'agit des établissements Draka Fileca, Verdi industries et Esselte Dymo.

Au moment de l'arrêt du projet de PLU, le bureau d'études **Espac'urba**, ne dispose pas d'informations complémentaires quant aux entreprises nommées Verdi industries et Esselte Dymo.

Par ailleurs, au moment de l'arrêt du projet de PLU, une enquête publique est en cours au sujet de l'entreprise Draka Fileca.

b) Les anciens sites industriels ou activités de service

SAINTE GENEVIEVE est confrontée à la présence de 29 sites susceptibles d'être pollués dont les caractéristiques sont rassemblées dans le tableau joint page suivante. Ces données proviennent de la Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service dite BASIAS.

Les fiches détaillées sont jointes en annexe de ce rapport de présentation.

Pourquoi Basias : La France a été l'un des premiers pays européens à conduire des inventaires des sites pollués d'une façon systématique (premier inventaire en 1978). Les principaux objectifs de ces inventaires sont :

- recenser, de façon large et systématique, tous les sites industriels abandonnés ou non, susceptibles d'engendrer une pollution de l'environnement,
- conserver la mémoire de ces sites,
- fournir des informations utiles aux acteurs de l'urbanisme, du foncier et de la protection de l'environnement.

La réalisation d'inventaires historiques régionaux (IHR) des sites industriels et activités de service, en activité ou non, s'est accompagnée de la création de la base de données nationale BASIAS.

Cette banque de données BASIAS a aussi pour objectif d'aider, dans les limites des informations récoltées, les notaires et les détenteurs des sites, actuels ou futurs, pour toutes transactions immobilières.

Il faut souligner que l'inscription d'un site dans la banque de données BASIAS ne préjuge pas d'une éventuelle pollution à son endroit. Compte tenu des finalités affichées, BASIAS a reçu un avis favorable de la Commission Nationale sur l'Informatique et les Libertés (CNIL) en septembre 1998. La création de BASIAS et les principes de son utilisation sont définis dans l'arrêté ministériel du 10 décembre 1998 publié le 16 avril 1999, ainsi que dans deux circulaires ministérielles, en date du 26 avril 1999, adressées aux Préfets et aux Directeurs Régionaux de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE).

Les inventaires Basias

La sensibilisation de l'ensemble des acteurs est l'un des outils d'une politique de prévention des risques liés à la pollution des sols. C'est dans le but de développer une vigilance à tous les niveaux que, sous l'égide du ministère en charge de l'Environnement, le BRGM a développé, depuis 1994, des inventaires des sites ayant été occupés par des activités de type industriel. Cette base de données appelée BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service) est accessible librement sur Internet (<http://basias.brgm.fr>). L'inventaire historique BASIAS est avant tout destiné au grand public, aux notaires, aux aménageurs et doit servir à apprécier les enjeux relatifs à l'état d'un terrain en raison des activités qui s'y sont déroulées.

Ces sites ne sont pas repris sur les documents graphiques de zonage ni dans le règlement, par contre, il est important de noter qu'avant toute nouvelle utilisation de ces sites, et en cas de pollution avérée, il conviendra d'en vérifier le niveau et de la rendre compatible avec l'usage prévu.

II.7.2 Les risques naturels

A noter que la commune n'est pas dotée d'un Plan de Prévention des Risques Naturels approuvé ou en cours d'élaboration.

a) Les inondations

L'intégration d'un volet hydrologique dans un document d'urbanisme a pour but :

- de recenser les secteurs pouvant faire l'objet d'un risque d'inondation. Tout décideur devra ensuite faire procéder aux examens complémentaires du risque inondation, en préalable à l'implantation de toute nouvelle construction dans ces secteurs : l'objectif étant d'éviter toute construction en zone d'aléa ;
- de veiller à ne pas aggraver les risques, en cartographiant les secteurs bâtis vulnérables connus.

Le territoire de SAINTE GENEVIEVE n'est pas soumis au risque « débordement de cours d'eau ». Toutefois elle est concernée par le phénomène de ruissellement.

En revanche, de part son relief et sa géologie, la commune de SAINTE GENEVIEVE peut être confrontée à des risques d'inondation. Plusieurs types d'inondations peuvent être distingués : par crue, par ruissellement et coulées de boue, et enfin par remontées de nappes. La commune a déjà fait l'objet d'un arrêté de catastrophes naturelles : Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : arrêté du 29 Décembre 1999. Ce dernier est lié à la Tempête de 1999.

Globalement les ruissellements se situent en zones agricoles ou naturelles, ponctuellement quelques zones bâties sont soumises à des problématiques d'inondation, essentiellement de voiries.

Afin de prendre en compte ce phénomène, plusieurs études hydrauliques ont été menées sur le territoire communal :

- Etude hydraulique réalisée sur les communes de Sainte Geneviève et Mortefontaine-en-Thelle, par le bureau d'étude B&R Environnement, 2003. Cette étude propose un état des lieux du contexte hydraulique de la commune et propose plusieurs solutions afin résoudre les problématiques (création de mare tampon, augmentation des diamètres de certaines canalisations)
- Etude de faisabilité d'aménagements pour la gestion des eaux pluviales, par le bureau d'études SODEREF, 2004. Cette étude permet un complément technique de l'étude citée précédemment, afin de localiser et dimensionner avec précision les préconisations faites dans l'étude de B&R Environnement.

Suite à ces études, la commune a déjà réalisé certains aménagements préconisés.

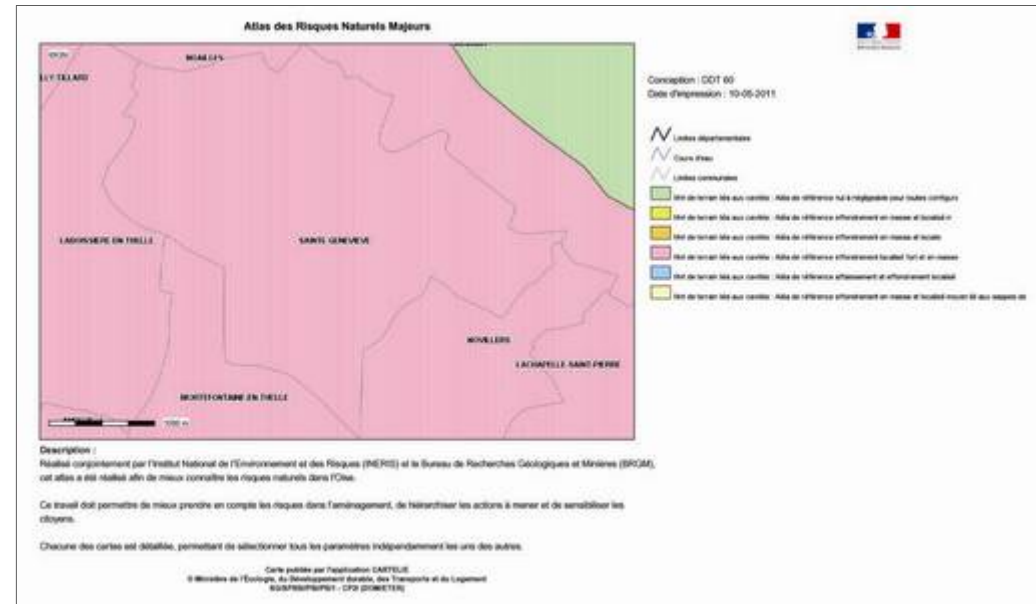
Enfin, une étude spécifique d'expertise hydrogéologique relative à la gestion des eaux pluviales a été réalisée sur le territoire de la Zone d'Activités de Sainte Geneviève / Novillers en Décembre 2009.

b) Les cavités souterraines

Le Porter à Connaissance mentionne qu'aucun site d'exploitation de carrière, aucune cavité souterraine, ni aucun mouvement de terrain ne sont recensés sur la commune.

Toutefois, l'Atlas des Risques Naturels Majeurs fait état d'un type d'aléa recouvrant l'ensemble du territoire communal : Aléa de référence effondrement localisé fort et en masse.

D'autre part, il est indiqué, à titre informatif, qu'une cavité (effondrement) a été identifiée, puis rebouchée au niveau de la grande surface, par le BRGM.

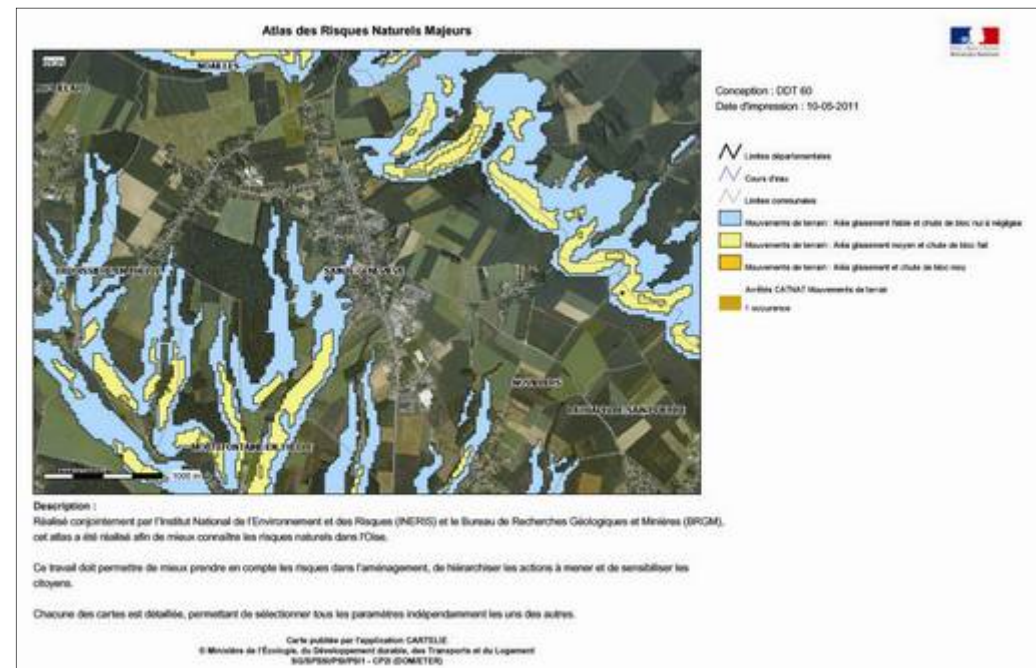


c) Mouvements de terrain

Au vu de l'Atlas des Risques Naturels Majeurs, SAINTE GENEVIEVE n'est pas touché par la problématique des mouvements de terrain au niveau des zones bâties.

2 aléas sont identifiés :

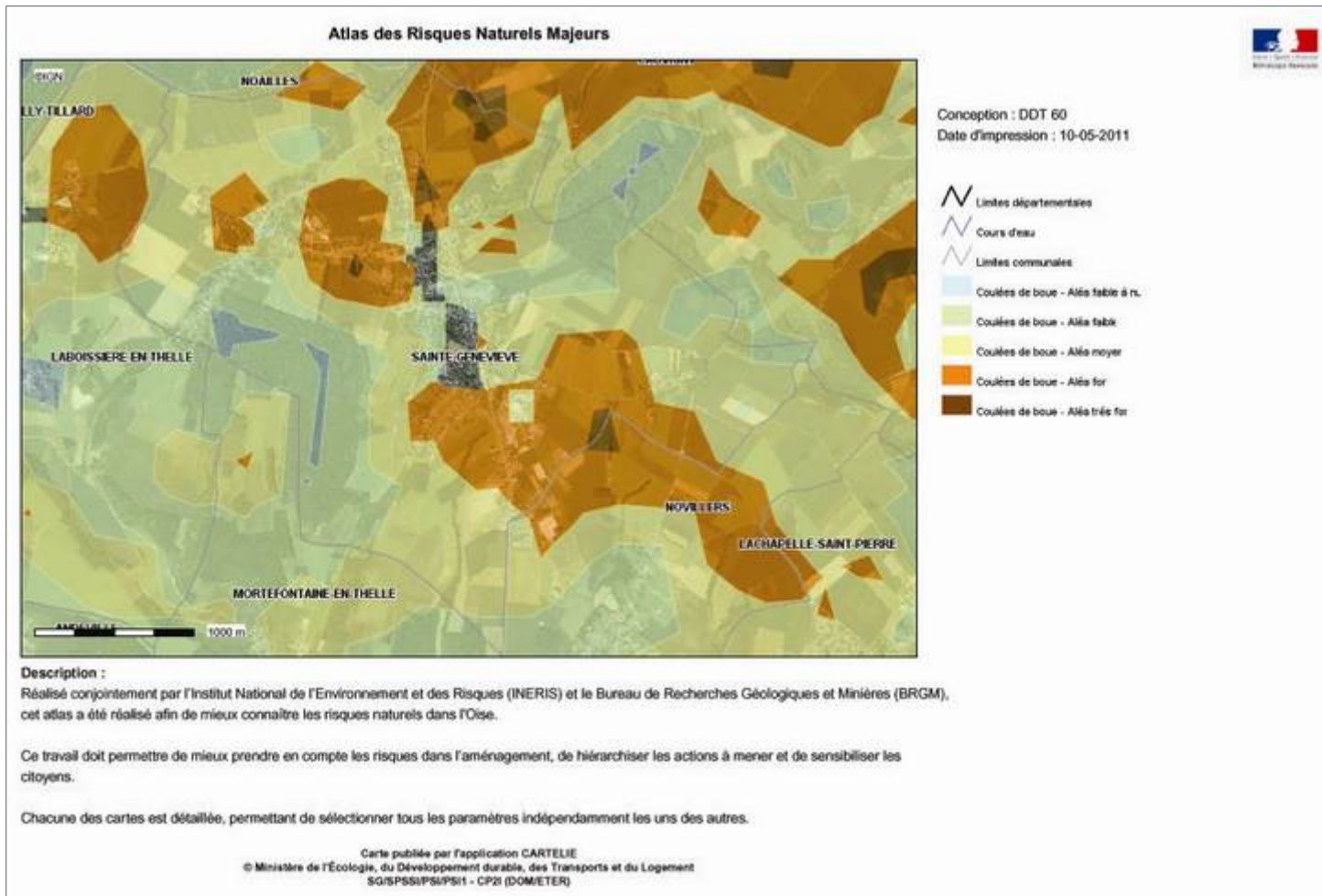
- Aléa glissement faible et chute de bloc nul à négligeable,
- Aléa glissement moyen et chute de bloc faible.



d) Coulées de boue

Plusieurs zones de sensibilité sont identifiées au niveau des zones bâties :

- Aléa très fort au niveau des lieux-dits « le Bois » et « Bout de la Grande Rue »,
- Aléa fort au niveau des lieux-dits « Les Antes/Les Ravins », « le Champ Grand-père », la partie Nord de la RD 1001 et le Sud-Est du territoire communal.
- Aléa moyen et faible sur le reste des zones bâties.

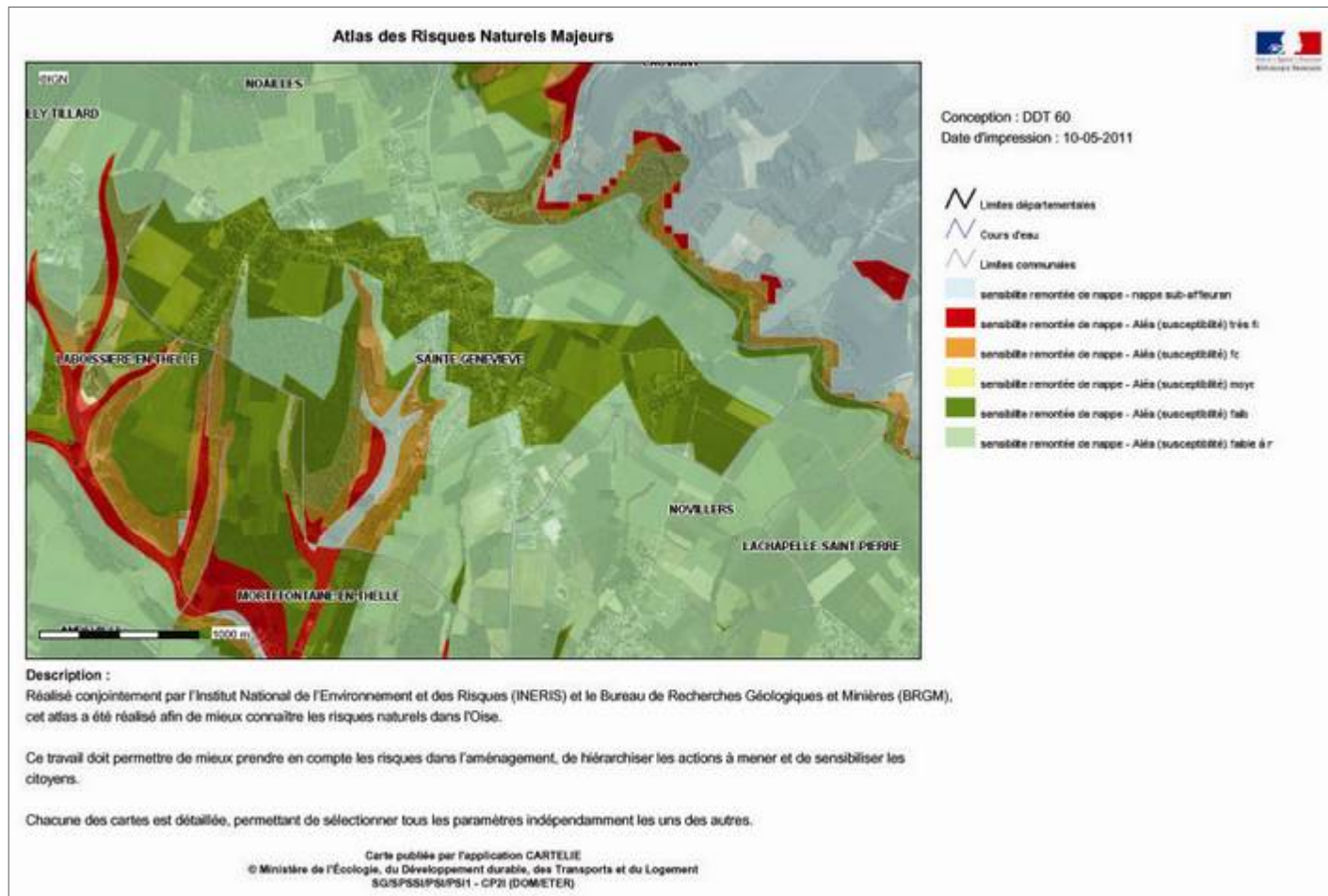


e) Remontées de nappes

Les zones bâties se situent dans 2 configurations différentes :

- zone d'aléa de susceptibilité faible,
- zone d'aléa de susceptibilité faible à nul.

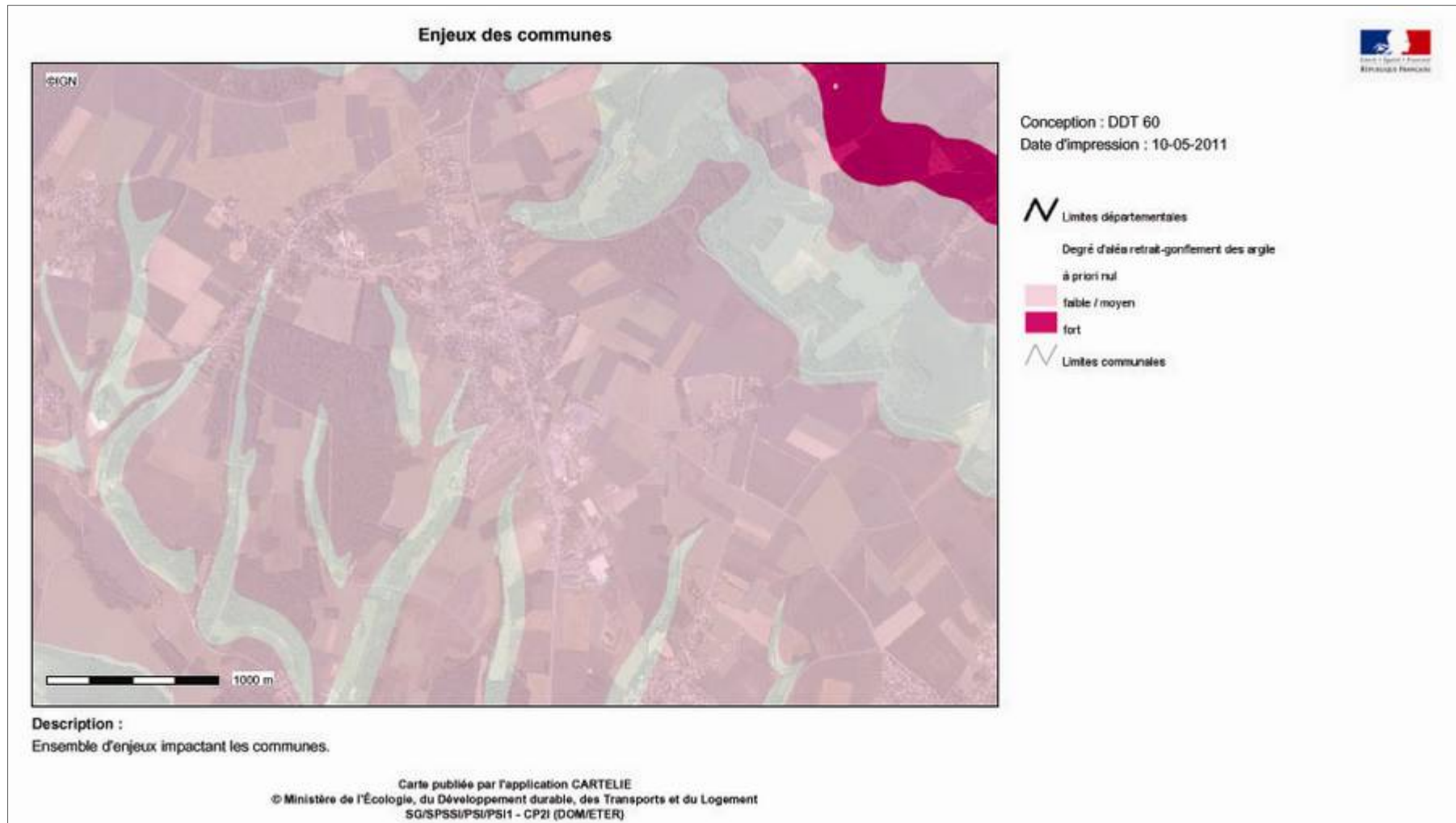
Ce risque n'impacte donc pas les zones bâties de SAINTE GENEVIEVE. En revanche, on le retrouve au niveau de la vallée sèche qui descend en direction de Mortefontaine-en-Thelle.



f) Retrait-gonflement argiles

La commune de SAINTE GENEVIEVE a fait l'objet de 2 arrêtés de catastrophes naturelles pour mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols :

- Arrêté du 5 Décembre 2008 pour des événements intervenus entre le 1^{er} Juillet et le 30 Septembre 2005,
- Arrêté du 5 Décembre 2008 pour des événements intervenus entre le 1^{er} Janvier et le 31 Mars 2006.



TROISIEME PARTIE - SYNTHESE DU DIAGNOSTIC OBJECTIFS COMMUNAUX ET PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT URBAIN

III.1 - Synthèse du diagnostic : Atouts et contraintes du territoire de SAINTE GENEVIEVE

Une urbanisation traditionnelle le long des voies de communication

Les différentes zones bâties se sont développées le long des axes de communication. Ce développement linéaire de l'urbanisation tend aujourd'hui vers une continuité bâtie mêlant centre ville et hameaux de La Fusée et du Petit Fercourt. Le bâti forme un paysage continu et structurant le long des axes principaux et des rues adjacentes. Cette occupation de sols limite les visions latérales sur les espaces contigus.

Une proximité avec deux bassins de vie et d'emplois conséquents

Grâce aux infrastructures routières, SAINTE GENEVIEVE se situe aux portes de l'agglomération beauvaisienne mais également parisienne.

Un réseau viaire intéressant

SAINTE GENEVIEVE est desservie par un ensemble de départementales et notamment la RD 1001, permettant une connexion directe avec les 2 bassins de vie et d'emplois.

Toutefois, il faut noter un trafic automobile élevé et un bilan accidentologique non négligeable. De plus, la RD 1001 est classée route à grande circulation et elle est recensée dans les itinéraires de transports exceptionnels.

Le développement de l'urbanisation devra prendre en compte cet aspect de la circulation, de la desserte, de la sécurité routière et du déplacement dans un principe de développement durable.

Des équipements publics et services satisfaisants

Sur la commune de SAINTE GENEVIEVE, on note la présence d'équipements publics tels que la mairie, l'église, les écoles, un collège, un accueil périscolaire, un centre de loisirs, des équipements sportifs, une salle polyvalente, une bibliothèque. De nombreux services de proximité et petits commerces (boulangier, boucher, Poste, café, épicerie, librairie, supermarché, infirmières, médecins, ...) sont également présents sur la commune et permettent de répondre à une partie des besoins de la population. Les niveaux d'enseignement dispensés sur la commune vont de l'école maternelle jusqu'au collège. Plusieurs équipements sportifs sont également présents sur la commune (stade, gymnase, dojo, terrain de basket, des courts de tennis). Toutefois, ils sont dispersés sur l'ensemble du territoire ; la commune ne dispose pas d'un « pôle d'équipements ». Cependant, ces équipements peuvent répondre à des besoins différents ; leur localisation en des lieux séparés n'est donc pas une contrainte.

Une population en hausse et relativement jeune

Depuis plus de 40 ans, la commune connaît un accroissement de sa population. En effet, cette dernière a doublé, passant ainsi, respectivement, de 1 289 personnes en 1968 à 2 639 habitants en 2007. La population de SAINTE GENEVIEVE est relativement jeune : en 2007, 40,3% de la population a moins de 30 ans et les personnes de 75 ans et plus représentent 5,9 % des habitants de la commune.

Un vieillissement de la population

Malgré un solde naturel toujours positif, on constate une amorce du phénomène de vieillissement de la population : l'évolution des classes d'âge montre une baisse de la part des 0-14 ans ainsi que des 30-44 ans. Les autres classes d'âges voient leur part augmenter et plus particulièrement les classes d'âges supérieures à 45 ans.

Une réponse au vieillissement de la population peut s'accompagner d'une redéfinition des logements afin d'accueillir les personnes âgées dans des petits logements adaptés pour ainsi réserver les grands logements existants aux couples avec enfants. Le parc de logement pourra alors se renouveler sur lui-même.

Une diversification du parc de logements à poursuivre

La majorité des produits logements est représentée par les résidences principales, constituant 90,9 % du parc de logements. Le nombre de résidences secondaires est en baisse (4,6 % du parc de logements) ; 4,5 % des logements sont vacants. La commune est confrontée à une pression foncière. Le statut d'occupation prépondérant est l'accession à la propriété. En 2007, les propriétaires représentent 70,8 % des occupants des résidences principales. De ce fait, le type de logement prédominant sur le territoire de SAINTE GENEVIEVE est la maison individuelle (82,3 % des résidences principales). En 2007, 134 logements HLM étaient comptabilisés.

Il semble donc nécessaire de poursuivre la réalisation de logements locatifs afin de permettre l'accueil de nouvelles familles et plus particulièrement de jeunes couples n'ayant pas les moyens financiers, dans un premier temps, d'acquérir leur résidence. Il est important de souligner que le coût du foncier à SAINTE GENEVIEVE est très élevé, car la commune est très prisée en raison de sa proximité avec les agglomérations beauvaisiennes et parisiennes, mais aussi en raison de la qualité de son cadre de vie.

Un bâti traditionnel de qualité et un patrimoine vernaculaire à préserver

La commune de SAINTE GENEVIEVE est caractérisée par un bâti traditionnel à la région : implantation en front à rue, les volumes sont simples avec un rez-de-chaussée, éventuellement un étage et des combles aménagés ou non, une toiture à deux versants, à 45° de moyenne, les ouvertures en façade sont plus hautes que larges, en toiture, les lucarnes animent les façades. Les matériaux rencontrés sont en majorité la brique, le silex, la pierre, l'ardoise et la tuile plate. La commune possède un patrimoine historique et vernaculaire de qualité : église, calvaires, oratoire, monument commémoratif, ... Le PLU permet également de sensibiliser les habitants à ce patrimoine, symbole de l'histoire communale.

Des secteurs d'urbanisation récents

Les zones d'habitat se sont développées au pourtour des zones bâties les plus anciennes. Une zone d'activités économique est également implantée au Sud du centre bourg. En raison de leur localisation, notamment en limite de zone agricole, l'intégration de ces secteurs dans le paysage lointain et rapproché, mérite d'être améliorée afin de poursuivre les perceptions végétales que l'on retrouve dans d'autres secteurs de la commune.

Une identité naturelle et végétale

Le cadre naturel est relativement présent sur le territoire communal. Celui-ci est caractérisé par la présence de différentes entités naturelles : bois, terres agricoles, jardins d'agrément. Les espaces naturels participent au paysage et cadre de vie de SAINTE GENEVIEVE.

D'autre part, plusieurs mesures de protection des espaces naturels sont dénombrées à SAINTE GENEVIEVE. Elles concernent la partie Nord du territoire.

Des activités économiques existantes

La commune de SAINTE GENEVIEVE accueille sur son territoire une multitude d'activités économiques, notamment à travers la présence d'une zone d'activité au Sud du territoire. Il semble important à travers le PLU de permettre le maintien de ces activités mais aussi l'implantation de nouvelles activités.

Les élus ont confirmé qu'il n'y avait plus de terrains disponibles dans la zone Ui du POS. Certains terrains sont certes revenus à l'agriculture mais à travers des baux précaires pour éviter la présence de friches dans la zone industrielle. Les baux sont devenus caduques en fin 2011. La zone d'activités est donc urbanisée, des projets sont en cours. Il ne resterait qu'un seul terrain disponible du fait du propriétaire non vendeur.

Des exploitations agricoles

Il existe encore des exploitations agricoles à SAINTE GENEVIEVE.

Des risques à prendre en compte

Différents risques naturels et technologiques sont identifiés sur le territoire communal et sont donc intégrés dans la réflexion d'élaboration du PLU.

Suivant l'ensemble de ces enjeux et constats, les élus ont pu réfléchir à leurs objectifs communaux.

III.2 - Les objectifs communaux

Un des objectifs communaux est de poursuivre un développement démographique mesuré, réfléchi et cohérent avec les structures existantes sur le territoire, dans un souci de préservation du patrimoine et du cadre de vie.

La volonté communale est donc de continuer la diversification de l'offre (accueil de jeunes couples, logements pour les personnes âgées) et de répondre au mieux à la demande locale, notamment, par la création de terrains viabilisés ainsi que de programmes conformes à leur besoin et ce dans un objectif de croissance de population.

Il y a donc nécessité de répondre d'une part à la demande des habitants actuels de SAINTE GENEVIEVE, mais également de satisfaire de nouvelles populations souhaitant s'installer. Les élus souhaitent poursuivre le dynamisme démographique de leur commune.

Cet élément s'accompagne d'une volonté de valorisation et de développement des équipements publics, au sens large : équipements sportifs, de loisirs, culturels, mais également de services à la personne.

L'objectif est également économique : la commune accueille des industries, artisans et commerçants, exploitations agricoles, entreprises qu'elle souhaite pérenniser et développer.

Le développement communal (bâti mais aussi économique) sera réalisé en lien avec la thématique des déplacements : renforcer les déplacements doux, gérer la traversée de la commune, valoriser les entrées de commune.

III.3 - Le scénario retenu en terme d'accueil de population

La réflexion s'est portée sur la localisation du développement dans le territoire communal. En effet, il ne reste que peu de dents creuses disponibles, il faut donc ouvrir de nouvelles zones à urbaniser. Aussi, afin de préserver le cadre de vie, les paysages, les caractéristiques de la commune et de valoriser et pérenniser les équipements, services et acteurs économiques présents, les élus ont choisi de réaliser le développement communal au Nord du pôle construit : secteur privilégié d'études pour l'accueil d'un développement communal mixte (habitat et équipements publics). Ce secteur avait déjà fait l'objet d'une analyse dans le POS, qui avait défini 2 secteurs d'urbanisation à long terme.

D'autre part, la capacité maximale de la station d'épuration a constitué un élément déterminant dans la définition de l'hypothèse la plus haute d'accueil de population. En effet, le futur bassin d'épuration (opérationnel en 2012) aura une capacité maximale de 3500 équivalents/habitants. Ce seuil permet d'accueillir environ 700 habitants, soit environ 250 nouveaux logements, tout en prenant en considération les équipements scolaires (écoles, collège).

Des scénarii de développement ont été étudiés afin de déterminer les objectifs de croissance démographique. Les chiffres présentés page suivante considèrent uniquement un accueil de nouveaux habitants.

SCENARII D'EVOLUTION

Population 0,5% par an											Nb d'habitants supplémentaires	Nb logements à créer
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
2639	2652	2665	2679	2692	2706	2719	2733	2746	2760	2774	135	52
Population 1% par an											Nb d'habitants supplémentaires	Nb logements à créer
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
2639	2665	2692	2719	2746	2774	2801	2829	2858	2886	2915	276	106
Population 1,5% par an											Nb d'habitants supplémentaires	Nb logements à créer
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
2639	2679	2719	2760	2801	2843	2886	2929	2973	3017	3063	424	163
Population 2% par an											Nb d'habitants supplémentaires	Nb logements à créer
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
2639	2692	2746	2801	2857	2914	2972	3031	3092	3154	3217	578	222
Population 2,5% par an											Nb d'habitants supplémentaires	Nb logements à créer
2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
2639	2705	2773	2842	2913	2986	3060	3137	3215	3296	3378	739	284

D'autre part, il est indispensable de prendre en compte le phénomène de desserrement de la population dans la définition des objectifs communaux d'accueil de population. Ainsi, en Picardie, il est estimé que pour maintenir sa population, une commune de 1000 habitants doit construire 4 logements par an. D'après ce constat, pour la commune de SAINTE GENEVIEVE, il serait donc nécessaire de réaliser 105 logements afin de maintenir la population actuelle à l'horizon 2021.

Le SCOT de la Communauté de communes du Pays de Thelle a établi une règle visant à limiter le rythme de développement des communes sur son territoire : pas plus de 1 % de croissance démographique annuelle.

Au regard de ces différents éléments, les élus ont orienté leur objectif vers une progression annuelle de 1 %. A travers ce PLU, il n'est pas question de bouleverser la vie de SAINTE GENEVIEVE mais de répondre à une nouvelle dynamique démographique et d'accompagner le développement progressivement de manière à absorber la population.

Cet objectif de développement permet d'accueillir environ 280 habitants soit une population totale d'environ 2915 habitants, d'ici 2021, dans le respect des structures publiques existantes.

Ces 280 habitants supplémentaires correspondent à 106 ménages de 2,6 personnes, soit environ la construction de 16 logements par an, intégrant à la fois de l'accession et du locatif. A ce nombre de logements en accueil de nouveaux habitants, il faut également ajouter les besoins liés au desserrement de la population (105 logements). Donc au total, 210 nouveaux logements pourraient être réalisés.

Les objectifs communaux s'orientent vers l'accueil de logements en accession à la propriété et en logements aidés : la mixité dans le logement est déjà très présente sur la commune et les élus souhaitent la poursuivre et la renforcer à travers les initiatives privées d'aménagement ou des opérations publiques.

Afin de permettre aux jeunes de décohabiter et aux personnes âgées de rester dans la commune, il sera intéressant de développer une offre en logement aidé. Cette solution permettrait de renouveler et rajeunir la population, de faire fonctionner les équipements publics (...).

Le projet d'habitat de la commune de SAINTE GENEVIEVE est ainsi constitué :

- d'une offre nouvelle de logements :
 - sous des formes d'habitat économe en espace et proches des axes de circulation routiers et piétons,
 - quelques projets en dents creuses dans le centre bourg, dans lesquels toute forme d'habitat pourra être possible.
- d'une adaptation du parc existant.

III.4 - Les potentialités foncières

L'analyse des potentialités foncières permet de confronter les possibilités réelles du territoire aux objectifs communaux, ainsi qu'aux orientations des documents de planification territoriale. Cette confrontation fonde la justification des principes de développement à arrêter dans le cadre d'une gestion économe de l'espace. La méthodologie du recensement repose sur les principes suivants :

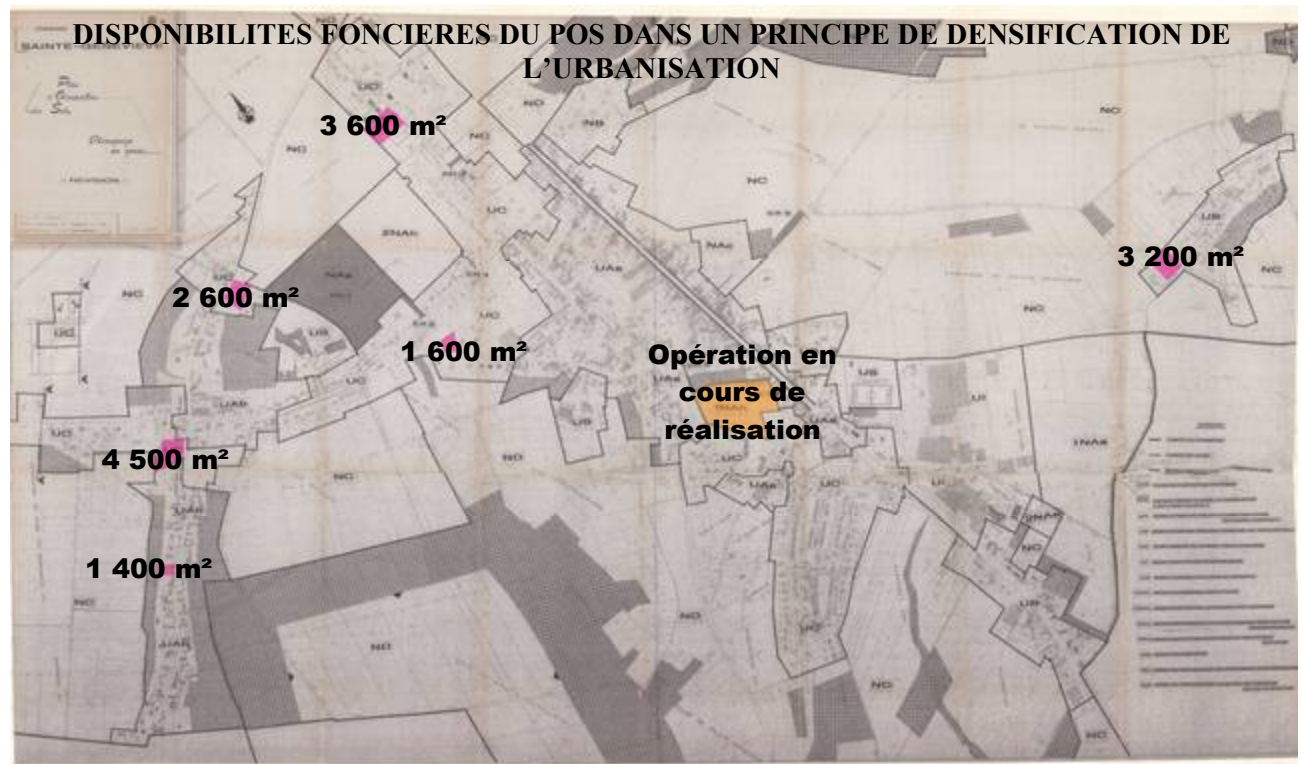
- les terrains repérés doivent être au sein ou à la proximité immédiate du tissu urbain existant afin de répondre aux exigences formulées par la loi SRU du 13 Décembre 2000 sur le renouvellement urbain et la gestion économe de l'espace,
- les périmètres de préservation des espaces naturels ont été respectés,
- les terrains à protéger au titre de l'activité agricole, de la qualité des paysages ou des risques naturels ont été pris en compte.

Aussi, un repérage a été effectué et a consisté à repérer les disponibilités foncières dans le pôle construit dans un principe de densification de ce dernier afin de préserver l'espace naturel et de limiter le mitage du paysage.

A travers cette première approche, les disponibilités foncières du POS sont faibles et s'élèvent à environ 1 ha 69 a qui représentent environ 18 constructions, si l'on considère les différents minimums parcellaires appliqués en zone UB et UC. Au regard de cette analyse, les disponibilités restent insuffisantes par rapport aux objectifs communaux de construire 210 logements.

La zone 2NAh n'a pas été considérée dans ce calcul car son urbanisation nécessite une modification du POS.

Le plan, repris ci-contre présente l'ensemble de ces espaces mutables et dents creuses du centre ville.



III.5 - Capacité et réponse aux besoins en logements

L'objectif affiché dans les orientations du PLU fixe ainsi à environ 3 000 habitants le seuil démographique souhaité d'ici 10 ans. En 2007, la population communale était de 2 640 habitants ; l'augmentation programmée représente environ 280 habitants supplémentaires répartis sur les 10 prochaines années ce qui semble être un objectif acceptable compte tenu du profil de SAINTE GENEVIEVE et de son niveau d'équipements.

Aussi à l'horizon du PLU, les objectifs renvoient donc à la réalisation d'environ 210 logements, en prenant en compte le phénomène de desserrement de la population. La densification est une volonté communale, sachant que les élus souhaitent également préserver leur cadre de vie, en intégrant le végétal dans l'aménagement urbain.

Les dents creuses et futures zones d'aménagement représentent un potentiel d'accueil de nouveaux habitants. Le respect du cadre de vie est un thème, un objectif primordial à atteindre : les orientations d'aménagement en attestent (cf. pièce 5 du PLU).

Par contre, il reste difficile de calculer le nombre de logements réels, à terme de la vie du P.L.U. L'objectif de SAINTE GENEVIEVE est d'évoluer positivement en terme de population. Les projets se réaliseront suivant les disponibilités foncières et le marché immobilier.

D'après la carte des espaces mutables, page précédente, le travail de diagnostic s'est attaché à rechercher les terrains disponibles en priorité dans le pôle bâti. Mais ces terrains, identifiés à cette occasion, n'ont permis de dégager qu'environ 1 ha 69 soit environ 18 logements.

Aussi, suivant les objectifs communaux d'accueillir 210 logements dans les 10 prochaines années, une réflexion à l'ouverture à l'urbanisation a été engagée à court, moyen et long terme afin de permettre un développement modéré de la commune et un accueil raisonné des nouveaux habitants en lien avec la capacité des équipements publics existants.

Ainsi des zones de développement ont été définies afin de poursuivre les perspectives d'urbanisation et d'accueil de SAINTE GENEVIEVE.

III.6 - Le projet d'aménagement et de développement durable

A travers le diagnostic, des enjeux ont été définis qui ont permis d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durable.

- 1. Gestion cohérente du développement du centre bourg et des zones urbanisées excentrées,**
 - a. Préservation des caractéristiques architecturales du noyau ancien
 - b. Gestion des constructions existantes dans le bâti ancien,
 - c. Renouvellement urbain du pôle construit,
 - d. Gestion des constructions existantes / Urbanisation des dents creuses dans les zones du bâti récent en périphérie du noyau ancien,
 - e. Développement modéré du hameau de « La Fusée » : Gestion des constructions existantes et urbanisation des dents creuses,
- 2. Préservation du patrimoine et du cadre de vie :** protection des grandes bâtisses accompagnées de leur parc arboré,
- 3. Gestion des équipements publics : développement et pérennité,**
- 4. Pérennisation des activités industrielles, artisanales et commerciales existantes,**
 - a. Développement économique sur l'ensemble de SAINTE GENEVIEVE et plus particulièrement sur le secteur Sud/Est du territoire,
 - b. Extension à long terme de la zone d'activité,
 - c. Prise en compte du supermarché : Possibilité d'extension,
 - d. Création d'une zone commerciale dans la continuité des structures économiques commerciales existantes,
- 5. Création de liaisons douces entre les équipements publics et le centre bourg et entre quartiers,**
- 6. Gestion des entrées de commune :**
 - a. en terme de limite d'urbanisation,
 - b. gestion de l'interface privée / publique en entrée Nord du territoire : revalorisation de l'image de SAINTE GENEVIEVE,
- 7. Requalification de certaines voiries suivant les projets d'urbanisation :** exemple, quartier Ouest du bourg, élargissement de la voirie,
- 8. Protection des zones agricoles, ainsi que pérennisation et développement des corps de ferme en activité,**

9. Développement de l'urbanisation à court, moyen et long terme, suivant la capacité et la présence des réseaux :

- a. accueillir de nouvelles zones d'habitat pour dynamiser la population,
- b. répondre à la demande en logements,
- c. organiser le développement dans un principe de mixité sociale et urbaine,

10. Préservation d'un secteur potentiel de développement en accompagnement du collège : création d'équipements publics / sportifs / loisirs / habitat / services,

11. Développement de structures de loisirs sur la parcelle communale située sur l'arrière des courts de tennis de manière à préserver et mettre en valeur le cône de vue sur le paysage : constructibilité maîtrisée par la commune,

12. Développement du tourisme :

- a. accueillir des structures hôtelières en réhabilitation ou démolition de bâtiments industriels désaffectés,
- b. créer des cheminements piétonniers pour la découverte du patrimoine bâti, architectural et naturel,
- c. organiser le stationnement des campings cars,

13. Protection des espaces naturels remarquables : bois, haies, alignements d'arbres et zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique,

14. Protection de l'environnement et du cadre de vie : gérer les eaux pluviales et usées, végétaliser les zones d'extension, organiser les déplacements doux...

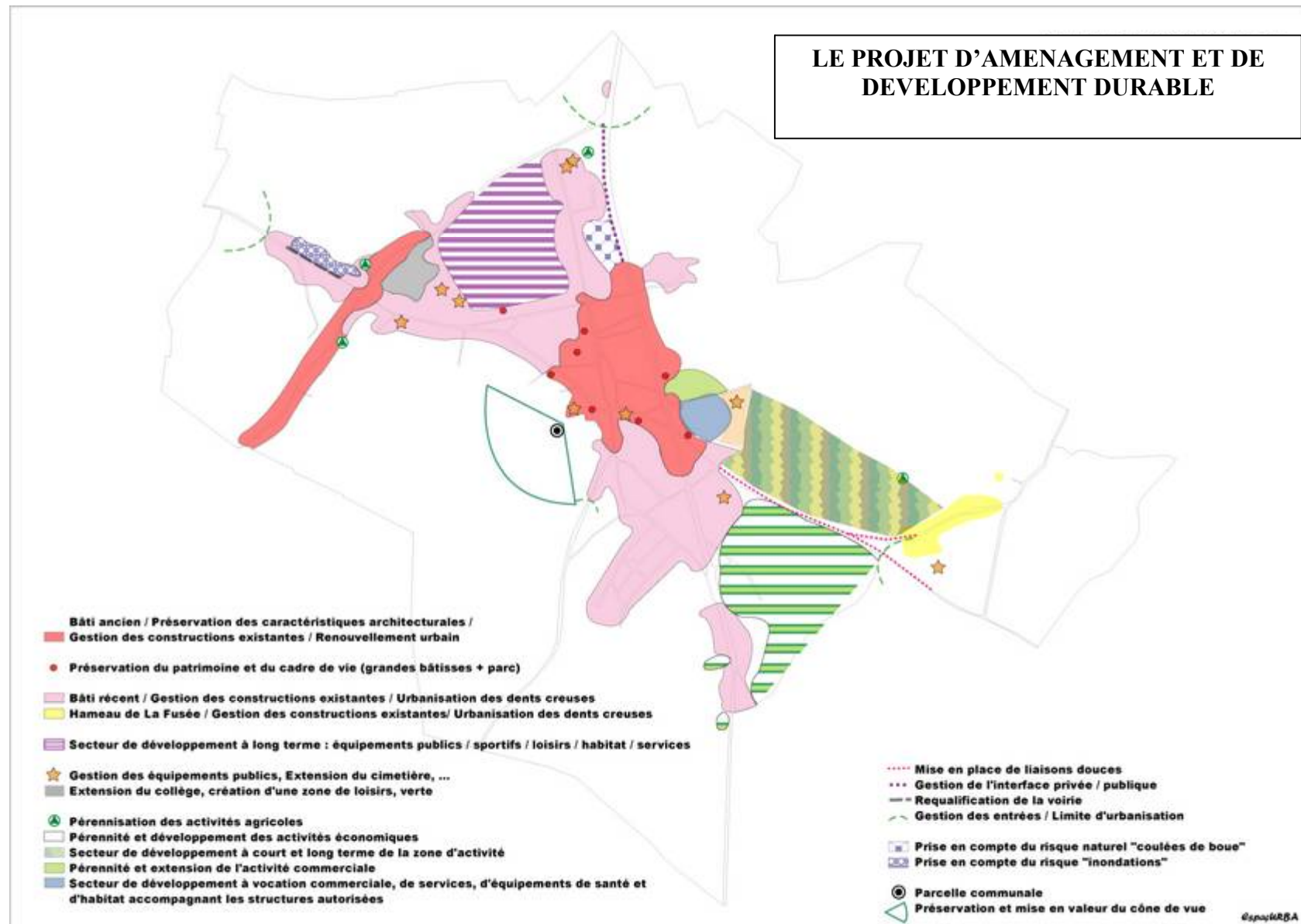
15. Prise en compte des risques naturels (talwegs, Atlas des Risques Naturels Majeurs, zones de ruissellement),

16. Prise en compte des grandes orientations du SCOT :

- La protection et la mise en valeur des espaces naturels agricoles,
- La mise en valeur du bâti existant et la maîtrise des extensions,
- La préservation de l'environnement,
- Réduire le rythme de développement lié à l'habitat,
- Conforter les pôles économiques existants et développer une offre nouvelle,
- Développer les transports collectifs,
- Réorganisation de l'offre foncière liée au développement de l'habitat et au développement économique.

17. Aménagement des espaces publics et développement de l'usage des transports collectifs, notamment vers les pôles intermodaux (gares ferroviaires, gares routières) :

- les équipements sportifs et culturels, les extensions urbaines et économiques de SAINTE GENEVIEVE devront être desservis par les modes doux,
- les itinéraires devront être aménagés et sécurisés,
- l'amélioration de la qualité des espaces publics et de leur aménagement, de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite est à privilégier,
- l'implantation d'aires de covoiturage est à prévoir.



QUATRIEME PARTIE - EXPLICATION DU PROJET EVOLUTION DU P.O.S. EN P.L.U.

IV.1 - Le projet de territoire, le zonage

Le projet de zonage du PLU de SAINTE GENEVIEVE reprend les caractéristiques du territoire et les objectifs des élus.

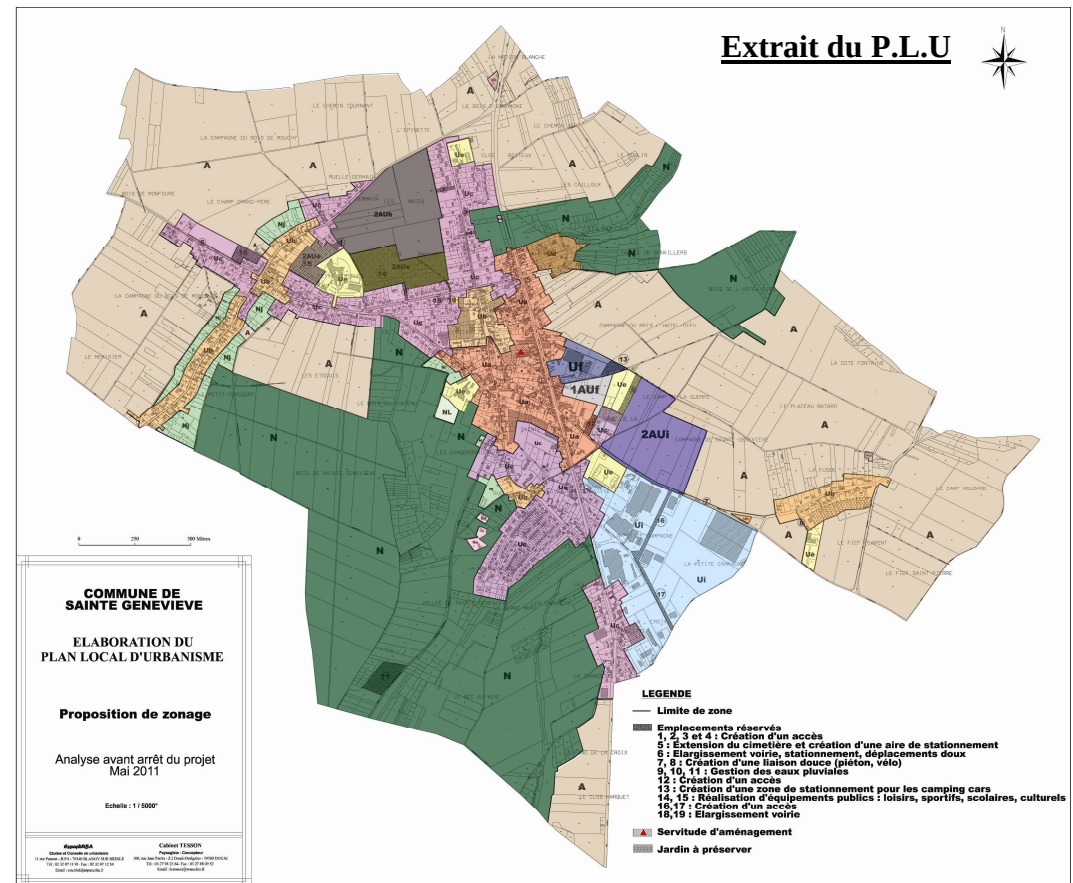
L'urbanisation s'est développée linéairement le long des axes de communications, reliant aujourd'hui le centre bourg aux hameaux de La Fusée et du Petit Fercourt. Ce pôle bâti accueille à la fois de l'habitat mais également des services, des équipements publics et des commerces. Une mixité d'usages est constatée dans les parties urbanisées.

Le projet communal s'oriente donc vers un renforcement de ces fonctions urbaines et de cette mixité d'usages : accueil d'habitat, développement des équipements publics, renforcement des services et des activités commerciales.

Le développement de SAINTE GENEVIEVE s'est également axé sur le volet économique accueillant une zone d'activités, en limite Sud du territoire. Ces structures économiques constituent un bassin d'emploi. Le projet de PLU s'inscrit donc dans un souci de pérennisation de l'existant et une réflexion a été menée sur le développement, à long terme, de ces activités, en respect des orientations du SCOT.

Le paysage de SAINTE GENEVIEVE et ses composantes paysagères doivent être préservés : cela a conduit la réflexion du projet de PLU. SAINTE GENEVIEVE veut se développer mais veut conserver son cadre de vie.

Les espaces naturels et agricoles se situent au pourtour des zones bâties ou retenues dans les zones à urbaniser dans le respect des enjeux agricoles et environnementaux recensés sur le territoire.



IV.2 - Explication de la délimitation des zones

IV.2.1 - Le POS en vigueur

Les prescriptions visant à induire un développement harmonieux de la commune étaient exprimées par le zonage complété par le règlement du POS. Les dispositions du POS se voulaient être en cohérence avec les perspectives d'aménagement :

- les espaces destinés à l'habitat restaient groupés au contact du centre ville.
- les constructions isolées étaient prises en compte pour leur permettre d'évoluer;
- les activités économiques, artisanales et commerciales, étaient intégrées au projet,
- les terres agricoles étaient protégées,
- la qualité du cadre de vie était protégée : cadre planté et cadre bâti.

La nécessité de maintenir d'une part une cohérence et une harmonie avec la morphologie du tissu existant, et d'orienter d'autre part l'urbanisation future en fonction des options retenues, avait conduit à découper l'espace urbanisable en 9 grandes zones, réparties en zones urbaines et naturelles. Certaines grandes zones sont découpées en sous secteurs. Ainsi le découpage du P.O.S. était le suivant :

La zone UA concernait la zone centrale ancienne, aux constructions le plus souvent à l'alignement ; la zone regroupait commerces et services. Elle comprenait deux secteurs :

- le secteur UAa, correspondant au centre du bourg, à l'urbanisation très dense.
- le secteur UAb, qui regroupe le hameau du Petit Fercourt, au tissu urbain plus aéré.

La zone UB était caractérisée par une zone mixte où se côtoient constructions anciennes, habitations récentes et activités. Elle correspond à trois ensembles différents : le hameau de la Fusée, à l'écart du bourg ; le hameau de la Fusée, à l'extrémité de la rue Nationale (D1001), et le lieu-dit « le Camp de la guerre ».

La zone UC était constituée par l'urbanisation récente et les ensembles pavillonnaires (lotissements du Blanc Mont, le Clos Boiteux).

La zone UI correspondait à la zone d'activités à dominante industrielle.

La zone US accueillait les équipements scolaires (collège et écoles), sportifs et de loisirs.

La zone NA était une zone d'urbanisation future qui pouvait être urbanisée à l'occasion, soit de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction compatibles avec un aménagement cohérent du secteur tel qu'il était défini par le règlement, soit de la création d'une zone d'aménagement concerté, soit d'une modification du plan d'occupation des sols.

Cette zone comprenant plusieurs sous-secteurs :

- NAc : destiné à l'implantation d'activités commerciales,
- NAe : destiné à l'implantation d'activités économiques,
- I NAh : destiné principalement à accueillir de l'habitat,
- NAs : destiné aux activités sportives et de loisirs,
- II NAh : destiné à une urbanisation future sous forme de ZAC ou après modification du POS.

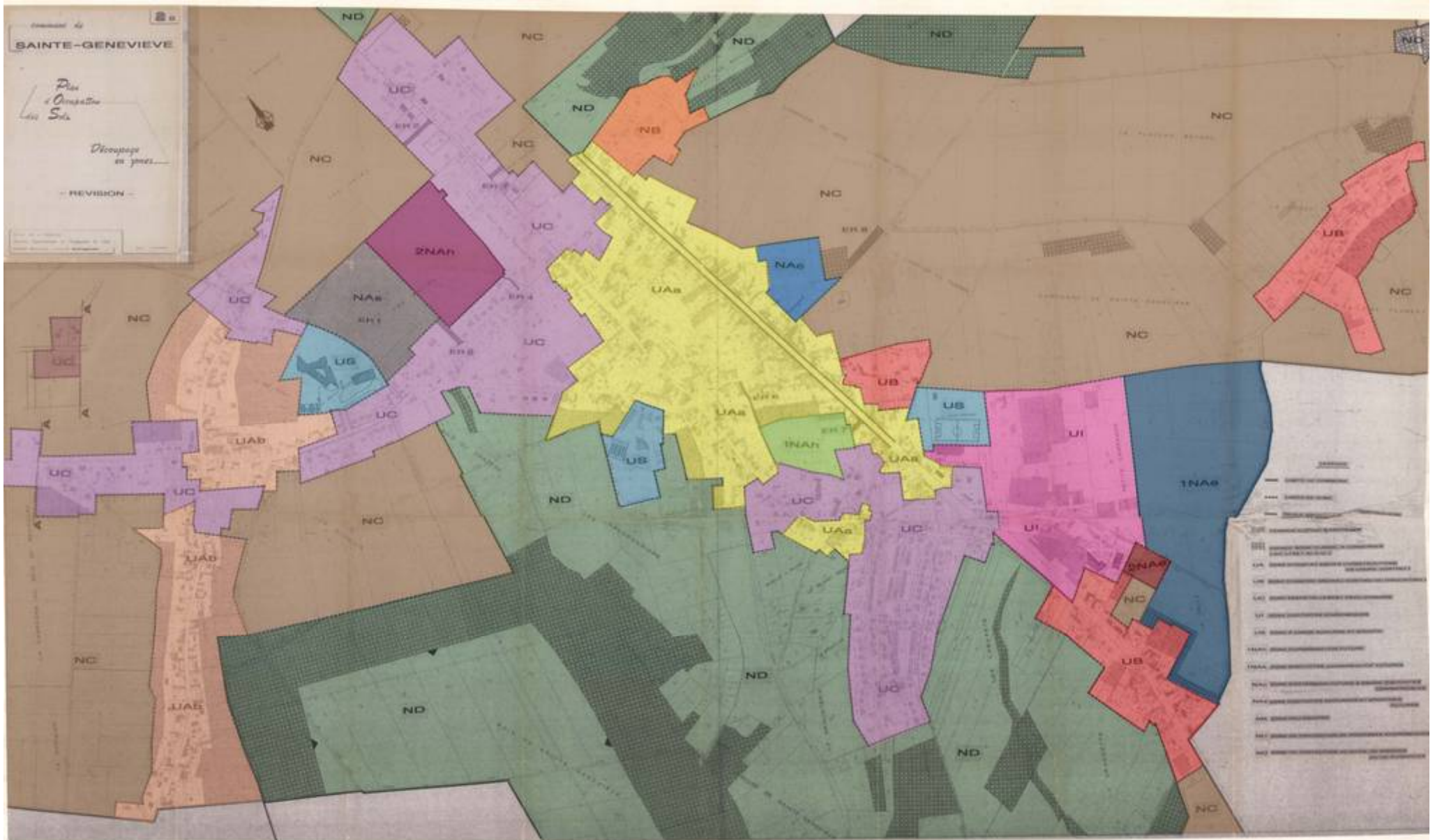
La zone NB correspondait à une zone desservie partiellement par des équipements qu'il n'était pas prévu de renforcer et dans laquelle des constructions ont déjà été édifiées sous forme d'habitat dispersé.

La zone NC couvrait une zone de richesse naturelle, à protéger en raison de la valeur agricole des terres ou de la richesse du sol ou du sous-sol

La zone ND était constituée par une zone à protéger de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point esthétique, historique ou écologique.

Un extrait du POS est joint page suivante.

Extrait du P.O.S.



IV.2.2 - Les zones délimitées dans le cadre du PLU

a) Appellation, Affectation des zones du PLU

Le plan local d'urbanisme de SAINTE GENEVIEVE se décompose ainsi :

➤ **la zone urbanisée U :**

- La zone Ua reprenant la partie la plus ancienne du centre bourg et en bordure de la RD 1001, caractérisée par un bâti implanté à l'alignement de la rue et une mixité des fonctions urbaines (habitat, commerces, services, équipements).
- La zone Ub correspond au bâti ancien situé au Nord du noyau central, au Petit Fercourt et au hameau de la Fusée
- La zone Uc est caractérisée par les zones d'extensions, comportant un habitat pavillonnaire s'étant développé soit linéairement, soit sous forme d'opération d'ensemble,
- La zone Ud reprend une zone d'habitat pavillonnaire diffus desservi par un assainissement autonome,
- La zone Ue correspond aux équipements publics (écoles, collèges, terrains de sports, dojo, salle des fêtes, ...),
- La zone Uf reprend le centre commercial,
- La zone Ui correspond à la zone d'activités, à vocation industrielle et d'accueil d'hôtellerie, implantée au Sud du territoire.

➤ **la zone à urbaniser AU :**

- La zone 1AUf est destinée à une urbanisation future à vocation de services, commerces et bureaux,
- La zone 1AUh est destinée à accueillir de l'habitat à court ou moyen terme,
- La zone 2AUe correspond à une zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipements publics : loisirs, sportifs, scolaires, culturels,
- La zone 2AUh est destinée à une zone à urbaniser à long terme à vocation majoritaire d'habitat,
- La zone 2AUi correspond à une zone de développement à long terme des activités industrielles, dans le respect des orientations du SCOT.

➤ **la zone agricole A :** elle reprend les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles conformément au code de l'urbanisme

➤ **la zone naturelle N :**

- La zone N reprend les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels

- La zone Na permet la réhabilitation, l'extension de constructions existantes excentrées
- La zone Nj reprend des jardins d'agrément situés en bordure de zone N ou A et elle autorise la construction d'annexes et installations de loisirs individuels (piscine, tennis, ...) sur les arrières de parcelles.
- La zone NL correspond à un espace naturel à vocation de loisirs et d'équipements légers.

➤ **Caractéristiques des zones :**

LES ZONES URBAINES : Les zones urbaines figurent au plan de zonage avec l'indice U.

Elles déterminent les terrains suffisamment desservis en voirie, eau, électricité, assainissement, pour qu'ils aient une vocation immédiatement constructible, sous la forme de lotissements ou d'opérations individuelles. Ainsi, la commune ne peut en aucun cas demander au constructeur ou au **lotisseur** de participer financièrement à la création ou au renforcement éventuel des réseaux. Le classement des terrains en zone U implique qu'ils soient desservis par des réseaux ou que la commune les réalise (article R.123-5 du code de l'urbanisme). Dans ces zones, les capacités des équipements publics existants ou en cours de réalisation doivent permettre d'admettre immédiatement les constructions ; en conséquence, il conviendra de limiter l'extension de l'urbanisation dans les secteurs où ces conditions ne sont pas remplies.

Dans le PLU de SAINTE GENEVIEVE, la zone urbaine se décompose en quatre zones d'habitation : Ua (noyau ancien), Ub (bâti ancien centre, Petit Fercourt et La Fusée), Uc (zone d'extensions) et Ud (pavillonnaire bénéficiant d'un assainissement autonome).

Les zones Ua, Ub et Uc correspondent à des zones urbaines à vocation principale d'habitat, d'équipements et d'activités d'accompagnement, reprenant respectivement le bâti ancien et les extensions plus récentes du centre bourg.

Ces zones sont constituées par un tissu mixte. Le commerce, les activités d'accompagnement de l'habitat et l'artisanat sont autorisés. Les habitations sont de type un rez-de-chaussée et un comble aménageable. Les hauteurs devront conserver une unité de construction (article 10 du règlement), en fonction de la zone concernée. Le style actuel de chaque zone devra être préservé (article 11).

La zone Ue correspond à une zone urbaine à vocation principale d'équipements publics, scolaires, loisirs, culture et d'activités d'accompagnement.

LES ZONES A URBANISER : Les zones à urbaniser figurent au plan de zonage par l'indice AU :

Elles délimitent des zones éventuellement constructibles sous certaines conditions.

Dans le PLU de SAINTE GENEVIEVE, on compte deux typologies de zones à urbaniser : 1AU et 2AU. Elles correspondent toutes deux à des zones d'urbanisation futures, comportant des vocations différentes, mais devant être compatibles avec un aménagement cohérent de toute la zone et sous réserve que soient réalisés les équipements nécessaires.

La distinction entre ces 2 zones résulte dans l'échéance de l'ouverture à l'urbanisation :

- la zone 2AU correspond à une zone d'urbanisation future à long terme. Le développement de ces zones ne sera possible qu'après la desserte de ces dernières par tous les réseaux et une modification du PLU,
- la zone 1AU reprend une zone d'urbanisation future à court terme.

Pour ces 2 zones, les constructions devront reprendre les caractéristiques précisées dans le règlement : implantation, hauteur, aspect. Des plantations seront à réaliser au pourtour de ces zones afin de les intégrer dans le paysage de SAINTE GENEVIEVE. Des orientations d'aménagement ont également été précisées dans le P.L.U.

Comme évoqué précédemment, plusieurs secteurs de zone ont été créés : 1AUf (services, commerces et bureaux), 1AUh (habitat), 2AUe (équipements publics), 2AUh (habitat), et enfin 2AUi (activités industrielles et d'hôtellerie).

LES ZONES AGRICOLES DITES ZONES « A »

Article R.123-7 du Code de l'Urbanisme : « Peuvent être classées en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ».

Sur la commune de SAINTE GENEVIEVE, la zone A se situe essentiellement sur le plateau agricole, en dehors de la partie urbanisée, elle est très étendue. Elle entoure ainsi l'urbanisation de la commune. Les corps de ferme en activité ont été repris dans ce classement afin d'assurer la pérennité de l'outil agricole économique.

Afin de protéger le paysage de cette zone, les constructions autorisées devront respecter les prescriptions indiquées dans le règlement : article 10 pour les hauteurs et l'article 11 pour l'aspect des constructions. A propos des installations classées qui pourraient être construites dans cette zone, la distance minimale à respecter entre les zones construites et les bâtiments entre eux, qu'elle qu'en soit l'affectation, est déterminée par le Règlement Sanitaire Départemental, le principe de réciprocité doit ainsi être respecté.

LES ZONES NATURELLES DITES ZONES « N »

La zone N est destinée à assurer la protection des sites, tout en y permettant certains aménagements compatibles avec cette protection. Elle correspond aux zones naturelles à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt notamment du point de vue esthétique et écologique, historique et archéologique ou en raison de l'existence de risques. Sont concernées les zones à caractère patrimonial et préservation du cadre de vie de la commune : les espaces et prairies humides bordant la Selle, ainsi que la ZNIEFF de type 1.

L'article R. 123-8 du Code de l'Urbanisme :

« Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N ». Peuvent être classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels. »

Cette zone N est présumée inconstructible sous réserve d'exceptions : création de sous secteur de zone. Sur la commune de SAINTE GENEVIEVE, la zone N reprend les zones à caractère patrimonial ainsi que les espaces boisés naturels à protéger au titre de l'article L.130.1 du Code de l'Urbanisme.

Dans cette zone, sont inclus plusieurs secteurs particuliers : Na (gestion des constructions excentrées), Nj (jardins d'agrément ou potager) et NL (loisirs et d'équipements légers).

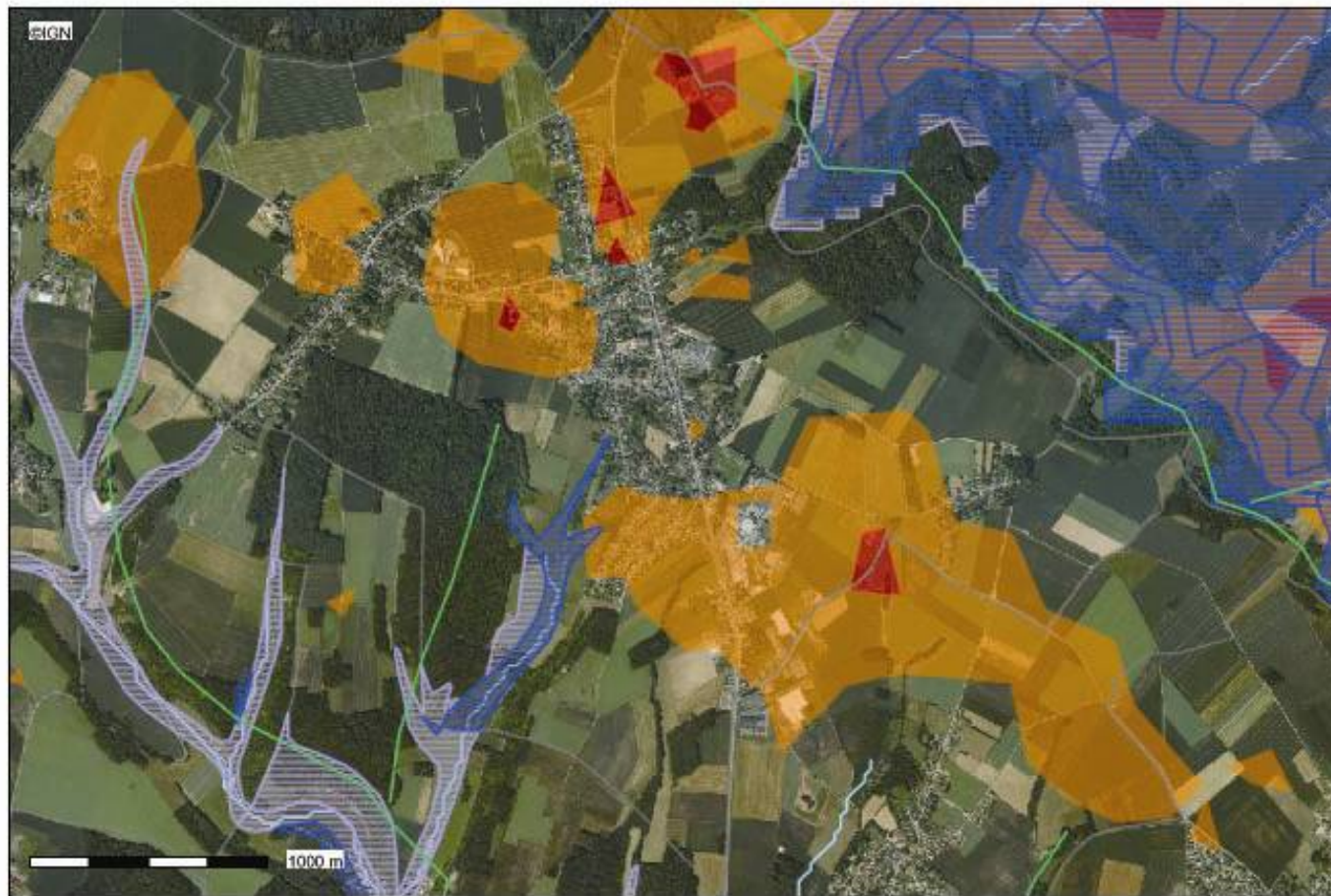
b) Justification des délimitations des zones du PLU par rapport aux contraintes du territoire

Le territoire de SAINTE GENEVIEVE est contraint par différents éléments (problématique de ruissellement, préservation des espaces naturels, prise en compte de l'activité agricole, sécurité routière). Plusieurs de ces contraintes ont un impact sur le développement de l'urbanisation et ont été reprises sur le cadastre puis traduites à travers le zonage du P.L.U.

- Le corridor écologique potentiel : il a été repris en zone naturelle dans un principe de préservation des continuités écologiques,
- Les ruissellements : plusieurs emplacements réservés ont été définis dans le PLU en vue de la gestion de cette problématique.
- Les coulées de boues : différentes approches ont été menées en fonction de la localisation de ce risque sur le territoire : classement en secteur naturel, préconisations spécifiques dans les orientations d'aménagement.
- Les corps de ferme ont été identifiés dans un souci de pérennité de ces activités et de préservation des terres attenantes. Des secteurs présentant un enjeu agricole fort ont également été définis.
- La problématique de la sécurité routière a été intégrée à la réflexion. Par exemple, différents emplacements réservés ont été créés dans le PLU afin de permettre :
 - un élargissement des certaines voiries,
 - la création de liaisons douces en site propre.
- La présence d'une canalisation de gaz : cette dernière est située à l'extrémité Ouest du Petit Fercourt, limitant de ce fait le développement de l'urbanisation.

Un document, ci-après, extrait de l'application Cartélie de la DDT, reprend plusieurs enjeux naturels sur le territoire communal.

Enjeux des communes



Conception : DDT 60
Date d'impression : 10-05-2011

- Continuités écologiques
- Zone à dominante humide
- Alés remonté de nappe - Subaffleurant
- Alés remonté de nappe - Très fort
- Limites départementales
- Cours d'eau
- Réseau théorique (pour bassin de 2000 points de calcul)
- Limites communales
- Alés de coulée de boue - Fort
- Alés de coulée de boue - Très fort

Description :
Ensemble d'enjeux impactant les communes.

Carte publiée par l'application CARTELIE
© Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement
SG/SPSS/PSI/PSI1 - CP2I (DOM/ETER)

c) Justification des délimitations des zones du PLU par rapport aux orientations du PADD

Les zones Ua, Ub, Uc et Ud reprennent les parcelles occupées par du bâti non agricole (bâti ancien et zones d'extensions). Ces parcelles sont raccordées aux réseaux d'eau potable, assainissement (excepté des parcelles en zone Uc et Ud) et électricité. La zone Uc correspond à des parcelles occupées par du bâti raccordé aux réseaux d'eau potable et d'électricité. Ces 4 zones urbaines traduisent, notamment grâce au règlement, les objectifs de :

- Préservation des caractéristiques architecturales du noyau ancien,
- Gestion des constructions existantes dans le bâti ancien,
- Renouvellement urbain du pôle construit,
- Gestion des constructions existantes / Urbanisation des dents creuses dans les zones du bâti récent en périphérie du noyau ancien,
- Développement modéré du hameau de « La Fusée » : Gestion des constructions existantes et urbanisation des dents creuses,

L'objectif communal d'accueil de nouvelles zones d'habitat est traduit par la définition de la zone 2AUh. Toutefois, pour l'heure actuelle, la capacité des réseaux n'étant pas suffisante, cette zone a été classée en zone d'urbanisation à long terme. Une modification du PLU sera nécessaire pour permettre l'urbanisation du secteur concerné.

Ce secteur de développement de l'habitat a été réfléchi en parallèle d'un secteur destiné à l'accueil d'équipements publics (sportifs, loisirs, culturels, scolaires,...), en lien avec le collège et les équipements d'accompagnement déjà existants. Cet objectif est donc traduit à travers la création de 2 secteurs 2AUe. Afin d'affirmer cet objectif, les élus ont également souhaité créer des emplacements réservés sur les parcelles concernées par ces projets.

Concernant la gestion et la pérennité des équipements publics existants, des zones spécifiques ont été définies. Elles sont intitulées Ue.

L'objectif de pérennisation des activités industrielles, artisanales et commerciales existantes est traduit à travers plusieurs zones du PLU :

- La zone Ua permet une mixité des fonctions urbaines et notamment des services et commerces de proximité,
- La pérennité du secteur d'activités industrielles, situé au Sud/Est du territoire, est assurée par la zone Ui,
- L'extension à long terme de la zone d'activité a été réfléchie à travers la zone 2AUi,
- Une zone spécifique a été créée pour garantir la pérennité et l'extension éventuelle du supermarché ; il s'agit de la zone Uf,
- La volonté de création d'une zone commerciale dans la continuité des structures économiques commerciales existantes est traduite à travers la zone 1AUf.

L'objectif de développement de structures de loisirs sur la parcelle communale située sur l'arrière des courts de tennis de manière à préserver et mettre en valeur le cône de vue sur le paysage a été traduit par la création d'une zone spécifique intitulée NL.

Le développement touristique de la commune est assuré à travers différents éléments :

- L'accueil de structures hôtelières en réhabilitation ou démolition de bâtiments industriels désaffectés sera possible à travers le règlement de la zone Ui,
- Plusieurs emplacements réservés sont créés afin mettre en place des liaisons douces ou des circulations sécurisées, facilitant la découverte du patrimoine bâti, architectural et naturel,
- Un emplacement réservé est prévu, à proximité immédiate du centre bourg, afin de créer une aire adaptée au stationnement des campings cars.

L'objectif de préservation de l'environnement, du patrimoine et du cadre de vie est traduit à travers différents éléments :

- création d'une zone N reprenant les espaces boisés, les secteurs présentant un enjeu paysager fort, identifié dans le diagnostic, le corridor écologique potentiel,
- le classement de certains espaces boisés,
- création d'une zone Nj destinée au maintien des jardins d'agrément ou potager sur les arrières de parcelles, afin de préserver des espaces de respiration et les morphologies bâties (Petit Fercourt),
- comme évoqué précédemment, plusieurs emplacements réservés ont été définis afin de mettre en place des liaisons douces ou des circulations sécurisées. Ces équipements participent au cadre de vie de la commune

Les exploitations agricoles et terres attenantes ont été protégées à travers la zone agricole A.

L'objectif de prise en compte des risques naturels est traduit à travers différents éléments du zonage :

- Classement de la vallée sèche en zone N,
- Classement du lieu dit « Bout de la Grande Rue », impacté par un aléa très fort de coulée de boue, en zone N,
- Mise en place de prescriptions spéciales dans les orientations d'aménagement de la zone 2AUe, concernée également par un aléa très fort de coulée de boue,
- Création de 3 emplacements réservés destinés à la gestion des eaux pluviales.

d) Evolution du P.O.S en P.L.U.

L'urbanisation de SAINTE GENEVIEVE, entre le P.O.S. et le P.L.U., s'est faite en densification du pôle construit à travers notamment les dents creuses. Certaines zones destinées à l'extension future de la commune n'ont pas été urbanisées.

Entre le POS et le PLU, des zones urbaines ou naturelles ont donc été renommées de manière à exprimer le projet de territoire de SAINTE GENEVIEVE.

Les zones de développement ont été réfléchies dans un principe de densification et de renforcement du pôle construit.

Ainsi, les évolutions intervenues entre le POS et le PLU concernent :

➤ La pérennité et le développement des activités industrielles

Comme envisagé dans le POS, la zone d'activité a été étendue ; la zone 1NAe (du POS) a donc été urbanisée, d'où son intégration en zone Ui du PLU.

La zone NC, enclavée, n'a plus de vocation agricole aujourd'hui. Le parti pris dans le PLU a donc été d'affirmer la vocation économique de ce secteur, en inscrivant l'ensemble de cette zone en Ui.

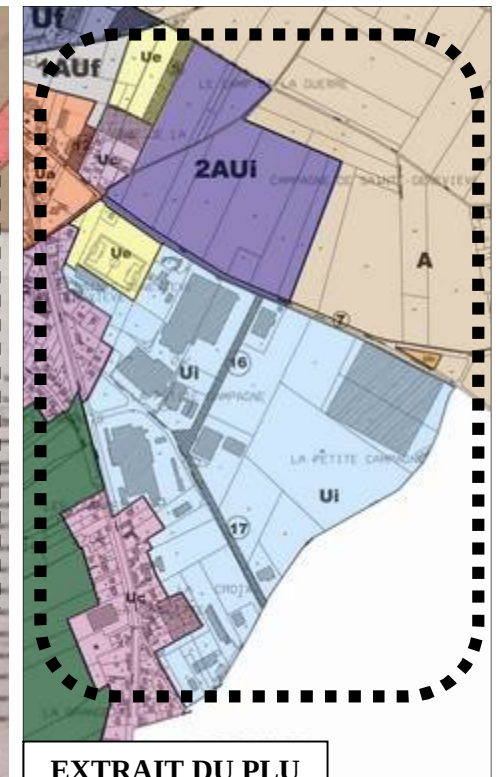
Le règlement de la zone Ui a été maintenu, tout en autorisant une diversification des usages : en effet, l'activité hôtelière est désormais autorisée afin de permettre la reconversion éventuelle de certains bâtiments.

La délimitation de la zone d'habitations de La Croix a été retravaillée afin de correspondre à l'occupation du sol actuelle.

Suivant les grandes orientations du SCOT, une réflexion a été menée sur le développement futur de la zone d'activité. Pour cela une zone de développement à long terme a été définie.



EXTRAIT DU POS

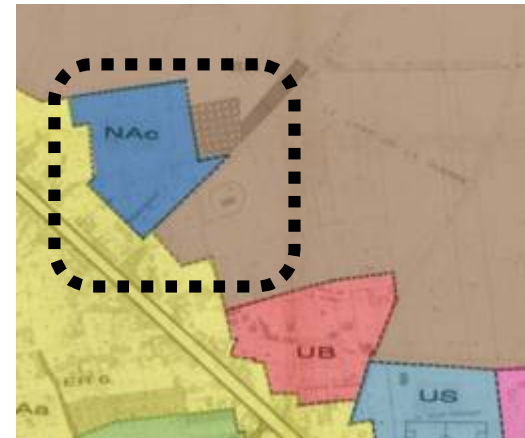


EXTRAIT DU PLU

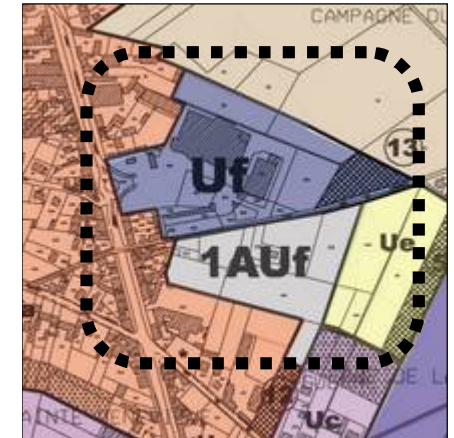
La pérennité et le développement des activités commerciales

Une surface commerciale est aujourd'hui implantée sur le territoire de SAINTE GENEVIEVE. Les élus souhaitent donc renforcer cette vocation en permettant l'implantation de nouvelles activités économiques. Une zone de développement a donc été réfléchi en lien avec l'activité existante et dans un principe de densification du pôle construit et de proximité avec le centre ville.

La zone 1AUf fait ainsi face aux structures commerciales existantes. Il s'agit, à travers cette zone, d'accueillir une offre de service complémentaire aux habitants.



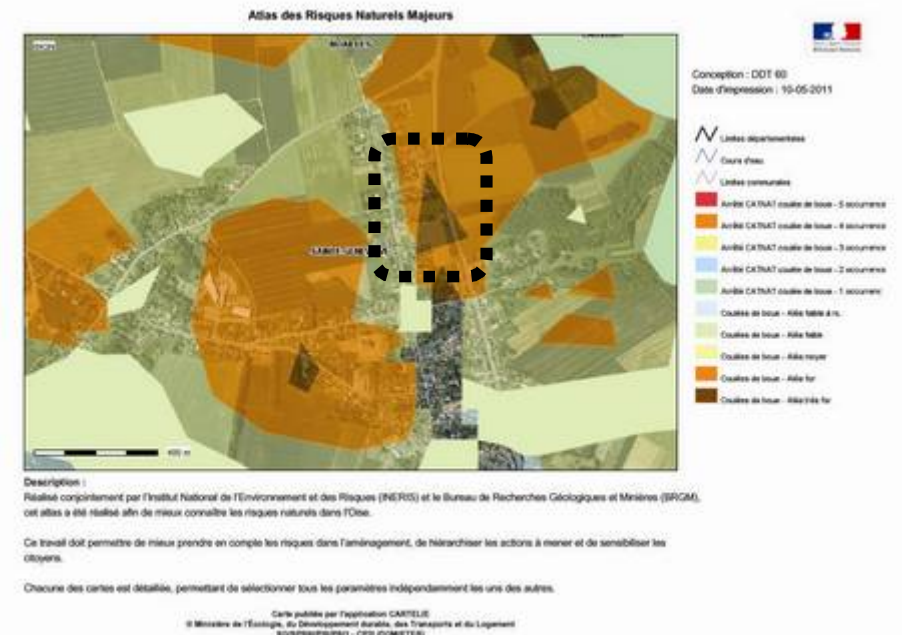
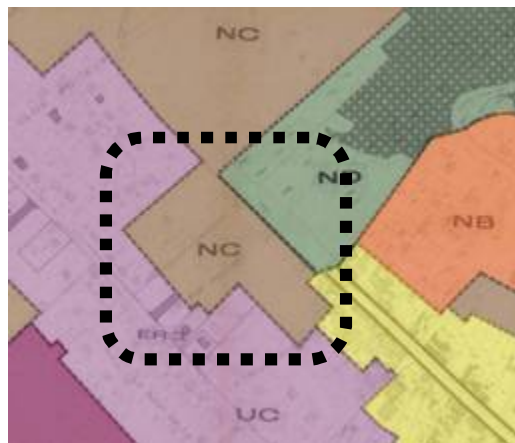
EXTRAIT DU POS



EXTRAIT DU PLU

➤ La prise en compte des risques naturels

Un secteur classé en NC dans le POS a été inscrit en zone N du PLU en raison de l'identification d'un aléa fort de coulées de boues.



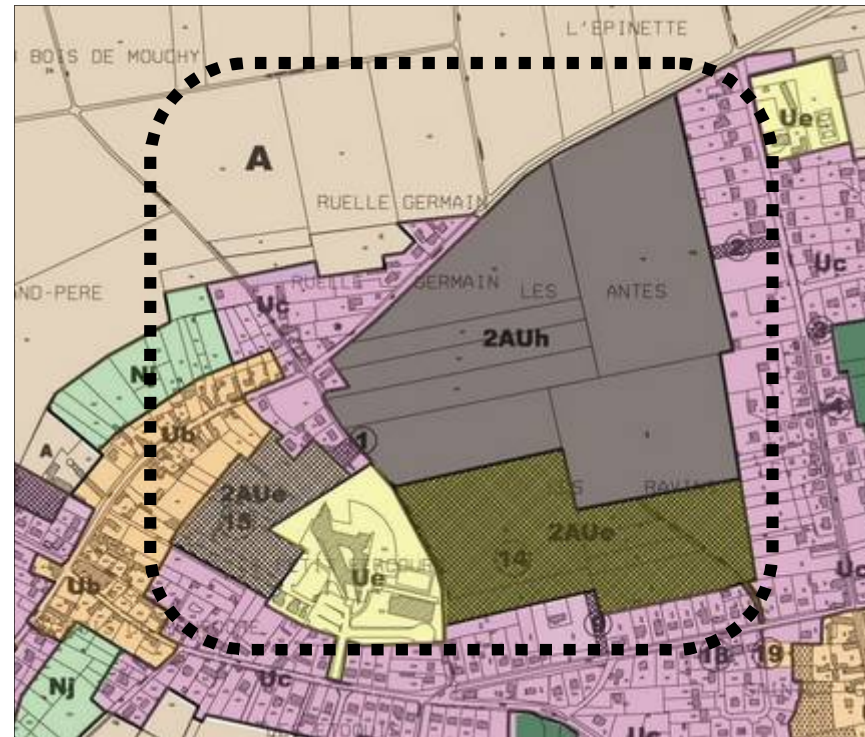
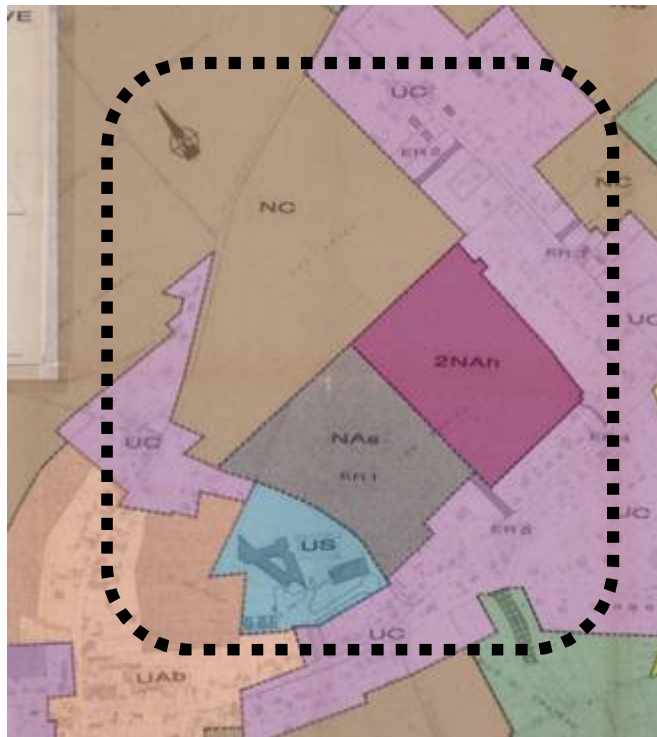
➤ La définition d'un secteur axé sur un développement mixte (équipements publics et habitat)

La volonté communale d'accueillir de nouvelles zones d'habitat a été réfléchi en lien avec le renforcement des équipements publics. Ainsi, les zones 2NAh et NAs du POS ont été revues et remplacées par les zones 2AUe et 2AUh dans le projet de PLU. La zone 2AUe permettra une gestion du risque « coulées de boues » par la mise en place d'aménagements hydrauliques adaptés (zone tampon, noues, ...). Une réflexion spécifique sur cette thématique sera également apportée sur la zone 2AUh (gestion des eaux pluviales, noues, sens des voiries, ...).

Un second secteur 2AUe est envisagé à l'Ouest du collège, dans un principe de renforcement, à long terme de cet équipement.

Ce secteur axé sur un développement mixte a été réfléchi pour un développement à long terme, en effet, actuellement la capacité des réseaux n'est pas suffisante pour permettre une urbanisation à court terme.

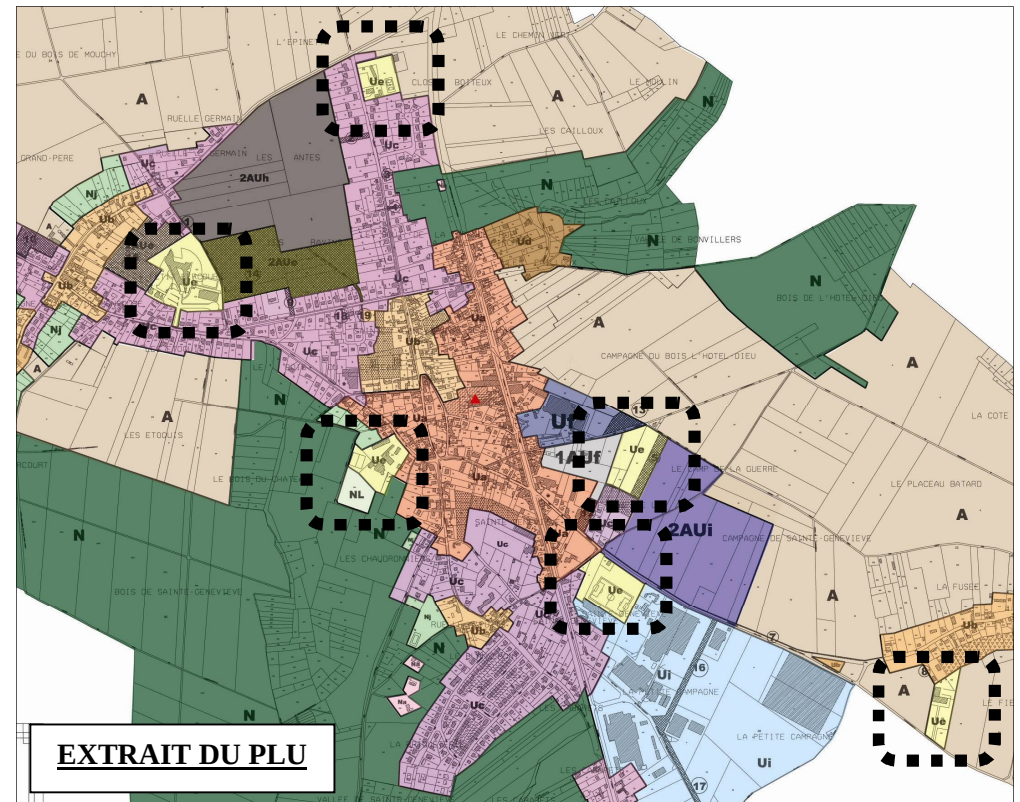
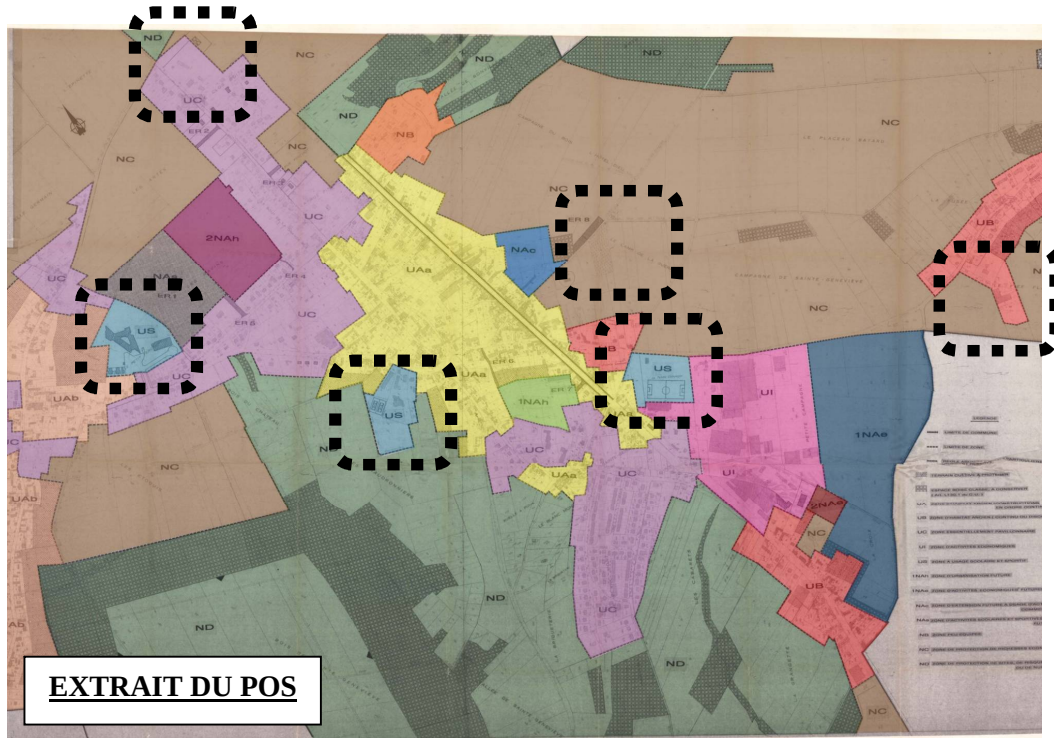
Des emplacements réservés sont créés sur les parcelles concernées par les zones 2AUe.



➤ Le confortement des équipements publics

Plusieurs secteurs Ue ont été créés dans le PLU afin de permettre une valorisation des équipements publics existants :

- la salle des fêtes, ancien bâtiment d'une activité économique, réhabilité par la commune,
- le dojo, situé à l'extrémité Nord du centre bourg,
- le cimetière. Un emplacement réservé a d'ailleurs été créé afin de permettre une extension de cet équipement, ainsi qu'une zone de stationnement spécifique à ce dernier,
- le terrain de football. La zone Ue remplace la zone US du POS,
- les écoles, les bâtiments municipaux, les terrains de tennis. La zone Ue remplace la zone US du POS. Une zone NL a été créée sur l'arrière de cette zone, sur un terrain communal, afin de permettre la réalisation d'équipements légers de loisirs, tout en préservant et en mettant en valeur le cône de vue sur le paysage.

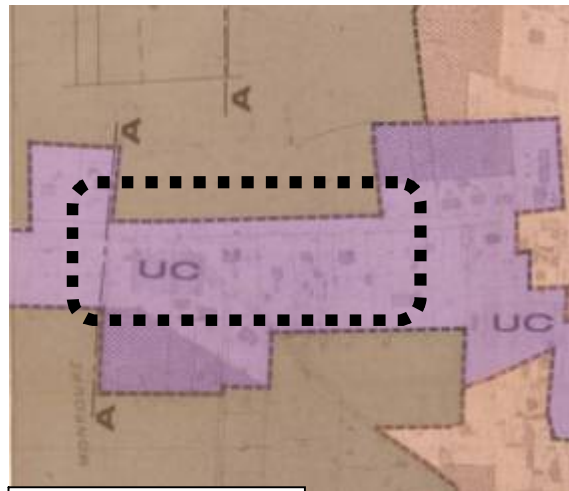


➤ L'urbanisation d'une dent creuse

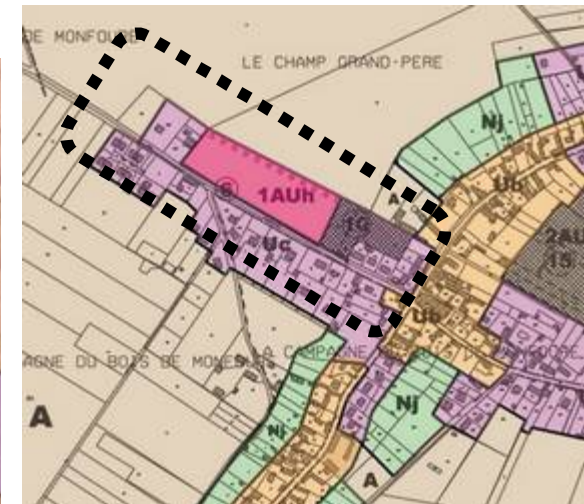
Au niveau du Petit Fercourt, les élus ont souhaité permettre l'urbanisation d'une dent creuse, bénéficiant des l'ensemble de réseaux, en la classant en 1AUh. Cette ouverture à l'urbanisation s'accompagne de 2 projets communaux, repris grâce à la création d'emplacements réservés :

- Gestion des eaux pluviales,
- Elargissement de la voirie permettant la création de liaisons douces sécurisées et la gestion de la problématique des stationnements.

Des orientations d'aménagement ont été rédigées pour l'intégration de cette parcelle dans le paysage et la gestion des eaux pluviales de la plaine (merlon à créer).



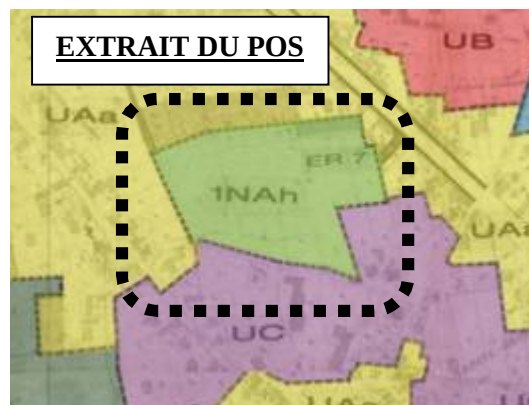
EXTRAIT DU POS



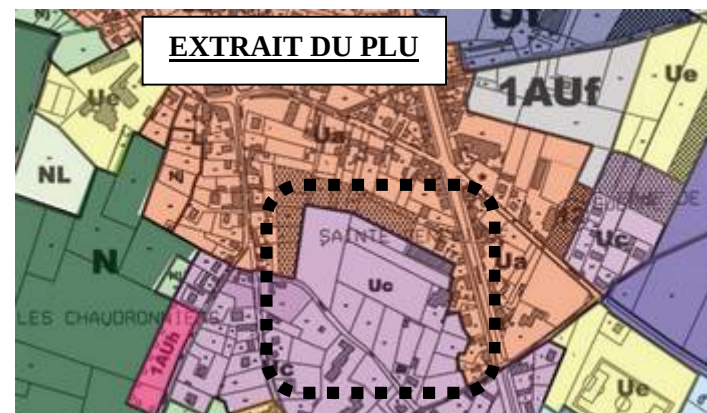
EXTRAIT DU PLU

➤ La mise en compatibilité avec l'urbanisation existante

La zone 1NAh du POS est inscrite en Uc du PLU car un projet de logements est actuellement en cours de réalisation. Ce dernier reprend les caractéristiques de la zone Uc, car il s'agit d'une zone d'extension du centre bourg.



EXTRAIT DU POS



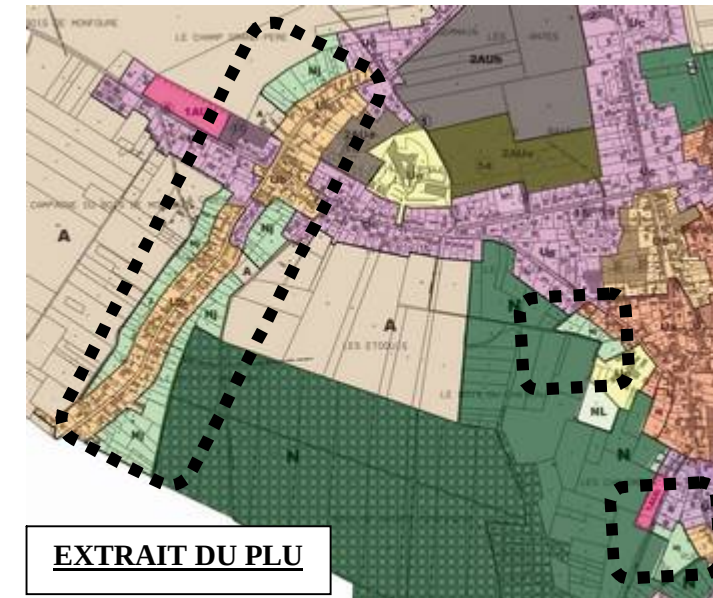
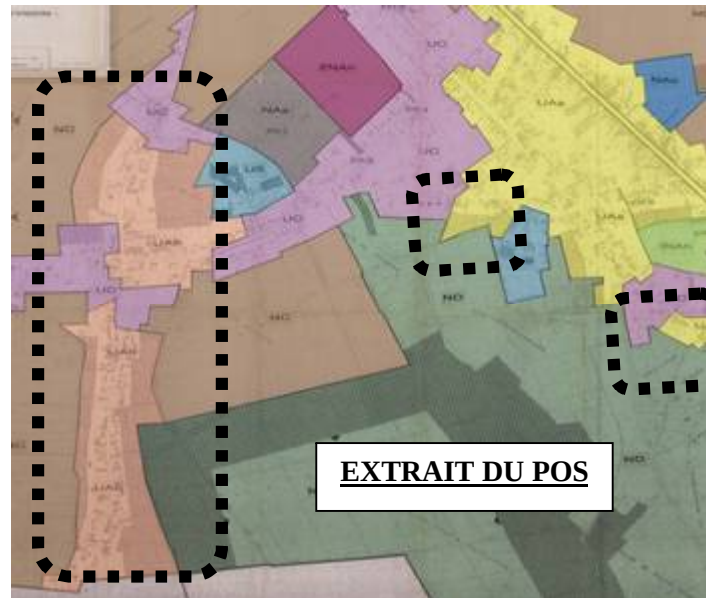
EXTRAIT DU PLU

Certaines parcelles isolées reprenant des constructions d'habitation ont été intégrées en zone naturelle indicée (Na) afin d'autoriser aux propriétaires des modifications du bâti, réhabilitation, ...

➤ La prise en compte du cadre de vie

Une zone Nj a été créée dans le PLU. Elle reprend des jardins d'agrément ou potagers situés en bordure de zone N ou A, mais contrairement à la trame jardin elle autorise la construction d'annexes et installations de loisirs individuels (piscine, tennis, ...) sur les arrières de parcelles.

De plus, cette zone permet de préserver des espaces de respiration et les morphologies bâties (Petit Fercourt).



IV.3 - Justification du règlement

IV.3.1 - Justification des modifications apportées aux 14 articles du règlement

Le règlement a été simplifié dans sa rédaction afin de donner une plus grande responsabilité aux élus. Ces simplifications engageront les élus dans un meilleur contrôle de l'urbanisation de la commune.

Articles 1 et 2 - Occupations et utilisations des sols

Ces articles permettent d'introduire ou de soumettre à conditions les occupations du sol qui sont compatibles avec la vocation de la zone. Ils permettent une mixité des fonctions urbaines : des restrictions sont édictées pour les activités industrielles, artisanales et les installations classées afin d'éviter tout conflit avec la fonction d'habitat.

Les terrains de camping et de caravanes sont interdits en zones urbaines ou à urbaniser car non compatibles avec la densité urbaine des zones.

La zone N correspond aux zones naturelles et forestières à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique.

C'est pourquoi, seuls sont autorisés les travaux d'infrastructures, les ouvrages techniques d'intérêt public à condition qu'ils ne soient pas destinés à recevoir du public ou à être utilisés par celui-ci, ainsi que les aires de jeux, les aménagements légers de loisirs, les aires de pique nique, les abris nécessaires à la pêche et à l'observation de la faune et flore ainsi que la découverte de la nature.

Article 3 - Conditions de desserte et d'accès aux voiries.

Cet article régit les accès privés qui doivent desservir les parcelles à construire. Les règles de l'article 3 organisent les accès sur les voies de manière à préserver la sécurité. Par rapport au POS, les règles du PLU correspondent globalement aux principes des règles du POS, elles ont juste été reformulées et complétées éventuellement. En effet, suivant les zones d'aménagement futures, il est important de limiter les accès pour une cohérence de territoire. Des orientations d'aménagement définissent certains accès et connexions entre tissus bâtis. Il a également été décidé de rendre constructible uniquement les parcelles ayant un accès direct à une voie publique.

Article 4 - Conditions de desserte par les réseaux.

Cet article détermine les conditions de raccordement aux réseaux indispensables à la constructibilité des terrains. Par rapport au POS, la rédaction des règles liées à la desserte en eau potable est restée identique. Par contre, les règles liées à l'assainissement des eaux usées et à la gestion des eaux pluviales ont été modifiées, mais sans changement de fond.

Article 5 - Caractéristique des terrains

Il est également précisé, en zone urbaine et dans les zones à urbaniser que tout lotissement ou division de propriété doit être établi de telle sorte qu'il garantisse l'utilisation rationnelle des terrains environnants, en réservant notamment des possibilités pour l'accès, l'adduction en eau, et à l'assainissement des éventuels lots ultérieurs.

Aucune prescription spéciale n'a été définie. Toutefois, tout lotissement ou division de propriété devra être établi de telle sorte qu'il garantisse l'utilisation rationnelle des terrains environnants, en réservant notamment des possibilités pour l'accès, l'adduction en eau, et à l'assainissement des éventuels lots ultérieurs.

Ensuite, pour la zone Ud, non assainie, il a été précisé l'élément suivant : *Pour construire une habitation ou un bâtiment, la parcelle devra avoir une surface suffisante afin d'être apte à recevoir un assainissement individuel et pluvial conformément à la réglementation en vigueur.*

Article 6 - Implantation des constructions par rapport aux voies

Cet article permet de maintenir ou de modifier les caractéristiques morphologiques des zones. Toutefois, l'aménagement et l'extension d'un bâtiment existant, qui ne respecterait pas l'implantation imposée pourront être édifiés avec un recul identique à celui du bâtiment existant. Il garde le même esprit et les mêmes distances d'implantation que dans le POS.

Ainsi en zone urbaine Ua, Ub, Uc et Ud, l'implantation est fixée soit en alignement des voies, soit en retraits des emprises publiques, de manière à préserver la caractéristique architecturale de la commune.

En cas de retraits, ces derniers sont fixés à 6 m en zones urbaines et naturelles de manière à pouvoir organiser une entrée charretière pour chaque propriété. Les retraits varient ainsi suivant la densité observée, les parcellaires et zones définies.

Une bande constructible a été maintenue en zones Ua, Ub, Uc, Ud et 1AUh mais réduite de manière à préserver le cadre de vie de SAINTE GENEVIEVE. Ainsi en Ua, les constructions principales devront être implantées dans une bande constructible de 25 mètres, à compter à partir de l'alignement sur rue. Au-delà de ces 25 mètres, seuls les extensions et les bâtiments et les annexes, d'une surface inférieure à 20 m², sont autorisés.

Article 7 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

Cet article permet de maintenir ou de modifier les caractéristiques morphologiques des zones. En zone dévolue à l'habitat dans le centre ville, les constructions peuvent s'implanter en limite séparative ou avec une distance égale à la moitié de la hauteur du bâtiment qui ne peut être inférieure à 3 m. pour les activités économiques, le retrait est fixé à 5 m. Le recul est plus important entre le cimetière et la future zone commerciale 1AUf : 10 mètres

En zone A, les constructions d'habitation devront être implantées en observant un recul minimum par rapport à celle-ci de 3 mètres et 5 m pour les bâtiments agricoles. En zone Na sont autorisées les constructions en limite de propriété ou celles qui respecteraient un recul au moins égal à la moitié de la hauteur du bâtiment à construire mais de plus de 3 m.

Article 8 - Implantation des constructions les unes par rapport aux autres sur une même propriété

Les dispositions de cet article permettent d'imposer un espacement entre deux bâtiments pour assurer l'éclaircissement des locaux. Dans l'ensemble des zones créées dans le PLU, peu de prescriptions ont été définies, sauf en zone naturelle N et sous secteurs : précisant que les constructions pourront être soit jointives soit espacées de 5 mètres minimum.

Article 9 - Emprise au sol des constructions

Cette disposition permet de limiter la partie de terrain utilisée pour les constructions dans le souci de maintenir le cadre de vie et les surfaces imperméabilisées. Aucun minimum parcellaire n'a été défini en zones urbaines et à urbaniser. Les distances d'implantation par rapport aux voiries et aux limites séparatives permettent de densifier ou non les zones. Dans les zones A et N, compte tenu de la structure du foncier, il n'est pas non plus apparu pertinent du point de vue de la maîtrise du paysage de fixer d'emprise maximum.

Article 10 - Hauteur maximale des constructions

La limitation de la hauteur des constructions permet de s'assurer de l'harmonie des silhouettes bâties avec le cadre environnant.

En zone Ua, afin de préserver la typologie architecturale de la commune, la hauteur des constructions principales d'habitation doit s'aligner sur l'une des lignes d'égout de toiture des constructions mitoyennes ou sur une ligne intermédiaire entre la plus haute et la plus basse. La hauteur des constructions est limitée à un rez-de-chaussée + un étage + un niveau de combles aménageable.

Sur l'ensemble des zones urbaines et à urbaniser (1AUf), les hauteurs s'expriment en nombre de niveaux : ainsi les constructions ne devront pas dépasser 1 rez-de-chaussée plus 1 comble aménageable. La limitation en hauteur a été supprimée pour ne pas bloquer des projets architecturaux s'intégrant dans le site.

Pour la zone A, la hauteur de toute construction, à usage d'habitation, ne doit pas excéder un rez-de-chaussée, plus un comble aménageable. Quant à la hauteur des bâtiments, dont l'activité est liée à l'agriculture, il n'est pas fixé de prescriptions spéciales afin de pérenniser les installations existantes. En effet, des dépassements en hauteur peuvent être autorisés pour les installations de caractère technique ou superstructures nécessaires au fonctionnement des établissements et pour les équipements d'infrastructure.

Dans les secteurs N, en cas de réhabilitation, modification et extension de bâtiments existants, la hauteur de toute construction s'organisera en harmonie avec le bâtiment existant.

Article 11 - Aspect extérieur des constructions

Cet article permet de définir les règles destinées à harmoniser l'aspect des bâtiments entre eux. Par rapport au P.O.S, le P.L.U. est resté dans les mêmes généralités mais déclinées plus précisément. Les thèmes suivants sont abordés :

- Généralités
- Volumes et terrassements
- Toitures
- Matériaux de couverture
- Ouvertures en toiture
- Les capteurs solaires, vérandas et antennes
- Façades, matériaux, ouvertures en façades
 - Matériaux des façades
 - Ouvertures en façades
- Clôtures en façade

Les dispositions de l'article R-111.21 du Code de l'Urbanisme sont applicables. Tout projet d'architecture d'expression contemporaine sera recevable dès lors que cette architecture ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

Article 12 - Aire de stationnement

Un nombre de place de stationnement a été exigé de manière à organiser l'espace public. Ainsi,

- Le stationnement des véhicules correspondant aux besoins des constructions ou installations doit être assuré en dehors des voies de circulation.
- Pour les constructions à usage d'habitation : 2 places par logements individuel et 3 places par logements collectifs devront être prévues.

Dans les opérations d'aménagement :

- Les espaces de stationnement seront le moins perceptibles dans l'environnement et gérés grâce à un accompagnement végétal composé d'essences locales et d'arbres de haute tige à raison d'un arbre pour 3 places de stationnement.
- Des places de stationnement pour les handicapés devront être prévues. Leur nombre et leurs caractéristiques devront respecter la réglementation en vigueur.

Article 13 - Espaces libres et plantations

Cet article impose aux constructeurs la préservation des plantations existantes, le traitement paysager des espaces libres, un nombre minimum de plantation d'arbres de haute tige en proportion avec la superficie du terrain.

- Les surfaces libres de toute construction ainsi que les délaissés des aires de stationnement doivent être traités en espaces verts d'agrément et ne peuvent être occupés par des dépôts, même à titre provisoire.
- Les plantations existantes doivent être maintenues, ou remplacées par des plantations constituées d'essences locales. Une liste des végétaux d'essences locales est annexée au rapport de présentation. Si les limites séparatives sont plantées, elles le seront également avec des essences locales.
- Les constructions doivent être accompagnées d'au moins un arbre par fraction de 200 m² de parcelle.
- L'usage des paillages en bâches plastifiées est strictement interdit.

Article 14 - Coefficient d'occupation du sol

Cet article fixe le nombre maximum de m² de SHON (Surface Hors Œuvre Nette) constructibles en fonction de la superficie de l'unité foncière. Les règles de constructions de la forme urbaine, c'est-à-dire des articles 6 à 13, sont jugées suffisamment précises pour conduire à la réalisation de la forme urbaine retenue pour les zones urbaines et à urbaniser. En conséquence, seules les zones urbaines réglementent un coefficient d'occupation des sols : 0,6 pour Ua et Ub et 0,4 pour Uc et Ud.

IV.4 - Autres prescriptions figurant aux documents graphiques

IV.4.1 - Espaces boisés classés

Les espaces boisés classés sont délimités en application de l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme. Cette prescription concerne des plantations existantes ou des plantations à créer. Elle interdit toutes occupations et utilisations des sols qui s'opposeraient à la préservation ou à la création des plantations.

SAINTE GENEVIEVE compte plusieurs espaces boisés classés. Dans le PLU, les alignements d'arbres méritant d'être protégés ont été repris sur le plan de zonage. Quant aux futures zones d'aménagement, leur intégration dans le site sera en partie réussie grâce à la réalisation d'une ceinture végétale. Des prescriptions sont également reprises sur le plan de zonage.

IV.4.2 - Emplacements réservés

Dix-neuf emplacements réservés ont été créés. Ils sont destinés à préserver le cadre de vie des habitants, à favoriser les déplacements doux, à gérer les problématiques hydrauliques, à améliorer les accès, à gérer les stationnements et à développer les équipements publics.

Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie
1 - Création d'un accès	La commune	1 070 m ²
2 - Création d'un accès	La commune	1 440 m ²
3 - Création de stationnement	La commune	460 m ²
4 - Création d'une voirie pour la desserte incendie (La Fusée)	La commune	3 600 m ²
5 - Extension du cimetière et création d'une aire de stationnement	La commune	6 000 m ²
6 - Elargissement voirie, stationnement, déplacements doux	La commune	800 m ²
7 - Création d'une liaison douce (piéton, vélo)	La commune	1 700 m ²
8 - Création d'une liaison douce (piéton, vélo)	La commune	700 m ²
9 - Gestion des eaux pluviales	La commune	950 m ²
10 - Gestion des eaux pluviales	La commune	4 000 m ²
11 - Gestion des eaux pluviales	La commune	1 ha 40 a
12 - Création d'un accès	La commune	2 400 m ²
13 - Création d'une zone de stationnement	La commune	3 200 m ²
14 - Réalisation d'équipements publics : loisirs, sportifs, scolaires, culturels	La commune	5 ha 89 a

15 - Réalisation d'équipements publics : loisirs, sportifs, scolaires, culturels	La commune	2 ha 09 a
16 - Création d'un accès	La commune	5 900 m ²
17 - Création d'un accès	La commune	4 000 m ²
18 - Elargissement voirie	La commune	120 m ²
19 - Elargissement voirie	La commune	150 m ²
20 - Création d'une bande de sécurité pour la sortie des véhicules depuis la salle des fêtes	La commune	540 m ²
21 - Création d'un accès pour des arrières de parcelles	La commune	300 m

Ils sont repris dans le règlement du PLU (cf. pièce n°4) et sur le plan de zonage (cf. pièce n°5).

IV.4.3 - Les secteurs de risques naturels

SAINTE GENEVIEVE n'est pas comprise dans un périmètre de Plan de Prévention des Risques. Toutefois, les risques identifiés dans le diagnostic ont été pris en compte soit dans le zonage du PLU, soit par la création d'emplacements réservés destinés à la réalisation d'aménagements spécifiques, soit dans les orientations d'aménagement.

IV.4.4 - Les secteurs de risques technologiques

Trois établissements à risques soumis à autorisation sont identifiés sur le territoire de SAINTE GENEVIEVE. L'entreprise Draka Fileca fait l'objet actuellement d'une enquête publique relative à la régularisation de sa situation administrative. Suite à cette procédure, des prescriptions particulières pourront être ajoutées au PLU.

IV.4.5 Le droit de préemption urbain

Le droit de préemption urbain est un mode public d'acquisition foncière très finalisé. En application des articles L.210.1 et L.300.1, il peut être exercé en vue de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement tendant à : Mettre en œuvre une politique locale de l'habitat ; Organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques ; Promouvoir les loisirs ou le tourisme ; Réaliser des équipements collectifs ; Lutter contre l'insalubrité ; Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti ; Créer ou aménager des jardins familiaux (article L.126.1).

Le droit de préemption urbain ne peut être institué que dans certains secteurs seulement (article L.211.1). Ces secteurs sont tout ou partie :

- Des zones urbaines (U) ou d'urbanisation future (AU), délimitées par le plan local d'urbanisme ;
- Des territoires couverts par un plan d'aménagement de zone (PAZ) approuvé en application de l'article L.311.4 ;
- Des territoires couverts par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), rendu public ou approuvé en application de l'article L.313.1.

La délibération du conseil municipal instituant le droit de préemption urbain peut être prise le même jour que la délibération rendant public ou approuvant le P.L.U.. Mais, tant que le P.L.U. ne sera pas exécutoire et opposable aux tiers, le droit de préemption urbain n'entrera pas en vigueur. Le périmètre de préemption doit être reporté sur des documents graphiques, en annexe du P.L.U., par une procédure de mise à jour si nécessaire. L'exercice de ce droit devra être motivé et appuyé sur une volonté communale d'aménagement.

Le conseil municipal pourra décider d'instaurer un droit de préemption urbain sur ses zones U et AU. Le cas échéant, ce D.P.U. fera l'objet d'une délibération du conseil municipal à l'approbation du P.L.U..

IV.4.6 Servitude d'aménagement

En application de l'article L.123-2 du code de l'urbanisme, « dans les zones urbaines ou à urbaniser, le plan local d'urbanisme peut instituer des servitudes consistant à interdire, sous réserve d'une justification particulière, dans un périmètre qu'il délimite et pour une durée au plus de cinq ans dans l'attente de l'approbation par la commune d'un projet d'aménagement global, les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement ; les travaux ayant pour objet l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension limitée des constructions existantes sont toutefois autorisés ».

Un projet communal d'équipement de service à la personne étant en réflexion, les élus ont souhaité mettre en place une servitude d'aménagement sur un terrain situé au cœur du pôle construit et des services et commerces de proximité.

CINQUIEME PARTIE - INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE / MESURES DE PRESERVATION ET DE MISE EN VALEUR

La volonté de la commune de SAINTE GENEVIEVE est d'assurer le développement de la commune tout en préservant le cadre de vie et la qualité de son environnement et de ses paysages naturels et urbains qui participent largement à son attractivité.

Le plan local d'urbanisme traduit cette volonté à travers un développement urbain maîtrisé et modéré et la mise en œuvre de mesures pour protéger les espaces naturels.

V.1 - Incidences sur le paysage et l'occupation du sol

Le développement futur de la commune a été réfléchi avec le souci d'une gestion économe de l'espace : SAINTE GENEVIEVE est constituée d'une continuité urbaine, d'un hameau distinct et d'un écart. Aussi afin de ne pas favoriser le mitage du territoire, les élus ont choisi de réaliser le développement communal dans un principe de densification du pôle construit. Les espaces à urbaniser ont été choisis dans la continuité du tissu urbain existant, dans un principe de renforcement de cette trame urbaine.

Seul le pôle, actuellement urbanisé, a été inscrit en zone urbaine. Les autres constructions ont été classées en secteur naturel ou agricole, en fonction de leur vocation. Ce choix permet de préserver de grandes entités naturelles ainsi que la caractéristique morphologique du territoire communal.

V.2 - Incidences de l'urbanisation des dents creuses

Des dents creuses ont été identifiées dans la partie urbanisée. Certaines parcelles peuvent paraître propices à une urbanisation mais elles sont confrontées à des enjeux patrimoniaux, agricoles, de préservation du cadre de vie ou de gestion des risques naturels. L'urbanisation des dents creuses qui ont été détectées aura un faible impact sur l'environnement. En effet, l'implantation de nouvelles constructions dans les dents creuses s'inscrit dans un principe de densification des zones déjà bâties afin de lutter contre le phénomène de mitage du territoire communal, consommateur d'espace, impactant durablement le paysage et coûteux en réseaux.

V.3 - Incidences des zones à urbaniser

Ces zones ont pour vocation d'accueillir d'une part, des zones futures d'habitat et d'équipements publics et d'autre part, les projets de développement économiques. Elles se situent dans la continuité d'espaces déjà urbanisés, sur le plateau agricole. La problématique de l'impact des futures constructions a été intégrée dans le P.L.U. à travers différents éléments : la réalisation de plantations, les implantations des futures

constructions, les hauteurs, les matériaux, ..., prescrits dans le règlement pour les zones concernées. Des orientations d'aménagement sont également reprises dans le PLU (cf. pièce n°5).

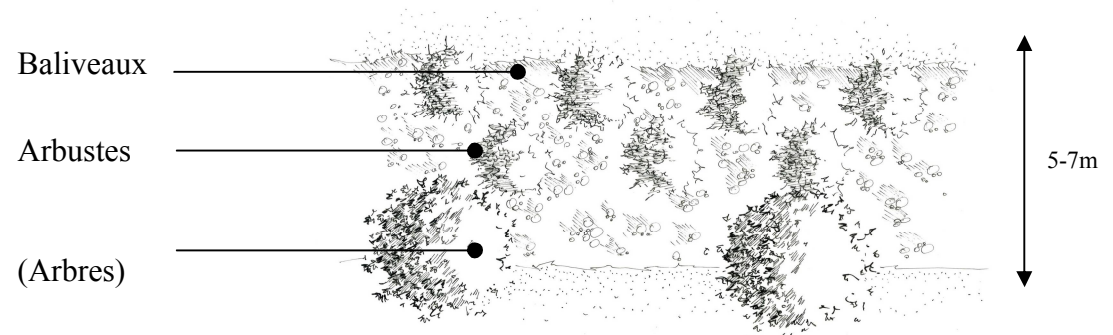
Ces zones seront urbanisées à l'occasion de la réalisation d'opérations d'aménagement ou de constructions, compatibles avec un aménagement cohérent de toute la zone ; cela permettra une réflexion d'ensemble sur les parcelles concernées.

Pour ce qui est des enjeux urbains et environnementaux, il est envisagé, lors de l'urbanisation de ces secteurs de :

- limiter et organiser les entrées de manière à ne pas multiplier les accès individuels sur le réseau existant : cohérence d'aménagement,
- gérer le paysage de l'intérieur des secteurs de développement : le fil conducteur sera le végétal tout au long des dessertes,
- gérer l'hydraulique à travers des principes doux : noues, zones humides, contribuant de ce fait aussi à la végétalisation des futurs quartiers,
- reconstituer une frange paysagée, pour les zones sortant du couvert végétal, en limite avec l'espace agricole pour :
 - protéger les futures constructions des intempéries,
 - intégrer les constructions dans le paysage, limiter les impacts visuels et protéger le cadre de vie des habitants.

PRINCIPE DE LA FRANGE PAYSAGEE

Une structure végétale est donc prévue dans le PLU sous la forme d'une trame de plantations à créer au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme, repérée sur les documents graphiques. Cette frange pourra avoir une largeur d'environ 5 à 7 mètres.



Ces principes d'organisation et d'aménagement, pour ces zones ouvertes à l'urbanisation, participent à la gestion de la qualité de vie de la commune et de l'image qu'elle diffuse. Ces secteurs véhiculeront une image qualitative de SAINTE GENEVIEVE.

V.4 - Incidences du plan sur les déplacements

Le diagnostic a fait apparaître plusieurs aménagements destinés à la circulation des piétons à l'intérieur du pôle construit. Les élus souhaitent favoriser le développement des liaisons douces. C'est pourquoi le PADD a repris cet objectif :

- Création de liaisons douces entre les équipements publics et le centre bourg et entre quartiers,
- Création de cheminements piétonniers pour la découverte du patrimoine bâti, architectural et naturel.

Les déplacements doux devraient être renforcés grâce au P.L.U.

D'autre part, la problématique des accès aux futures zones ouvertes à l'urbanisation a été intégrée à la réflexion d'aménagement d'ensemble menée. Les orientations d'aménagements permettent d'appréhender plusieurs éléments :

- mutualisation des accès pour une même zone ;
- réflexion sur des systèmes de bouclage de voiries afin d'éviter les phénomènes « d'impasse »,
- gabarits imposés dans les orientations d'aménagement, de manière à organiser les véhicules motorisés, les piétons et les cyclistes,
- ou au contraire, interdiction d'accès sur des voiries ne permettant pas une desserte suffisante des futures zones ouvertes à l'urbanisation.

En outre, les habitants bénéficient d'un transport en commun. SAINTE GENEVIEVE est en effet desservie par une ligne régulière de car en direction de Méru ou Beauvais. D'autre part, le train est fréquemment utilisé par les habitants de la commune pour aller travailler, surtout en direction de Paris, car 4 gares se situent à proximité de SAINTE GENEVIEVE.

Afin de faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, les traitements des espaces publics ont été définis dans le plan local d'urbanisme à travers les orientations d'aménagement : les futurs projets devront respecter les normes d'accessibilité.

V.5 - Incidences du plan sur la gestion de l'eau

L'évolution de l'urbanisation programmée dans le PLU prend en compte les différentes problématiques liées à la gestion de l'eau au sens large :

- les eaux usées :
- les eaux pluviales :
- le risque d'inondations et coulées de boue : plusieurs emplacements réservés ont été créés afin de gérer la problématique hydraulique et le zonage a été adapté en fonction du risque « coulées de boues ».

Le règlement du PLU a repris certaines prescriptions :

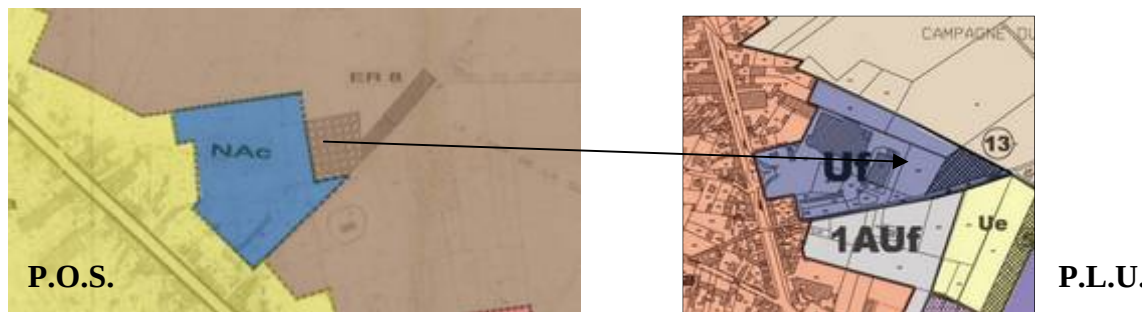
- 4.1 - Eau potable : Toute construction ou installation nouvelle, le nécessitant, doit être raccordée au réseau public de distribution d'eau potable.
- 4.2 - Assainissement eaux usées : Toute construction ou installation nouvelle, le nécessitant, doit être raccordée par des canalisations souterraines au réseau collectif d'assainissement.
- 4.3 - Assainissement eaux pluviales :
 - 4.3.1 - Les eaux pluviales seront gérées sur chaque parcelle : elles ne seront pas dirigées sur l'espace public et/ou chez les voisins, sauf en cas de contraintes techniques.
 - 4.3.2 - L'imperméabilisation doit être limitée et maîtrisée.
 - 4.3.3 - L'usage des paillages en bâches plastifiées est strictement interdit.

V.6 - Préservation des zones agricoles

Le projet de SAINTE GENEVIEVE a pris en compte l'aspect agricole. Le document a été réfléchi avec les services compétents. Les exploitations agricoles sont préservées en zone A agricole.

V.7 - Préservation et mise en valeur des espaces naturels

Les espaces boisés de la commune de SAINTE GENEVIEVE se traduisent par leur inscription en zone A ou N, suivant leur localisation sur le territoire communal. Une trame de protection au titre de l'article L.130-1 du code de l'urbanisme est signalée sur le document graphique (pièce n°4 du PLU). Les espaces boisés classés du POS ont tous été repris à l'exception d'un espace boisé qui n'en est pas un mais plutôt une friche. Cette dernière se situe dans la continuité de la surface commerciale. L'espace boisé classé a donc été supprimé.



V.8 - La préservation de la faune et de la flore

SAINTE GENEVIEVE est concernée par une ZNIEFF de type I et une ZNIEFF de type 2. Ces 2 mesures de protection se situent au Nord du territoire communal au niveau d'une zone boisée. D'autre part, le territoire communal est concerné par un corridor écologique potentiel. Ce dernier se situe également au niveau d'une zone boisée. La zone concernée est classée en zone N du PLU.

Aucune zone NATURA 2000 n'est recensée à SAINTE GENEVIEVE donc aucune prescription particulière n'a été formulée à ce sujet.

V.9 - Les conditions d'aménagement des abords des principaux axes routiers : article L.111-1-4 du code de l'urbanisme

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de l'environnement, dite « Loi Barnier », a créé par son article 52 un article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme qui s'applique aux zones **non urbanisées**. Les dispositions de cet article partent d'un constat : les désordres urbains le long des voies routières et autoroutières, notamment dans les entrées de ville, dus à une forte pression économique d'acteurs qui recherchent pour leur implantation l'accessibilité, la disponibilité foncière et la visibilité, sans préoccupations d'aménagement et dans le seul souci de rentabilité immédiate.

Les objectifs de l'article L.111-1-4 : L'intervention du législateur permet de promouvoir une urbanisation de qualité dans des espaces en mutation, trop souvent maltraités, faute d'une réflexion d'ensemble. En dehors des espaces urbanisés, et en l'absence de réflexion spécifique d'aménagement, les marges de reculement à respecter sont de 100 mètres par rapport à l'axe pour les voies express et de 75 mètres par rapport à l'axe pour les voies à grande circulation. La marge de reculement (article L.111-1-4 du Code de l'Urbanisme) permet de libérer un espace pour les projets paysagers ou la sauvegarde des paysages existants. Elle est la base d'une réponse de qualité sur l'aménagement des espaces le long des voies à grande circulation. Les principes retenus par la commune ont été pris en compte dans le P.L.U. et traduits aux articles 6, 11 et 13 du règlement.

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de cent mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du code de la voirie routière et de soixante-quinze mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation.

Cette interdiction ne s'applique pas :

- *aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- *aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- *aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- *aux réseaux d'intérêt public.*

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou à l'extension de constructions existantes.

Le plan local d'urbanisme, ou un document d'urbanisme en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles soient compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Dans les communes dotées d'une carte communale, le conseil municipal peut, avec l'accord du préfet et après avis de la commission départementale des sites, fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article au vu d'une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles soient compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

Il peut être dérogé aux dispositions du présent article, avec l'accord du préfet, lorsque les contraintes géographiques ne permettent pas d'implanter les installations ou les constructions au-delà de la marge de recul prévue au premier alinéa, dès lors que l'intérêt que représente pour la commune l'installation ou la construction projetée motive la dérogation. »

Sur la commune de SAINTE GENEVIEVE, une voie routière est concernée par cet article. Il s'agit de la voie classée à grande circulation RD 1001 (retrait de 75 mètres). Cet article du code de l'urbanisme est donc applicable sur la commune. Cette route départementale traverse le territoire de SAINTE GENEVIEVE et le pôle construit du Nord au Sud. Toutefois, l'urbanisation est déjà présente de part et d'autre de cet axe routier et aucun projet de développement urbain n'a été défini en entrée de commune dans le PLU.

Aussi, dans le cadre de cet article L.111-1-4 du code de l'urbanisme, aucune prescription particulière n'a été apportée.

V.10 - Les documents supra-communaux

V.10.1 - Le schéma de cohérence territoriale de la Communauté de communes du Pays de Thelle - SCOT

La commune de SAINTE GENEVIEVE est concernée par schéma de cohérence territoriale de la Communauté de communes du Pays de Thelle approuvé le 29 Juin 2006

Les orientations générales portent sur plusieurs thématiques :

- La protection et la mise en valeur des espaces naturels agricoles,
- La mise en valeur du bâti existant et la maîtrise des extensions,
- La préservation de l'environnement,

- Réduire le rythme de développement lié à l'habitat,
- Conforter les pôles économiques existants et développer une offre nouvelle,
- Développer les transports collectifs,
- Réorganisation de l'offre foncière liée au développement de l'habitat et au développement économique.

Le PLU de SAINTE GENEVIEVE doit être compatible avec les orientations d'aménagement prévues dans le SCOT. Le PLU s'est attaché à respecter ces différents principes, à travers le PADD, le plan de zonage mais également les orientations d'aménagement. L'urbanisation de SAINTE GENEVIEVE s'opère en densification de son tissu existant.

V.10.2 - Le programme local de l'habitat

La commune de SAINTE GENEVIEVE n'est pas couverte par un PLH.

V.10.3 - Le schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Comme évoqué précédemment, SAINTE GENEVIEVE doit se conformer au SDAGE Seine-Normandie. Les 8 « défis » du SDAGE sont les suivants :

- Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques,
- Diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques,
- Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses,
- Réduire les pollutions microbiologiques des milieux,
- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future,
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides,
- Gestion de la rareté de la ressource en eau,
- Limiter et prévenir le risque d'inondation.

Ces dispositions privilégient la prise en compte du milieu aquatique et de la ressource en eau dans une politique globale d'aménagement et de gestion.

La commune de SAINTE GENEVIEVE n'est pas parcourue par un cours d'eau. Elle n'est pas non plus concernée par des périmètres de protection d'un captage d'eau potable.

Comme évoqué précédemment, les problématiques des ruissellements des eaux pluviales et des coulées de boue ont été intégrées à la réflexion.

Enfin, la présence des réseaux pour les zones de développement, a été prise en compte dans la réflexion du PLU. Leur capacité en terme d'alimentation en eau potable permettra d'accueillir de nouveaux habitants. Quant à l'assainissement, il est collectif sur 87 % du territoire communal. Le reste du territoire est en assainissement individuel. La capacité maximale de la station d'épuration a constitué l'un des éléments déterminant dans la définition des objectifs communaux de développement.

V.11 - Superficie des différentes zones

Le territoire de SAINTE GENEVIEVE s'étend sur une superficie totale d'environ 801 ha 19 a 57 ca, répartis suivant le plan local d'urbanisme conformément au tableau joint page suivante.

Afin de permettre une intégration progressive des nouveaux habitants en corrélation avec les services et les équipements publics existants et en projet, les ouvertures à l'urbanisation ont été réfléchies de manière à échelonner le développement communal dans le temps.

C'est pourquoi 2 configurations coexistent :

- une urbanisation à court terme des dents creuses identifiées dans les zones urbaines,
- une urbanisation à long terme, nécessitant une modification du PLU, à travers la zone 2AUh.

Un principe similaire a été appliqué au niveau des activités industrielles et d'hôtellerie :

- Des implantations de nouvelles activités pourront être réalisées à court terme, en densification de la zone Ui,
- Une zone de développement à long terme a été envisagée à travers la définition de la zone 2AUi.

La zone 1AUf permettra un développement à court terme de l'activité commerciale et la zone 1AUh quelques opérations à vocation d'habitat.

Un tableau récapitulatif des surfaces de l'ensemble des différents zones du PLU est joint page suivante.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES

ZONES URBAINES	U	Ua	28 ha 30 a 96 ca
		Ub	24 ha 91 a 44 ca
		Uc	72 ha 89 a 12 ca
		Ud	3 ha 23 a 85 ca
		Ue	11 ha 34 a 93 ca
		Uf	3 ha 58 a 61 ca
		Ui	34 ha 86 a 05 ca
	TOTAL ZONES URBAINES	/	179 ha 14 a 86 ca
ZONES A URBANISER	AU	1AUf	2 ha 04 a 40 ca
		1AUh	2 ha 46 a 50 ca
		2AUe	8 ha 06 a 59 ca
		2AUh	15 ha 71 a 43 ca
		2AUi	12 ha 99 a 83 ca
	TOTAL ZONES A URBANISER	/	41 ha 28 a 75 ca
ZONES NATURELLES	A	A	331 ha 04 a 61 ca
		TOTAL A	331 ha 04 a 61 ca
	N	N	236 ha 44 a 24 ca
		Na	94 a 85 ca
		Nj	11 ha 48 a 67 ca
		NL	83 a 59 ca
		TOTAL N	249 ha 71 a 35 ca
	TOTAL ZONES NATURELLES	/	583 ha 22 a 46 ca

ANNEXE

- Plan localisant les exploitations agricoles,
- Liste et fiches détaillées des sites pollués BASIAS,
- La plaquette du Pays de Thelle,
- Délibération du conseil municipal du 22 février 2012 engageant un zonage d'assainissement des eaux pluviale,
- Plaquette « Pass Thelle » et ligne interurbaine n°35.

Liste et fiches détaillées des sites pollués BASIAS

La plaquette du Pays de Thelle

Délibération du conseil municipal du 22 février 2012 engageant un zonage d'assainissement des eaux pluviales

Plan localisant les exploitations agricoles

INFORMATIONS « PASS THELLE » BUS ET LIGNE INTERURBAINE N°35

Horaires valables à partir du 5 Septembre 2011



Méru → Sainte Geneviève → Beauvais

Ligne 35	Jours de circulation	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	V	L M Me	Me	Me	L M Me	L M Me	L M Me
		J V	J V	J V S	J V S	J V S	J V	J V	J V S		J V	S	S	J V	J V	J V S
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Période scolaire (■)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Période non scolaires (○)						○				○			○	○	○
	Niveau PTA		B	O	A	O	O	O	O	O	O	O	O	O	O	B
	Renvois à consulter				(1)					(2)				(2)		
	N° Service Semaine	S9080	E8180	E3501 + R 35B	E8030		E3500	S3507	S8910	S8220	E3500			S8910	S3701	S3500- JV E3506 LM
	N° Service Mercredi	S8070C	E3502C	E3501 C + R 35B	E3505C		E3500C	S3507C	E3503C		E3500C		E3505C	S1609C	S3701C	E3500C
	N° Service Samedi			S3605 S + R 35B	E3503S				E3500S				E3503S			E3500S
	Courses / Missions 35		1/1	3/9	5/3	25/3	7/9	35(2/0	9/1	11/7	13/1	15/1	17/3	19/5	21/7	23/5
MERU	Gare Routière				07:00	06:55		07:50		12:00			13:50	17:50	18:30	18:55
	Eglise				07:01	06:56				12:01			13:51	17:51	18:31	18:56
ANDEVILLE	L'Octroi				07:06	07:01				12:06			13:56	17:56	18:40*	19:01
	Eglise				07:07	07:02				12:07			13:57	17:57	18:43	19:02
	Rue du Bois				07:08	07:03				12:08			13:58			19:03
	Angletterre				07:09	07:04				12:09			13:59			19:04
MORTEFONTAINE	Mairie *	06:57														
	Route de Laboissière*	06:59													18:50	
LABOISSIERE	Eglise				07:15	07:10	07:15						14:05	18:09		19:10
	Route de Ste Genevieve				07:16	07:11	07:17						14:06	18:10		19:11
PETIT FERCOURT					07:19	07:15	07:20						14:10	18:13		19:14
SAINTE-GENEVIEVE	Collège								08:27							
	Mairie	07:05	06:50		07:24	07:20	07:24		08:28		13:21	13:21	14:15	18:18		19:19
	98, R.N.1		06:51	07:21	07:26	07:22	07:26		08:29		13:24	13:24	14:16	18:20		19:21
	151, R.N.1		06:52	07:22	07:27	07:23	07:27		08:30		13:25	13:25	14:17	18:21		19:22
NOAILLES	Mairie (Excuse)		07:00	07:27	07:31	07:27	07:32		08:34		13:29	13:29	14:20			19:27
MOULIN DE BLAINVILLE			07:02			07:28	07:38		08:35		13:30	13:30	14:21			
PONCHON	Mairie		07:04			07:31			08:38		13:33	13:33	14:24			
	Pierrepont		07:06			07:32			08:39		13:34	13:34	14:25			
ROYE			07:09			07:37			08:42		13:37	13:37	14:28			
GROS POIRIER			07:12			07:38			08:43		13:38	13:38	14:29			
WARLUIS			07:15			07:42	07:50		08:47		13:42	13:42	14:33			
ALLONNE			07:20						08:55		13:50	13:50	14:38			
BEAUVAIS	Lycée Paul Langevin				07:55	07:53	07:57	08:20								
	Ile de France															
	Gare Routière		07:25	07:50	08:01	08:01	08:05		09:03		13:58	13:58	14:43			
	Arrivée Quai N°		13	13	13	13	14		13		13	13	13			

(1) les élèves de Mortefontaine empruntent un car à 06h57 pour arriv à 07h05 à St Geneviève et faire la correspondance avec la ligne 35.

(2) Correspondance avec le car de la ligne 37E en provenance de Cergy préfecture.

(3) Réservation obligatoire afin de garantir le temps de trajet le plus court, l'itinéraire est optimisé en fonction des demandes exprimées. Réservations 48H à l'avance au 0 810 60 00 60

Tarifs en vigueur	
Billet unitaire	2,00 €
Billet aller-retour	3,50 €
Abonnement de 10 tickets	12,00 €
Abonnement mensuel	40,00 €
Abonnement trimestriel	100,00 €
Abonnement mensuel travail	20,00 €
Abonnement trimestriel travail	50,00 €

La correspondance doit être effectuée
dans l'heure qui suit la validation du ticket.

 Pour tous renseignements, n'hésitez pas à
contacter la Centrale de Mobilité départementale

oïse Mobilité
 Simplifiez vos déplacements
 N°Azur 0 810 60 00 60
PRIS D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE
www.oise-mobilite.fr

Horaires valables à partir du 5 Septembre 2011



Beauvais → Sainte Geneviève → Méru

Ligne 35	Jours de circulation	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	V	L M Me	Me	Me	L M	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me	L M Me
		J V	J V S	J V	J V S		J V	S	S	J V	J V	J V	J V	J V S	J V S	J V	J V	J V
		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Période scolaire (■)	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Période non scolaires (○)	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○	○
	Niveau PTA	O	B	O	O	O	O	O	O	O	B	O	O	A	O	O	B	
	Renvois à consulter													(1)(2)				
	N° Service Semaine	S3610	E8030	S3604	S8910	S8220	E3500			E1350	E3501	E3506	S3507	E3500		E1350		
	N° Service Mercredi	S3610C	E3505C	S1602C	S8910C		E3500C		E3505C		E3501C	S1701C	S3507C	E3500C				
	N° Service Samedi		E3503S		S3702				E3503S					E3500S				
	Courses / Missions 35	2/0	4/4	6/0	8/4	28/0	12/6	14/6	16/2	18/6	20/2	22/8	535(1/1)	24/2	16/2	30/6	24/2	
	Départ Quai N°						13	13	13	13	13	13		13	13	12	13	
	BEAUVAIS Gare Routière						12:40	12:40	12:45	15:37	16:00	16:50		17:45	17:45	18:05	18:15	
	Lycée P. Langevin										16:08		17:40			18:10		
	ALLONNE						12:48	12:48	12:57	15:45		17:00		17:55	17:50		18:23	
	WARLUIS						12:53	12:53	13:03			17:05		17:55	17:50		18:28	
	GROS POIRIER						12:56	12:56	13:06			17:08		17:58	17:50		18:31	
	ROYE						12:59	12:59	13:09			17:11		18:01	18:01		18:34	
	PONCHON Pierrepont						13:02	13:02	13:12			17:14		18:04	18:04		18:37	
	Mairie						13:03	13:03	13:13			17:15		18:10	18:10		18:38	
	MOULIN DE BLAINVILLE								13:16	15:55								
	NOAILLES Arrêt La Poste		06:20		06:57		13:08	13:08	13:18	15:57		17:20		(2)	18:15	18:30	18:43	
	SAINT-GENEVEIEVE 151, RN1		06:25		07:02		13:13	13:13	13:21		16:30	17:26			18:21		18:48	
	Mairie		06:28		07:05		13:14	13:14	13:24		16:32	17:29			18:24		18:49	
	PETIT FERCOURT		06:30		07:08				13:27		⌚	⌚		18:20	18:27			
	LABOISSIERE Route de Ste Geneviève		06:33		07:11				13:30		⌚	⌚		18:23	18:30			
	Eglise		06:34		07:13				13:31		⌚	⌚		18:24	18:31			
	MORTEFONTAINE Route de Laboissière			07:05 *								17:39						
	Mairie			07:06 *								17:40						
	ANDEVILLE Angleterre	06:10	06:40	07:15		08:45			13:37			17:49		18:30	18:37			
	Rue du Bois	06:11	06:41	07:16		08:46			13:38			17:50		18:31	18:38			
	Eglise	06:12	06:42	07:17	07:23	08:47			13:39		⌚	17:51		18:32	18:39			
	L'Octroi	06:13	06:43	07:18	07:25	08:48			13:40		⌚	17:52		18:33	18:40			
	MERU Eglise			07:24	07:31									18:39	18:46			
	Gare Routière	06:27	06:55	07:31	07:37	08:58			13:50		16:50		18:05	18:42	18:51			
	LEP Lavoisier				⌚													

* En période scolaire uniquement

⌚ desserte sur demande au conducteur uniquement

(1) Correspondance à Andeville Eglise pour les élèves de Mortefontaine à 18h39

(2) L'arrêt de Noailles est desservi uniquement le Samedi sur demande au conducteur.

(3) Réservation obligatoire afin de garantir le temps de trajet le plus court, l'itinéraire est optimisé en fonction des demandes exprimées. Réservations 48H à l'avance au 0 810 60 00 60

Tarifs en vigueur	
Billet unitaire	2,00 €
Billet aller-retour	3,50 €
Abonnement de 10 tickets	12,00 €
Abonnement mensuel	40,00 €
Abonnement trimestriel	100,00 €
Abonnement mensuel travail	20,00 €
Abonnement trimestriel travail	50,00 €
La correspondance doit être effectuée dans l'heure qui suit la validation du ticket.	

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à
contacter la Centrale de Mobilité départementale

oise Mobilité
Simplifiez vos déplacements

N°Azur 0 810 60 00 60

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE

www.oise-mobilite.fr

Service assuré par la Société **ATRIOM du BEAUVAISIS**
47 rue corréus - BP 20549 - 60005 BEAUVAIS CEDEX Tél : 03 44 48 70 08

ZONE	JOURS	HEURES	TRAJET	DESSERTES	CONDITIONS	TARIFS	SPECIFICATIONS
Transport des Deux Vallées réservation au plus tard la veille avant 17h30	Lun. ▯ Sam.	09h00 ▯ 18h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	Longueil-Annel, Thourotte, Ribécourt-Dreslincourt	<i>Gratuit :</i> accompagnant PMR • Pas de groupe • Pas de mineur non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	2€ aller 3€ AR	• Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h30 • Prêt 10 min avant la prise en charge
	Lun. ▯ Sam.	09h00 ▯ 18h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	Compiègne et Noyon (gares et hôpitaux) – Ollencourt (centre de réadaptation cardiaque)		2€ aller 4€ AR	
	Lun. ▯ Ven. <i>gares</i>	05h30 ▯ 09h00 17h00 ▯ 20h00	ARRET ▯ ARRET <i>PMR : DOM ▯ ARRET</i>	Thourotte et Ribécourt (selon secteur : cf. brochure)		carnet de 10 et abonnement en mairie uniquement	
Breteuil - Trans'Breche Noye réservation au plus tard la veille avant 17h30	Mar. Mer. Ven. Sam.	09h00 ▯ 13h00 13h00 ▯ 17h00 09h00 ▯ 13h00 09h00 ▯ 13h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	vers Breteuil	<i>Gratuit :</i> accompagnant PMR de plus de 18 ans • Pas de groupe • Pas de mineur de – 14 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	2€ aller 18€ carnet de 10	• Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Prêt 10 min avant la prise en charge • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h30
	Lun. ▯ Ven.	06h00 ▯ 09h00 17h00 ▯ 20h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	vers gares et lignes de cars (RN1 et Eglise)		0,50€ aller 4€ abo hebdo 15€ abo mensuel	
TAD de Grandvilliers réservation au plus tard la veille avant 17h30	Lun. Mer. Jeu. Sam.	13h00 ▯ 17h00 13h00 ▯ 17h00 09h00 ▯ 13h00 13h00 ▯ 17h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	vers Grandvilliers	<i>Gratuit :</i> accompagnant PMR de plus de 18 ans • Pas de groupe • Pas de mineur de – 14 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	2€ aller 4€ AR	• Prêt 10 min avant la prise en charge • Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h00
	Lun. ▯ Ven.	06h00 ▯ 09h00 17h00 ▯ 20h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	vers Place Barbier et Gare de Grandvilliers		0,50€ aller 15€ abo mensuel	
CREABUS réservation au plus tard la veille avant 17h30 ou 12h00 le samedi pour une réservation le lundi	Lun. ▯ Sam.	08h30 ▯ 18h00 <i>en dehors des horaires réguliers assurés par les bus</i>	ARRET ▯ ARRET	Beauvais intra-muros uniquement (voir guide Corolis : ligne 6 et certains arrêts des lignes 8 et 5)	• Groupe de 8 maximum • Pas de mineur de – 11 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	0,90€ aller carnet de 10 carte abonnement carte de gratuité	• Tout personne majeure peut utiliser le service • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h00
TAD du Beauvaisis réservation au plus tard la veille avant 17h30 ou 12h00 le samedi pour une réservation le lundi	Lun. Mar. Jeu. Ven.	07h30 ▯ 19h00	ARRET ▯ ARRET <i>pas de Beauvais intra-muros</i>	Agglomération ▯ Agglomération Agglomération ▯ Beauvais Beauvais ▯ Agglomération	<i>Gratuit :</i> aucune exception • Groupe de 10 max • Pas de mineur de – 11 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	0,90€ aller	• Prêt 5 min avant la prise en charge • 1 Aller/Retour par jour max • 2 Aller/Retour pour les actifs sur justificatifs d'une activité professionnelle • Réservation sur 1 semaine max • Annulation au plus tard la veille avant 17h00
	Dim. Jours fériés	09h00 ▯ 18h00	ARRET ▯ ARRET	Beauvais ▯ Beauvais Agglomération ▯ Beauvais Beauvais ▯ Agglomération			
Pass'Thelle Bus réservation au plus tard 1 heure avant votre déplacement ou 12h00 le samedi pour le lundi	Lun. ▯ Ven.	06h00 ▯ 09h00 18h00 ▯ 20h00	ARRET ▯ GARE	<i>ZONE NORD</i> Mouy et St-Sulpice <i>ZONE CENTRALE</i> Mouy, St-Sulpice et Chambly <i>ZONE SUD</i> Chambly	<i>Gratuit :</i> accompagnant PMR • Pas de groupe scolaire, association, centre de loisirs • Pas de mineur de – 10 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR • Pas de mineur de – 3 ans	2,80€ aller 4,30€ AR 18€ carnet de 10 55€ abo mensuel	• Prêt 10 min avant la prise en charge • Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h00
	Sam.	08h00 ▯ 12h30 13h30 ▯ 18h30	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	Chambly CENTRE et ZA			
	Lun. ▯ Ven.	08h00 ▯ 12h30 13h30 ▯ 18h30	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	<i>ZONE NORD</i> Beauvais, Méru, Mouy, Noailles et St-Geneviève <i>ZONE CENTRALE</i> Beauvais, Méru, Mouy, Noailles, St-Geneviève - Chambly et Neuilly-en-Thelle (centre et ZA) <i>ZONE SUD</i> Chambly, Neuilly-en-Thelle (centre et ZA) et Méru (centre)			
Sablons Bus Méru réservation au plus tard la veille avant 17h30 ou 1 heure avant votre déplacement	Lun. ▯ Ven.	04h30 ▯ 21h30	ARRET ▯ ARRET	Méru intra-muros uniquement	<i>Gratuit :</i> aucune exception • Pas de mineur de – 12 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	0,70€ aller 5€ carnet de 10 10€ abo mensuel <i>Gratuit +60ans sur demande à la CC</i>	• Prêt 10 min avant la prise en charge • Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h00
Sablons Bus Interurbain réservation au plus tard la veille avant 17h30	Lun. ▯ Ven.	06h00 ▯ 20h00	DOM ▯ ARRET ▯ DOM	Communauté de Communes des Sablons	<i>Gratuit :</i> aucune exception • Pas de mineur de – 12 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	2€ aller 4€ AR 10€ abo hebdo 30€ abo mensuel <i>Gratuit +60ans sur demande à la CC</i>	• Prêt 10 min avant la prise en charge • Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h00

AR = Aller/Retour PMR = Personne à Mobilité Réduite CC = Communauté de Communes

ZONE	JOURS	HEURES	TRAJET	DESSERTES	CONDITIONS	TARIFS	SPECIFICATIONS
Sablons Bus Bornel réservation au plus tard la veille avant 17h30	Lun. → Ven. <i>uniquement en période scolaire</i>	08h00 → 09h30 12h15 → 13h15 16h30 → 18h00	DOM → ARRET → DOM	Prise en charge à Esches, Fosseuse et Bornel pour une dépose aux trois arrêts de Bornel : Collège Françoise Sagan, Gare SNCF et Mairie	<i>Gratuit :</i> aucune exception • Pas de mineur de – 12 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR	0,70€ aller 5€ carnet de 10 10€ abo mensuel <i>Gratuit +60ans sur demande à la CC</i>	• Prêt 10 min avant la prise en charge • Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Pas dimanche et jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h00
Pays Noyonnais - T’LiB réservation au plus tard la veille avant 17h30	<i>Service 1</i> Lun. → Ven. <i>toute l’année</i>	Arrivé en gare 5h37, 06h37 ou 7h21 Retour de gare 18h18, 19h18, 20h17 ou 21h17	ARRET → ARRET <i>au départ de toutes les communes du territoire sauf Noyon</i>	Gare SNCF de Noyon <i>service de gare</i>	<i>Gratuit :</i> accompagnant PMR • Pas de groupe de plus de 10 personnes • Pas de mineur de – de 11 ans non accompagné d'un adulte • Pas d’animaux sauf assistant PMR • Signaler à la centrale de réservation l'âge de l'enfant	2€ aller 15€ carnet de 10 <i>40€ abonnement mensuel</i>	• Pas jours fériés • Annulation au plus tard la veille avant 17h30 • Prêt 10 min avant la prise en charge • Prêt 15 min avant la prise en charge pour les PMR • Fournir siège bébé pour les enfants de 0 à 3 ans • Prévoir siège rehausseur pour les 3 à 10 ans
	<i>Service 2</i> Sam. <i>toute l’année</i>	Départ Entre 13h00 et 15h00 Retour Entre 16h00 et 18h00	ARRET → ARRET <i>Communes limitrophes de Noyon</i>	Gare SNCF de Noyon Hôpital de Noyon			
	<i>Service 2</i> Lun. → Ven. <i>pendant les vacances scolaires</i>	Départ Entre 13h00 et 15h00 Retour Entre 16h00 et 18h00	ARRET → ARRET <i>Communes limitrophes de Noyon</i>	Gare SNCF de Noyon Hôpital de Noyon		2€ aller 15€ carnet de 10	
	<i>Service 3</i> Mer. et Jeu. <i>toute l’année</i>	Départ Entre 13h00 et 15h00 Retour Entre 16h00 et 18h00	ARRET → ARRET <i>au départ de toutes les communes du territoire sauf Noyon</i>	1. Crisolles Centre et Maison des Associations 2. Noyon Gare SNCF et Hôpital 3. Guiscard Place de Magny et Rue de l’Epée			
	<i>Service 4</i> Ven. <i>période scolaire ou jour de sortie scolaire</i>	Départ 1. 19h04 2. 19h18 3. 19h23 4. 19h31	Train en provenance de la Gare SNCF de Ham	ARRET → ARRET Commune desservies 1. Guiscard (place de Magny) 2. Crisolles (Centre) 3. Noyon (Gare SNCF)			
	<i>Service 4</i> Dim. <i>période scolaire ou veille de rentrée scolaire</i>	Départ 1. 20h10 2. 20h18 3. 20h23 4. 20h33	Commune de départ 1. Noyon (Gare SNCF) 2. Crisolles (Centre) 3. Guiscard (place de Magny)	ARRET → ARRET Desserte de la Gare SNCF de Ham		3€ aller 20€ carnet de 10	
	<i>Service 5</i> Lun. → Ven. <i>toute l’année</i>	Départ Noyon : 7h45 Retour Passel : 17h15	ARRET → ARRET	Au départ de Noyon Gare SNCF Retour depuis Passel Zone d’Activités		2€ aller 15€ carnet de 10 <i>40€ abonnement mensuel</i>	

AR = Aller/Retour

PMR = Personne à Mobilité Réduite

CC = Communauté de Communes

ZONE	JOURS	HEURES	TRAJET	DESSERTES	CONDITIONS	TARIFS	SPECIFICATIONS
Pierre Sud Oise - PSO	Lun. - Ven.	Ligne Z 07h07 - 08h39 17h24 - 19h24 <i>à horaires prédéfinis</i>	ARRET - ARRET	Ligne Z Desserte des communes de Rousseloy, Maysel, Cramoisy, Thiverny et Creil	<i>Gratuit :</i> - Animaux de petite taille transportés dans un panier ou cage installé sur les genoux de leur propriétaire et les animaux assistant PMR - Pas de mineur de – 8 ans non accompagné d'un Adulte - Pas de groupe de plus de 10 personnes	Gratuit pour les collégiens et lycéens <i>en période scolaire</i> 0,90€ aller pour les autres tarifs se reporter à la rubrique tarif du site	- Prêt 10 min avant la prise en charge - Signaler à la centrale de réservation le nombre d’enfants et l’âge de l’enfant - Sièges bébé à fournir - Pas dimanche et jours fériés - Annulation au plus tard la veille avant 17h00
	Sam.	Ligne Z 07h07 - 08h51 16h59 - 19h24 <i>à horaires prédéfinis</i>	ARRET - ARRET	Ligne Z Desserte des communes de Rousseloy, Maysel, Cramoisy, Thiverny et Creil			
	Lun. - Sam.	TAD zonal 09h00 - 17h00 <i>à horaires prédéfinis</i>	ARRET - ARRET	TAD zonal Desserte des communes de Cramoisy, Maysel, Rousseloy, Saint-Leu-d’Esserent, Saint-Maximin, Saint-Vaast-lès-Mello et Thiverny			
réservation au plus tard la veille avant 17h30							
Plateau Picard - Tadam	Lun. - Ven.	Service Gares <i>à horaires prédéfinis</i> 1 ^{ère} dépose en gare : 06h05 Dernier retour de gare : 18h25	ARRET - ARRET	Service de Gares Au départ de toutes les communes de la Communauté de Communes du Plateau Picard à destination des gares de Saint-Just-en-Chaussée et Tricot	<i>Gratuit :</i> aucune exception - Pas de mineur de – 14 ans non accompagné d'un Adulte - Pas d’animaux sauf assistant PMR - Pas de groupe de plus de 7 personnes	2€ aller 4€ AR <i>Bénéficiaire CMU : 1€ aller</i> 16€ carnet de 10 48€ carnet de 40	- Prêt 5 min avant la prise en charge - Pas samedi, dimanche et jours fériés - Annulation au plus tard la veille avant 17h30 - Pour les bénéficiaires de la CMU : présenter une attestation de la caisse d'assurance maladie valide à la montée dans le véhicule
	Mar. - Ven.	Service Bourgs et Commerces <i>à horaires prédéfinis</i> <i>Matinée</i> 1 ^{er} départ : 09h30 dernier retour : 11h30 <i>Après-midi</i> 1 ^{er} départ : 14h30 dernier retour : 16h30	ARRET - ARRET	Service Bourgs et Commerces Au départ de toutes les communes de la Communauté de Communes du Plateau Picard vers : Saint-Just-en-Chausée, Maignelay-Montigny, La Neuville Roy et Tricot			
réservation au plus tard la veille avant 17h30							
STAC - Resago3	Lun. - Dim.	05h42 - 20h01 <i>à horaires prédéfinis</i>	ARRET - ARRET	Creil, Montataire et Saint-Vaast-Lès-Mello	<i>Gratuit :</i> abonnement Solidarité et cartes scolaires (de l'enseignement primaire au supérieur) - Pas de mineur de – 10 ans non accompagné d'un Adulte - Pas d’animaux sauf assistant PMR - Pas de groupe de plus de 5 personnes	0,90€ aller pour les autres tarifs se reporter à la rubrique tarif du site	- Prêt 5 min avant la prise en charge - Signaler à la centrale de réservation le nombre d’enfants et l’âge de l’enfant - Ne fonctionne pas le 1^{er} mai - annulation au plus tard la veille avant 17h30 ou le samedi avant 12h pour les réservations du lundi

AR = Aller/Retour PMR = Personne à Mobilité Réduite CC = Communauté de Communes

comment UTILISER Le Pass THELLE BUS ?

Pass
THELLE
BUS

Il s'agit d'un transport à la demande
qui fonctionne uniquement sur réservation :

- 1 Vous appelez OISE MOBILITÉ,
la centrale de réservation**
au 0 810 60 00 60 (N° AZUR - prix d'un appel local)
de 7h30 à 20h00 du lundi au samedi
> **Vous pouvez réserver jusqu'à 1h
avant votre déplacement**
- 2 Vous indiquez à l'opérateur :**
le jour, l'heure et la destination de votre voyage.
- 3 L'opérateur vous confirme** l'heure et le lieu de
passage du minibus. Vous pourrez réserver d'autres
voyages en même temps jusqu'à un mois à l'avance.
- 4 Pour la desserte des gares :** un minibus vient vous
chercher à un arrêt matérialisé au centre de votre
commune ou hameau et vous conduit à la gare
proche de chez vous*.
- 5 Pour la desserte des bourgs et Z.A. :** un minibus
vient vous chercher à votre domicile et vous emmène
à l'une des destinations de votre choix* (arrêt central
proche des commerces ou de la place du marché).
Au retour, le véhicule vient vous chercher à ce même
point d'arrêt et vous ramène à votre domicile.

* cf. carte des zones

Réservation obligatoire

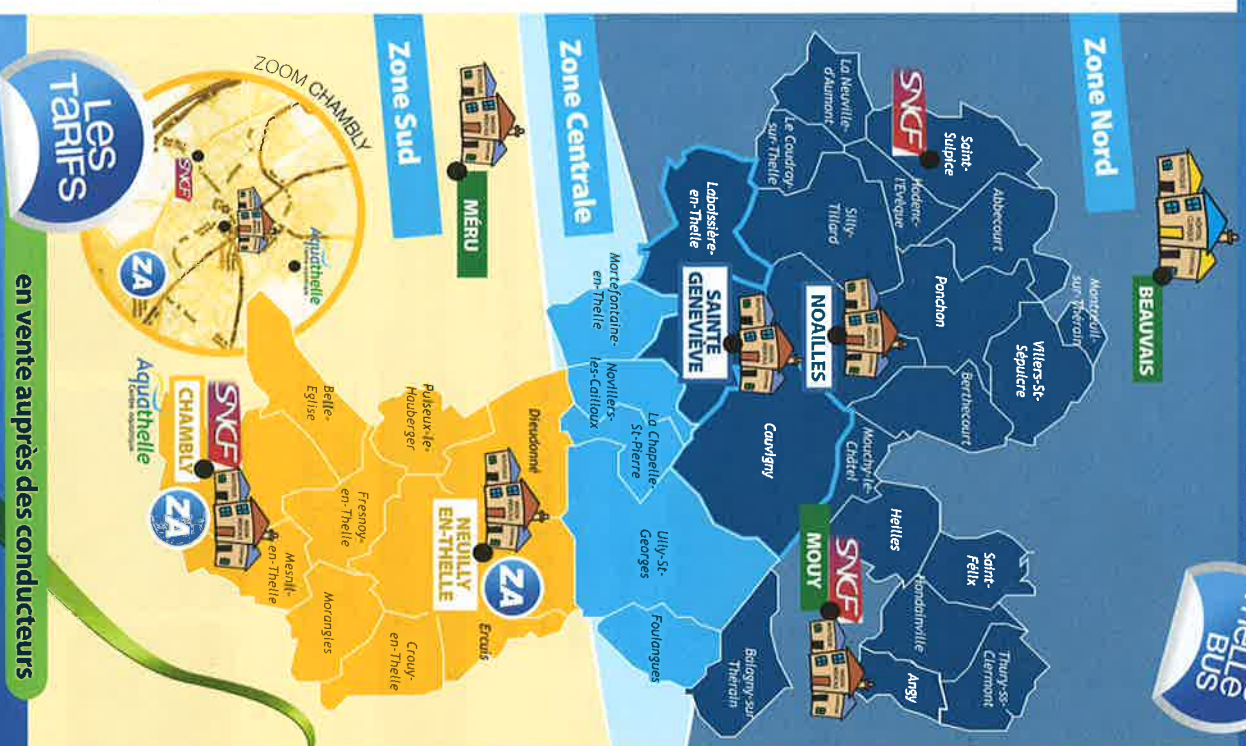
OISE Mobilité
N° Azur 0 810 60 00 60
PRIX APPEL LOCAL
www.oise-mobilite.fr

Informations uniquement

Téléphone : 03 44 26 99 54 **Après d'Émilie**
Communauté de Communes du Pays de Thelle

Les 3 ZONES DU PAYS DE THELLE

Pass
THELLE
BUS



LES
TARIFS

en vente auprès des conducteurs

TICKET à l'unité
TICKETS aller retour*
CARNET de 10 tickets
ABONNEMENT mensuel **sur présentation de la carte d'abonné** 55 €
*aller-retour doit se faire dans la même journée

Les Dessertes

La desserte des gares

du lundi au vendredi aux horaires d'arrivée à la gare
(et selon votre zone d'habitation)

Pour Chamblay : 6h35, 6h45, 7h15 et 7h45
Pour Saint-Sulpice : 6h20, 7h10 et 8h35
Pour Mouy : 6h20, 7h, 7h25, 8h et 8h50
et entre 18h00 et 20h00

ZONE NORD desserte des gares de :
Mouy et Saint-Sulpice

ZONE CENTRALE desserte des gares de :
Mouy, Saint-Sulpice et Chamblay (la desserte de cette
zone est étendue aux communes de Laboissière-en-Thelle,
Sainte-Geneviève et Cauvigny)

ZONE SUD desserte de la gare de : **Chamblay**

La desserte des bourgs centres
et des zones d'activités (Z.A.)

du lundi au vendredi
extension au samedi pour Chamblay
de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

ZONE NORD desserte de :
Beauvais*, Méru, Mouy, Noailles et Sainte Geneviève

ZONE CENTRALE desserte de :
Beauvais*, Méru, Mouy, Noailles et Sainte Geneviève
- Chamblay et Neuilly-en-Thelle (centres et Z.A.)

ZONE SUD desserte de :
Chamblay et Neuilly-en-Thelle (centres et Z.A.)
Méru (centre)

La desserte de la piscine
Aquathelle
voir page suivante

* Pour Beauvais, le Pass Thelle Bus dessert 3 arrêts :
le centre ville (cathédrale), la clinique du parc et l'hôpital.

ATTENTION

les dessertes internes aux bourgs ne sont pas assurées (ex : Noailles
centre à destination de la gendarmerie ou Saint-Sulpice école à
destination de la gare...)

Exception faite pour les Zones d'Activités (ex : Chamblay église
à destination de la Zone des Portes de l'Oise ou Neuilly-en-Thelle
collège à destination de sa Zone d'Activités...).

Pass THELLE BUS Innove

POUR L'ACCESSIBILITÉ

PROXIMITÉ



ACCESSIBILITÉ



CONFORT

Des véhicules accessibles à tous !

Deux véhicules accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite ont intégré la flotte du Pass Thelle Bus. Ils sont équipés de rampes d'accès manuelles. Modulaires, ils peuvent accueillir :

- > 9 voyageurs valides, ou
- > 6 voyageurs valides et 1 voyageur en fauteuil roulant, ou
- > 3 voyageurs valides et 2 voyageurs en fauteuil roulant.

comment se RENDRE
au centre aquatique



Desserte du centre aquatique de Chambly
du lundi au vendredi
de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 20h00
pour les Zones centrale et sud uniquement*

* voir carte des zones à l'intérieur

Réservation obligatoire pour le transport

N° Azur 0 810 60 00 60

PRIX APPEL LOCAL



Tarifs et Horaires d'ouverture de la piscine

Renseignements par téléphone : 01 30 28 98 74
AQUATHELLE - 638 rue Anatole France - 60230 CHAMBLY
www.cc-paysdethelle.fr

Ne pas jeter sur la voie publique - Prop. POLYSERVICES - Beauvais

Pass THELLE BUS

PROXIMITÉ



ACCESSIBILITÉ

CONFORT



RÉSERVATIONS
& INFORMATIONS

N° Azur 0 810 60 00 60

PRIX APPEL LOCAL

OISE Mobilité
N° Azur 0 810 60 00 60
www.oise-mobilite.fr
Syndicat Inter-Communal des Transports
Circuits de l'Oise



Pass THELLE BUS Innove

avec La Réservation
SUR INTERNET

PROXIMITÉ

CONFORT

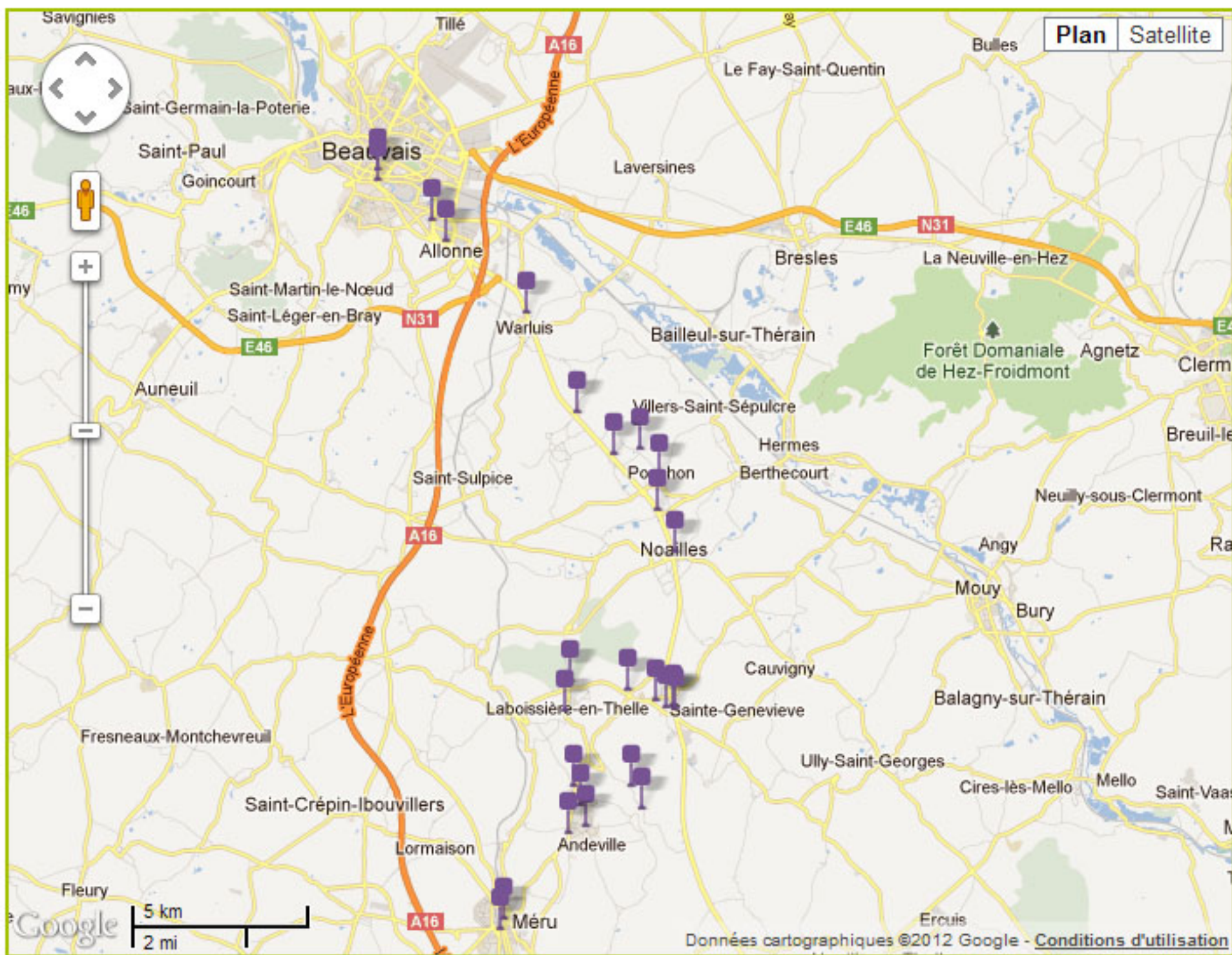
web
24h/24



ACCESSIBILITÉ

Rendez-vous sur
www.oise-mobilite.fr

Vous créez un compte personnel, et vous gérez depuis chez vous via le site internet, toutes vos réservations de trajets pour un déplacement ponctuel ou régulier. Vous pouvez consulter votre compte à tout moment, modifier vos trajets...



■ Légende



Point d'arrêt



Déplacer la vue



Recentrer la vue



Zoom +



Zoom -

recommandations architecturales

«Il y a un sens à prendre la maison comme un instrument de l'âme humaine» (Gaston Bachelard).
«La maison appartient à son propriétaire mais sa vue appartient à tout le monde».



Le pays de Thelle est un plateau crayeux mi-forestier, mi-agricole qui s'incline en pente douce. Il est entaillé de petits rus constituant de verdoyants couloirs, le ruisseau de Cires, la Vallée du Thérain, le Sillet à Silly-Tillard...

Parfois des panoramas offrent des vues sur les paysages alentours, comme La Neuville d'Aumont surplombant la cuesta ou les grandes étendues du plateau agricole autour de Neuilly.

Les villages du nord du pays sont construits avec de la brique, ceux du centre sont en pans de bois et torchis, ceux du sud en moellon et pierre de taille. Le silex et la craie sont aussi présents plus particulièrement à l'ouest du territoire.

La Communauté de Communes du Pays de Thelle a souhaité éditer pour ses habitants cette plaquette sur les caractéristiques architecturales du territoire.

Ce document d'information et de travail aidera tous ceux qui veulent effectuer des rénovations, des améliorations ou des constructions nouvelles.

Il est important de préserver notre patrimoine et d'inciter à un développement harmonieux. Naturellement, nos services sont à votre disposition pour toute explication.

Le Président.

Implantation



Le bâti est implanté en front de rue soit perpendiculairement à la voie comme à Novillers-les-Cailoux avec les pignons donnant sur une bande enherbée, soit parallèlement comme à Foulanges avec de grandes façades en pierre.

Les murs de clôture, les annexes, les granges et les **portes charre-tières** sont bâtis en continuité avec le bâtiment principal.

Les villages sont inscrits en suivant le relief, en respectant les pentes, dans le sillon des vallées comme à Dieudonné. Les constructions sont orientées en se protégeant des vents dominants, en recherchant la lumière naturelle, en privilégiant les vues.

Dans les bourgs, tel Chambly ou Neuilly-en-Thelle, les constructions sont mitoyennes sur deux niveaux ; parfois des lucarnes ornent les toitures et des commerces occupent le rez-de-chaussée.

CONSEILS :

- implanter une construction en jouant avec les annexes pour délimiter une cour, une terrasse, un jardin
- préférer la création d'un garage en bâtiment annexe à un sous-sol avec des rampes d'accès difficiles
- s'enquérir des risques éventuels : inondations, glissement de terrain, présence de cavités
- conserver les éléments naturels du terrain : talus, pentes, plantations...
- choisir des essences à planter en pensant à la taille adulte des arbres, à l'ensoleillement de la parcelle et la nature du sol
- adapter la construction au relief du terrain, en épousant les courbes de niveaux.



Volume



Les volumes des bâtiments présentent des formes simples. Certaines constructions en pierre sont massives, anciens corps marqués par un porche cintré servant d'habitation et de remise (d'environ 8m de haut, 8m de large et 15 à 20m de long) ; les toitures sont toutes aussi importantes.

Des maisons de plain-pied en pierre recouverte d'enduit, aux ouvertures traditionnelles, parsèment le territoire.

En milieu urbain, les constructions ont deux niveaux ou plus, parfois des combles aménagés.

Les habitations en pans de bois sont des **longères** ou des bâtisses avec rez-de-jardin et demi-niveau à l'étage.

Les dépendances ont les mêmes caractéristiques que le bâtiment principal et accompagnent les clôtures. L'enchaînement des constructions, des pignons, des murs, offre une succession de variations légères, de retraits, de hauteurs, de volumes qui rythment les rues. Le faitage est parallèle ou perpendiculaire à la voirie, ce qui entraîne l'animation des façades.

CONSEILS :

- lors de la construction, prévoir la possibilité d'extension de l'habitation par surélévation ou par adjonction d'un corps de bâtiment
- toute extension ou mur de clôture respectent les volumes existants et leurs matériaux
- lors de création de bâtiment observer les volumes alentours : formes, dimensions, proportions
- construire des volumes aux formes simples.



toiture couverte en tuile plate



Toitures

Les toitures sont généralement à deux pans inclinés à 45°. D'imposants corps de ferme ont une toiture à quatre pans. Les lignes de faîtage des couvertures s'établissent parallèlement ou perpendiculairement aux axes des rues. La couverture est souvent en tuile plate de petit moule de couleur orangée ou brune. Les faîtages des toits en tuile plate sont scellés au mortier clair avec des tuiles rondes. D'autres couvertures sont en ardoise naturelle couleur gris-bleu ; les raccords sur les pignons et les faîtages sont réalisés avec une bande de solin en zinc. Les souches de cheminées sont en pierre de taille ou en brique rouge de forme rectangulaire parfois en brique arrondie. Les lucarnes sont variées : capucine, bâtière, fronton, gerbière...

CONSEILS :

- en construction neuve : les matériaux sont choisis selon le caractère architectural et selon l'environnement (aspect et teinte des matériaux)
- en réhabilitation : éviter de poser des tuiles de rive en couverture, construire des souches de cheminée grandes et larges en brique rouge (pas de brique flammée), pierre ou mortier bâtard
- tenter de dissimuler les antennes paraboliques : emplacement et teinte
- porter une attention particulière aux dimensions des lucarnes créées.

lucarnes menuisées à la capucine



souche de cheminée massive en brique



pignon sans débord



lucarnes maçonnées en bâtière ou à fronton



toiture à croupe



Modénatures

Les modénatures sont des éléments d'ornementation intégrés à la façade qui la protègent des eaux de ruissellement. Des carreaux de céramique de couleurs variées ornent les façades.

Des harpes en pierre de taille appareillées dans des murs en brique ou en silex, des corniches en brique posée en chevron, des éléments de pierre moulurés, des linteaux droits ou en arc surbaissé, des clés de voûte en pierre, des encadrements en pierre ouvragée (dessins géométriques, végétaux, coquillages...) caractérisent le patrimoine local.



CONSEILS :

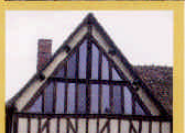
- conserver et réparer les modénatures lors du ravalement ainsi que toutes les zingueries (descentes d'eaux pluviales, gouttières, bandes de zinc...) pour ne pas altérer le parement de la façade
- réparer les pierres, les briques avec des matériaux identiques à l'existant et les laisser apparents.



Percements

Les percements sont conçus dans un souci d'harmonie (rythme et dimensions). Les fenêtres sont à deux vantaux ouvrant à la française. Les menuiseries se caractérisent par une division en trois carreaux par ouvrant. Les volets battants sont à pleins panneaux ou à claire-voie en bois peint sans écharpe. Les portes, impostes, portails sont sobres en harmonie avec les menuiseries.

Ces éléments sont peints en respectant encadrements, moulures, bandeaux. Dans le pays de Thelle de nombreux porches avec des arcs très variés et divers matériaux ouvrent sur les parcelles. Les pignons sont rarement percés d'ouvertures, sauf comme à Silly où les pignons en pans de bois sont remplis de vitrages offrant une luminosité agréable.



volets battants en bois peint avec barres



porte pleine avec imposte vitrée



arc en plein cintre



arc en anse de panier



arc surbaissé



porte charretière et piétonne

CONSEILS :

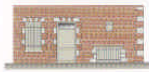
- lors d'un changement de menuiserie l'étanchéité thermique étant renforcée, penser au renouvellement de l'air en créant une bonne ventilation pour éviter des problèmes d'humidité, de moisissures... (installation d'une ventilation mécanique contrôlée, pose de grilles d'aération...)
- lors d'une réhabilitation d'une grange tenir compte des baies existantes pour créer de nouvelles ouvertures
- le vernis ne protège pas suffisamment les menuiseries, les volets, les portes. Préférer une peinture ton clair pour les menuiseries et un ton plus soutenu pour les volets et portes.

Couleurs

maison en brique



étude couleurs réalisée par Martine HOMBURGER coloriste conseil.



Pans de Bois



maison en pans de bois



Les couleurs des constructions du Pays de Thelle sont relatives aux couleurs de l'environnement. Elles sont le reflet des matériaux locaux et des différents modes et époques de constructions. Des variations sont visibles sous l'effet des changements de lumière, particulièrement sur la pierre (de gris argenté à ocré), sur le torchis jaune ocré, sur la brique et la tuile plate brun rouge à des tons orangés...

La couleur des toits et des murs représente la coloration dominante d'une architecture mais elle est complétée par des éléments de détails tel que : porches, portes, volets, menuiseries, ferronneries, modénatures... qui viennent ponctuer l'ensemble de leurs tâches colorées. Celles-ci sont en contraste avec les couleurs des toits et des murs soit en valeur, soit en tonalité.

Nuancier : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, toutefois d'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. Palettes de couleurs élaborées en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.

Portes	K2.10.50	K2.10.40	T0.10.40	A0.10.40
Menuiseries, Volets	Q0.05.65	S0.10.50	U0.05.55	CN.02.47
	E4.03.80	G0.08.88	S0.04.78	F2.03.84
	E4.05.85	H2.08.80	Q0.02.78	NN.01.84
	J0.20.50	J0.15.65	CN.02.67	G8.10.70
	K2.20.30	L0.10.50	H2.10.60	Q0.20.60
			U0.10.50	T0.10.30
			U0.10.40	A0.20.30
			S0.20.40	U0.20.40

maison en enduit



Enduits



maison en pierre



CONSEILS :

- tenir compte de l'exposition des façades, de la variation des saisons et des couleurs des végétaux
- il est déconseillé d'utiliser un blanc pur
- les pièces de ferrures et particulièrement les pentures des volets doivent rester dans la même teinte que les menuiseries
- il est recommandé d'employer une teinte claire pour les menuiseries et une couleur plus foncée pour les volets, portes, porches
- employer les enduits ocrés avec précaution.

Evolution de l'habitat

Les éléments d'une maison sont : l'insertion, l'implantation, la volumétrie, la toiture, les percements, les matériaux, les modénatures, les couleurs. Les matériaux bois, acier, zinc, béton, aluminium, verre s'intègrent aux bâtisses des villages du pays de Thelle. Ils sont mis en œuvre en harmonie avec la pierre, la brique, le bois, le silex, la tuile plate, l'ardoise... La maison s'adapte au relief et au site environnant. Les espaces intérieurs seront pensés simultanément avec l'organisation de la parcelle qui les prolonge. Une orientation choisie des espaces de vie optimisera l'ensoleillement. Des possibilités d'évolution, d'extension seront aménagées.

Pour une Surface Hors Œuvre Nette au-dessus de 170m², il est obligatoire de faire appel à un architecte. L'intervention d'un concepteur permet de définir les besoins fonctionnels et esthétiques du projet ; le client est impliqué intimement dans l'élaboration de sa maison. Il obtiendra un produit sur mesure correspondant à son mode de vie, à ses moyens financiers.

C. Bapst - B. Pantz utilisation du volume des combles



F. Miller

pignon ouvert sur jardin avec occultation en bois



TECTONE

baie ouverte sur le clocher du village



N. Okabe - M. Veith



E. Marin - T. Tratin

atmosphère chaleureuse en bois



P. Deceuninck



F. X. Legenne



appropriation d'un espace d'une ancienne grange en lieu de vie



CONSEILS :

- avant de construire, définir les besoins en terme d'usage
- consulter en mairie le Plan d'Occupation des Sols (ou PLU) qui décrit les règles de construction et les servitudes (implantation, gabarit, aspect, stationnement, plantations) avant le dépôt du permis de construire
- regarder le paysage au-delà des limites du terrain : cerner les éléments naturels ou bâtis, apprécier l'impact depuis les alentours, observer l'orientation, la direction des vents dominants, les accès et le relief, s'informer des servitudes, repérer les nuisances sonores et olfactives.

son s'inscrit dans un site par son volume, par sa

Matériaux

Dans le sol du Pays de Thelle, on trouve la roche calcaire, l'argile, la craie, le silex et la terre plus ou moins ocrée ; traditionnellement, les murs étaient édifiés avec les matériaux trouvés sur place : moellon, pierre de taille, brique, craie, silex, torchis et pans de bois constituent les habitations du territoire.

Les murs de pierre : ils sont composés soit de pierre de taille, soit de moellon en remplissage et pierre de taille pour les harpes, soit de pierre et silex ou pierre et brique. Parfois les moellons sont montés « à pierre sèche », sans joint. Le moellon peut être recouvert d'un enduit lissé.

La maçonnerie en pierre de taille : les joints sont de faible épaisseur à la chaux grasse et au sable. Leur couleur se rapproche de celle de la pierre, jamais de ciment, ni de joint épais.

La maçonnerie en moellon : d'assises horizontales, les joints sont exécutés au mortier de chaux grasse et sable. Ils épousent la forme du moellon dit à "pierre vue".

L'enduit à la chaux grasse : il se présente comme un mortier clair, blond, solide et ne se fonce pas. Il est coloré par le sable du pays ou des colorants naturels.

Les murs de brique : ils sont orangés pour les plus anciens et rouge nuancé après 1810. Les murs composites avec la brique, la pierre, la craie, le silex sont soit dominante brique, soit dominante pierre pour les chaînages, nervures, encadrement, ou une mosaïque brique et pierre ou craie ou silex, parfois en damier brique et silex noir. Les joints permettent à l'eau de pluie de glisser sur le mur et d'assurer l'étanchéité de l'ensemble appareillé, pas de joint en creux ni en saillie. Le rejointoiement s'effectue à fleur de mur au mortier de chaux après un déganissage.

CONSEILS :

- lors d'un rejointoiement, respecter la nature, l'épaisseur et la coloration des joints pour retrouver l'aspect d'origine sur l'ensemble du mur (produit prêt à l'emploi ou mélange sable, chaux, ciment blanc)
- pour une reprise de maçonnerie, remplacer les matériaux par des blocs de même nature et teinte que l'existant (ex. mortier de reconstitution)
- ne pas utiliser des briques « léopard » teintes mélangées jaune au brun violet
- certains moellons gélifs doivent être protégés par un enduit à base de chaux. Si les pierres sont de bonne qualité, on peut réaliser un enduit à pierres vues



"Construire ou rénover sa maison c'est aussi pa

Clôtures



Charme
Carpinus betulus



Charmille
Feuilles marcescentes



Chevreuille
Lonicera caprifolium



Cornouiller sanguin
Cornus sanguinea

Clôtures et haies délimitent l'espace public et privé des bourgs et villages. Dans le pays de Thelle, les paysages s'enchaînent : murs de pierres sèches couronnés soigneusement devant les bandes enherbées, portails aux piliers massifs en pierre de taille ou brique ouvragées, fines ferronneries fermant les cours des maisons bourgeoises, maçonneries de deux mètres de haut en matériaux composites brique et silex, haies champêtres, corps de bâtiment ou annexes en continuité, nombreuses portes charretières aux pierres sculptées et arcs de diverses formes...

Les haies arbustives peuvent être composées d'essences variées comme la charmille ou feuillage marcescent, le noisetier, le mahonia, le groseiller à fleurs, le forsythia, le seringat, le cornouiller sanguin, le saule osier, le robinier, le hêtre, la viorne, le cytise, le chèvrefeuille, le houx, le troène, l'hortensia, la glycine...

Des plantes tapissantes peuvent former une clôture en talus (ex. millepertuis). Les murs les plus anciens sont en blocage d'assise horizontale sans enduit. L'élégance des murs de clôture est assurée par le respect des proportions entre la hauteur des murs et des grilles. Les portails sont en fer ou en bois peint en harmonie avec les matériaux et les couleurs de la maison.



oir s'inspirer des principes simples et rigoureux

toiture, par la couleur de ses matériaux, par se et façades



bandeau pierre, lambrequin

moellons enduits à pierre vue

enduit ocre sur moellons

damier pierre, silex

encadrement pierre moulurée

pavés de grès posés sur sable

Les murs de silex : le silex est une roche dur à grains très fins allant du jaunâtre au noir, à cassure lisse et éclat vitreux. C'est un matériau non poreux. Il existe deux types de silex, blanc et noir. Le silex blanc est utilisé en moellon brut dans les maçonneries, tandis que le silex noir plus rare, tendre et facile à tailler était réservé pour les décors en damier.

Il est souvent présent dans le soubassement (30 à 80cm de haut), servant à protéger la construction en pans de bois et torchis des remontées capillaires. Il est aussi utilisé avec de la pierre ou de la brique pour former des murs de clôture. Ce caillou était taillé au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle ; il n'est plus taillé, au XIX^{ème} siècle, l'attention est portée sur le mortier de rejointoiement.

Les murs en pans de bois et torchis : les maisons à pans de bois se composent d'une structure de pièces de bois assemblées et d'un remplissage en torchis (terre argileuse). Le torchis constitue le meilleur des isolants phoniques et thermiques ; il ne provoque aucune condensation, il tire vers l'extérieur l'humidité. A condition de bénéficier d'un entretien, ces matériaux sont reconnus pour leur résistance au vieillissement en milieu exposé aux vents et aux intempéries. Ce type de parois nécessite une protection du support et du faite : fondation en maçonnerie de silex ou brique à la base, couronnement de tuile ou débord important de couverture en tête. La protection extérieure est assurée par un enduit ocre ou par un badigeon au lait de chaux.

- préférer la réalisation d'un enduit de finition lissée pour éviter les salissures
- sur les anciennes maçonneries, les enduits imperméables (de type plastique ou non microporeux), la pliolite, le ciment sont à proscrire
- pour un choix esthétique, brique ou pierre peuvent être recouverte d'un lait de chaux, d'un badigeon ou d'un produit similaire (peinture à phase aqueuse).
- nettoyer pierre ou brique d'une façon non abrasive pour préserver le calcin
- à la fin d'un rejointoiement, laver les briques avec de l'eau acidulée
- utiliser les hydrofuges de surface avec précaution, ils ne sont pas nécessaires
- si l'enduit est fissuré, décollé ou taché, le reprendre par un piquage et une préparation du support
- sur le bois, l'application de vernis et peintures étanches à la vapeur d'eau est à proscrire. Pour rénover, il faut décaper, poncer, gratter, remplacer les pièces défectueuses avant de repeindre.



rticiper au paysage et au développement durable" et haies



CONSEILS :

- réparer dans l'esprit d'origine les éléments d'une clôture ancienne lors d'une réfection (piliers massifs de brique arrondie, couronnements de murs en pierre sèche, appareillages des murs composites brique, pierre, silex...)
- préférer des clôtures constituées de haies et de grillages aux murs de formes et matériaux divers
- favoriser la plantation de haies champêtres, de haies brise-vent, et de bandes boisées
- pour une haie persistante, préférer des haies de charmilles à feuillage marcescent aux thuyas uniformes et desséchants le sol
- garages, annexes, portails, coffrets EDF, GDF, boîtes aux lettres sont à intégrer soigneusement dans la clôture
- les travaux de clôture sont concernés par la réglementation et soumis à déclaration de travaux
- respecter les distances réglementaires de plantation de végétaux par rapport à la limite de propriété :
 - . distance minimum de 0,50m pour une haie de moins de 2m de haut
 - . distance minimale de 2m pour les arbres de 2m et plus.



Noisetier
Corylus avellana



Viorne obier
Viburnum opulus



Erable champêtre
Acer campestre



Forsythia
Forsythia intermedia



issus de la tradition locale pour en tirer des leçons

s abords".

Devantures commerciales



Les bourgs du pays de Thelle comme Neuilly-en-Thelle, Chambly, Noailles, Le Mesnil-en-Thelle... témoignent d'une forte activité commerciale. En site urbain, le traitement des devantures commerciales influence l'aspect qualitatif de la rue et son attractivité.

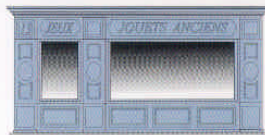
Chaque immeuble doit donner l'impression visuelle de s'appuyer sur le sol. Les façades commerciales doivent s'adapter avec simplicité en harmonie avec l'immeuble et la rue. En particulier, il faut éviter qu'une vitrine ne chevauche deux immeubles contigus.

La création d'une vitrine s'établit de préférence en utilisant les ouvertures existantes afin de respecter les percements de l'ensemble de la façade ; l'emplacement des percements de la devanture doit tenir compte du rythme des baies à l'étage. Les devantures sont soit en **feuillure**, soit en **applique**.

Pour le choix des enseignes, préférer un panneau peint éclairé par des spots s'inscrivant dans la composition de la devanture. Les caissons lumineux ou clignotants sont déconseillés.

les enseignes potences

Illustrations de la diversité des expressions graphiques, des symboles, des couleurs, des matériaux, des éclairages...



les couleurs

DEVANTURES COMMERCIALES

F6.15.85	G4.20.70	S0.15.55	C4.30.50
F8.20.60	J0.30.50	T0.30.40	B2.30.30
F2.35.75	P0.15.45	P0.40.30	W0.20.30



les typologies des devantures

devantures en feuillure



vitrines dans l'encadrement des baies existantes : mise en valeur de la maçonnerie.

volumes de verre en saillie sertis dans des chassies.

devantures en applique



panneaux moulurés de bois peint en saillie.

élargissement des vitrines, sans soubassement.

exemple de devanture inscrite en applique dans les murs d'une ancienne grange, à Cauvigny.



CONSEILS :

- mettre en valeur les parements en maçonnerie en effectuant le ravalement et en évitant l'application de matériaux de placage
- éviter la profusion des matériaux
- poser les vitrines en les encastrant dans l'embrasure des baies avec ou sans menuiserie de bois ou de métal
- appliquer une bavette en zinc sur les bandeaux en saillie
- choisir une seule tonalité pour l'ensemble de la devanture, en rapport avec l'enseigne
- éviter les couleurs bariolées et la multiplication de formes variées
- ne pas utiliser de couleur trop "clinquante"
- limiter le nombre et les dimensions des enseignes
- placer les bandeaux des enseignes sur l'élévation du rez-de-chaussée
- porter une attention aux emplacements, dimension, couleur, graphisme et système d'éclairage.



ons d'imagination et d'harmonie".



Renseignements utiles

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Art. 1er - l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que le patrimoine sont d'intérêt public.

Glossaire : définitions extraites du Dicobat Ed. Arcature, 1993.

- A PIERRES VUES** : laissant une partie de la pierre apparente
- ARASER AU NU DU MOELLON** : rendre horizontale la face supérieure d'un mur ; éliminer ce qui dépasse
- BADIGEON** : dilution de chaux éteinte (ail de chaux, bierre de chaux) avec de l'alun et un corps gras
- BANDEAU** : bande d'enduit plat et uni, en saillie sur la façade, marquant l'encadrement d'une baie
- BANDE DE SOLIN** : façon de bavette zinc engravée dans un mur pour protéger un relevé d'étanchéité
- BLOCCAGE** : remplissage de maçonnerie cailloux et pierres, noyées dans un bain de mortier entre des chaînes de pierre taillée ou de brique
- CALCIN** : croûte superficielle dure de carbonate de chaux qui se forme à la surface des pierres calcaires, sous l'action de l'air et des intempéries
- CHAINAGE** : éléments d'ossature des parois porteuses d'un bâtiment
- CHAUX GRASSE** : liant obtenu par calcination du calcaire avec une prise s'effectuant sous l'action du gaz carbonique de l'air. Le durcissement complet qui suit la chaux aérienne peut durer plusieurs mois. Les chaux aériennes les plus recherchées sont les chaux grasses, obtenues à partir de calcaires très purs
- CORNICHE** : forte moulure en saillie qui couronne et protège une façade
- CROUPE** : pan de toiture rampant à l'extrémité d'un comble
- DEGARNIR** : dégager sur une profondeur le mortier des joints d'un mur, pour constituer un rejointoiement
- ECHARPE** : barre de bois disposée en diagonale entre les traverses d'assemblage des volets
- ENDUIT LISSE** : enduit de finition parfaitement plan sans aucune aspérité ni creux visible
- FEUILLURE** : angle rentrant ménagé pour encastrer une huisserie, un volet, une devanture
- HARPE** : ensemble des éléments maçonnés en alternance formant le parement d'un angle de deux murs
- HYDRAULIQUE** : qualifie un liant qui fait prise et durcit sous l'eau (ciments Portland, chaux hydrauliques...)
- IMPOSTE** : partie d'une baie située au-dessus d'une porte. Elle est fixe, ouvrante, vitrée ou pleine
- LINTEAU** : élément monolithique qui ferme le haut d'une baie et soutient la maçonnerie située au-dessus de l'ouverture, reportant sa charge vers les jambages, piédroits ou poteaux
- LONGÈRE** : désigne une maison rurale étroite, de plain-pied, à développement en longueur
- MARCESCENT** : feuillage qui se flétrit sur la plante sans se détacher
- MENEAU** : montant vertical dormant, en maçonnerie, qui divise une baie en plusieurs parties
- MODENATURE** : proportions et disposition des moulures, membres d'architecture caractérisant la façade
- MORTIER** : mélange composé d'un liant (hydraulique, aérien, synthétique), de granulats, de pigments colorants, d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier, enduire, coler, ragréer, jointoyer, isoler...
- MORTIER BATARD** : mortier à maçonner, à enduire où le liant est un ciment, chaux en quantités égales
- PIERRE SECHE** : qualifie une maçonnerie de pierres plus ou moins appareillées sans liaison par un mortier
- PLUOLITE** : (marque déposée Goodyear) résine élastomère dans la composition de peintures, revêtements d'étanchéité
- PORTE CHARRETIÈRE** : haute porte de cour de ferme, à deux vantaux pleins, pour le passage de charrois
- REJOINTOIEMENT** : regarnissage au mortier des joints d'un mur après qu'on les ait approfondis et nettoyés
- TABLEAU** : parois latérales encadrant une baie de porte ou de fenêtre

Bibliographie :

- les maisons paysannes de l'Oise / A. et R. Bayard. - Paris : Ed. Eyrolles, 1994
- le bâti pierre. - Paris : EDE, 1994
- le bâti pans de bois. - Paris : EDE, 1994
- le bâti brique. - Paris : EDE, 1994
- promenade dans le Thelle et le Vexin / bulletin du Gemob n°52, 1992
- plantons dans l'Oise / Caue de l'Oise, D. Sotthier. - Angers : sciences et techniques agricoles, 1991
- les haies en Picardie - intérêt, installation, entretien / Crpf et Conseil Régional de Picardie. - Amiens, 2001
- le forchis / Caue de l'Oise. - Chantilly, 1997
- réhabiliter et entretenir un immeuble ancien point par point / Anah. - Paris : Ed. du moniteur, 1989.

Important :

Le recours à l'architecte est obligatoire sauf pour les particuliers construisant pour eux-mêmes une construction de surface hors œuvre nette inférieure à 170m² (loi sur l'architecture du 3 janvier 1977). Vous avez toujours intérêt à confier à un architecte, non seulement la conception et l'établissement de votre projet, mais également la responsabilité de diriger et de coordonner votre chantier : vous y gagnerez en temps et en qualité. Dans tous les cas, il vous est néanmoins possible, le plus en amont de votre projet, de bénéficier de l'assistance architecturale offerte par le CAUE. Ce service départemental gratuit vous permet de recueillir l'avis et les conseils d'un architecte consultant, notamment sur les meilleures possibilités d'intégration de votre maison sur le terrain et éventuellement sur les modifications à envisager pour satisfaire au mieux aux règles d'urbanisme en vigueur. Cependant, en aucun cas ce service ne peut conduire à une prise en charge de la maîtrise d'œuvre de votre opération.

Avant de procéder à un ravalement ou à la construction d'une clôture, pour tous travaux modifiant l'aspect architectural des maisons, vous devez établir une Déclaration de Travaux (formulaire, plan de situation, plan de masse, schéma des façades ou photographies) exemptée de Permis de Construire. Le formulaire est disponible en mairie. Cette déclaration officielle renseigne les administrations compétentes (mairie, service départemental de l'architecture, DDE) et vous prémunit contre les plaintes éventuelles pouvant émaner de tiers.

Adresses utiles :

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie Picardie (ADEME)

2 rue Delpech 80000 Amiens tél. 03 22 45 18 90

Association Départementale d'Information sur le Logement (ADIL)

38 rue Jean Racine 60000 Beauvais tél. 03 44 48 61 30

Centre d'Amélioration du Logement Pact Arim de l'Oise (CAL PACT)

28 rue du Pont d'Arcole 60000 Beauvais tél. 03 44 02 21 93

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP)

architecte des bâtiments de France Palais National 60200 Compiègne tél. 03 44 38 69 40

Subdivision de l'Équipement de Méru (DDE)

7 rue Aristide Briand 60110 Méru tél. 03 44 52 64 30

Maison Paysanne de l'Oise (MPO)

16 rue de l'Abbé Gellée 60000 Beauvais tél. 03 44 45 77 74

Page9 suivi-animation Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

90 rue de Paris 60430 Noailles tél. 03 44 03 00 28

Briqueterie Dewulf

5 Ancienne Route de Paris 60000 Allonne tél. 03 44 02 06 82

Tuileries Huguenot Fendal

9 rue des Usines 60850 Saint-Germer-de-Fly tél. 03 44 82 81 00.



CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT DE L'OISE
La Cabotière - Parc du Château - BP 439 - 60635 CHANTILLY CEDEX
TEL : 03 44 58 00 58 e-mail : caue60@wanadoo.fr FAX : 03 44 57 76 46

pour en savoir plus

CAUE DE L'OISE





Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Présentation

Définitions

Contexte législatif

Accès aux données

→ Liste des sites

Carte des sites

Communes disparues

Résidus marées noires

Croisement Basias / AIP

Etablissements sensibles

Droits d'usage

Région accueil

Liens

Aide

Contact / FAQ

Tableau de résultat

Rappel des paramètres :
Commune : SAINTE-GENEVIEVE
Nombre de sites : 29

Aide pour l'export

Exporter la liste

Exporter les fiches

Identifiant	Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s)	Nom(s) usuel(s)	Adresse (ancien format)	Dernière adresse	Commune principale	Code activité	Etat d'occupation du site	Etat de connaissance	X Lambert II étendu (m)	Y Lambert II étendu (m)
PIC6003511	Leray michel (Ets)		60730 Ste Geneviève	60730 Ste Geneviève	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.62b	Ne sait pas	Inventorié		
PIC6003514	MESA Sté (ex. Ets Borderie)	Mazout Express S.A. (ex Sté de Carbonisation du Beauvaisis)	60730 Ste Geneviève	60730 Ste Geneviève	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	g47.30z, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié		
PIC6003506	FILECA Sté	Draka Fileca Foptica (SA)	60730 Ste Geneviève	60730 Ste Geneviève	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	v89.03z, c20.16z, c25.50a, c27.32z, c24.3, c25.61z	En activité	Inventorié	590394	2476084
PIC6003516	SATA (ex. Ets Debre bernard)		60730 Ste Geneviève	60730 Ste Geneviève	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	g45.21a, v89.03z	Ne sait pas	Inventorié		
PIC6003507	Hoquet jean-marc Ets (ex Ets Hoquet père et fils)		Beaupréau (rue du canton de), 13 BP n°2, 60730 Ste Geneviève	13 Rue canton de Beaupréau du	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c20.16z, c32.99z	Activité terminée	Inventorié	589728	2476837
PIC6003765	SOGEL SA		Bois (rue du), (ex Cimetière (rue du)). Ste- Geneviève 60730	Rue Bois du (ex rue du Cimetière)	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.50a, c25.62b	Activité terminée	Inventorié	590167	2476917
PIC6003513	Malabard a (Ets)		Chapelle (route de la). Ste Geneviève 60730	Route Chapelle de la	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.50a	Ne sait pas	Inventorié		
PIC6003759	Maire georges Ets	Garage Barré Michel	James (rue des), 1 et Beaupréau (rue du canton de). Ste Geneviève 60730	1 Rue James des et rue du canton de Beaupréau	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.61z, c29.31z, v89.03z	En activité et partiellement en friche	Inventorié	589637	2477094
PIC6003766	Verrerie Soufflée Mécanique SA	Verrerie C. Laloux	Laboissière (rue de), 32 Ste- Geneviève 60730	32 Rue Laboissière de	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c23.1, v89.07z, v89.01z	En activité	Inventorié	588847	2477370
PIC6003512	Magnien Sté Nouvelle (ex. Sté Magnien Stherma)		Libération (rue de la), 7 Ste Geneviève 60730	7 Rue Libération de la	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c23.1, c33.20c, d35.30z, d35.45z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	589868	2476987
PIC6003504	Barre michel SARL		Méru (rue de), 22 Ste Geneviève 60730	22 Rue Méru de. Ste Geneviève 60730	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.62b	Activité terminée	Inventorié	588692	2477230
PIC6003508	Huet jacques (Ets) (ex Ets Denesle andré, ex Ets Rolland louis)	Station BP	Nationale (route), 1. Ste Geneviève 60730	1 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	g47.30z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	590335	2475768
PIC6003509	Jordan (Ets)		Nationale (route), 39. Ste Geneviève 60730	39 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	e38.31z, g45.21a	Activité terminée	Inventorié	590215	2476399
PIC6003510	Lanvin pierrette (Ets) (ex Ets Duriez A., ex Ets Delvallez lucien)		Nationale (route), 57. Ste Geneviève	57 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	g45.21a, g45.21b	Activité terminée	Inventorié	590117	2476664
PIC6003742	Huet Ets (ex Ets Cagné, ex Ets Billot georges, ex Ets Devoge henni)		Nationale (Rte) 136. Ste Geneviève 60730	136 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	g45.21a, g47.30z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	590047	2477222
	Borderie		Nationale							

<u>PIC6003750</u>	j.p. Ets (ex Ets Golly, ex Ets Berthuit Jean)		(Rte) 153 bis. Ste Geneviève 60730	153 bis Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	v89.03z	Activité terminée	Inventorié	589960	2477306
<u>PIC6003748</u>	Distribution SA, ex Ets Rolland yvonne)	Europe Auto Diffusion	Nationale (Rte) 56 - 58. Ste Geneviève 60730	56 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	e38.39z, g47.30z, v89.03z	En activité	Inventorié	590300	2476298
<u>PIC6003758</u>	Abrasifs Hermès SA (ex SARL Dubois Georges)		Nationale (Rte) 64. Ste Geneviève	64 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c28.49z, c23.9, v89.03z	En activité	Inventorié	590305	2476450
<u>PIC6003753</u>	Huet Ets	Station service BP	Nationale (Rte) 87. Ste Geneviève 60730	87 Route Nationale	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	g47.30z, v89.03z	Activité terminée	Inventorié	590075	2476910
<u>PIC6003515</u>	Prevôte Frères S.A.R.L.	Prévoté SA	Neuilly-en-Thelle (route de), 324. 60730 Ste Geneviève	324 Route Neuilly-en-Thelle de	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.62b	En activité	Inventorié	591284	2476211
<u>PIC6003505</u>	C.T.S. SA		St-Pierre (route de la Chapelle), 60730 Ste Geneviève	Route Chapelle St-Pierre de la, 60730 Ste Geneviève	SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.22z, c25.71z	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6004524</u>	Guénard-Lesieur Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c20.16z, c32.99z	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6004526</u>	Barbier-Lazarre Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c20.16z, c32.99z	Ne sait pas	Inventorié		
<u>PIC6004527</u>	Levasseur Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c20.16z, c32.99z	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6004528</u>	Portemer et Pinon Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c20.16z, c32.99z	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6003762</u>	Malabard A. Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.50a	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6003763</u>	Lefort-Duval Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	d35.2	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6003767</u>	Orgarex SA				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c17.2, v89.03z	Ne sait pas	Inventoné		
<u>PIC6003768</u>	Fechoz A. Ets				SAINTE-GENEVIEVE (60575)	c25.9	Ne sait pas	Inventoné		



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003511

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003511
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : SC
Date de création de la fiche : 28/05/2003
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Leray michel (Ets)
Siège(s) social(aux) : Eventail (rue de l'), 31. Ste Genevieve 60730
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site non retrouvé
Date de visite : 25/06/2004
Modificateur(s) de la fiche :
Nom Date
CR 28/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : 60730 Ste Genevieve
Dernière adresse : 60730 Ste Genevieve
Localisation : Z.I., "La Petite Campagne"
Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : X adresse :
Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : Y adresse :
Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :
Carte consultée Echelle Année d'édition Présence du site Référence du dossier
IGN n°23.12 O 1/25000 1981 Non
plan de situation 1 1/5000 Oui

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
Date première activité : 26/08/1991
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	26/08/1991		C25.62B	Mécanique industrielle	Déclaration	2ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AP 60 Beauvais : 346	atelier de montage

Exploitant(s)
Date de début d'exploitation 01/01/1991
Date de fin d'exploitation
Nom de l'exploitant ou raison sociale
M. Leray Michel

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
Site réaménagé ? : ?
Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Industriel

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AP 60 Beauvais : 346

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003514

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003514
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Nom(s) usuel(s) : Mazout Express S.A. (ex. Sté de Carbonisation du Beauvaisis)
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : MESA Sté (ex. Ets Borderie)
 Siège(s) social(aux) : Aubervilliers (rue de la Porte d'), 5. Paris 75018
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 29/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : 60730 Ste Genevieve
 Dernière adresse : 60730 Ste Genevieve
 Localisation : "La Petite Campagne"
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :
 Carte consultée Echelle Année d'édition Présence du site Référence du dossier
 IGN n°23.12 O 1/25000 1981 Non
 plan de masse 1 1/500 Oui
 plan de masse 2 1/50 Non
 plan de situation 1 1/5000 1979 Oui

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site : Cadastre Date Echelle Section Parcelle
 ZD 296

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 26/06/1979
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration
 Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	26/06/1979	23/10/1989	G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 346	négoce combustible et carburants
2	26/06/1979		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 346	fuel=300m3 ; go=30m3

Exploitant(s)	Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
	01/08/1987	01/04/1988	Sté MESA
		01/08/1987	Sté BORDERIE

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Industriel

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :

AP 60 Beauvais : 346

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003506

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003506
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Nom(s) usuel(s) : Draka Fileca Foptica (SA)
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : FILECA Sté
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 CR 25/06/2004
 SC 11/06/2003

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : 60730 Ste Geneviève
 Dernière adresse : 60730 Ste Geneviève
 Localisation : RN1, ZI "La Petite Campagne"
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) : 590403 X Lambert II étendu (m) : 590394 X adresse :
 Y saisi (m) : 175812 Y Lambert II étendu (m) : 2476084 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/500	1976	Oui	
	plan de masse 3	1/200	1976	Oui	
	plan de situation 1	1/2000	1976	Oui	
	plan de situation 2	1/2000	1962	Non	
	plan de situation 3	1/2000	1966	Oui	
	plan de situation 4	1/25000	1958	Non	
	plans de masse 2	1/500	1966	Oui	
	plans de situation 4	1/2000	1976	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : En activité
 Date première activité : 30/10/1962
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	10/08/1962		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD Senlis : 1275W100	DLI
2	30/10/1962		C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 345 ; AD Senlis : 1275W100	utilisation de matières plastiques par extrusion
3	30/10/1962		C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 345 ; AD Senlis : 1275W100	tréfilage de métaux sans choc mécanique
4	30/10/1962		C27.32Z	Fabrication d'autres fils et câbles électroniques ou électriques	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W100	fabrication de câbles électriques
5	07/03/1979		C24.3	Fabrication d'autres produits de première transformation de l'acier (profilage, laminage, tréfilage, étirage)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W100	tréfilage

6	07/03/1979	C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W100	bain de galvanoplastie
---	------------	---------	--	-------------	------------	-----------------------------	----------------------	------------------------

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
1	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	30	
2	D04	Caoutchouc, Elastomères, Plastiques, Polymères, Celluloïd		

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation

01/01/1962

Date de fin d'exploitation

Nom de l'exploitant ou raison sociale

FILECA

Commentaire(s) :

25/05/1966 ; 11/03/1972 ; 21/04/1976 ; 12/12/1977 (RD) : utilisation de matières plastiques par extrusion, tréfilage de métaux sans choc mécanique : AP 60 Beauvais : 345 ; 06/11/1979 : fabrication de câbles électriques : AP 60 Beauvais : 345

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) :

Unique

Utilisateur(s) :

Nom(s) ou raison(s) sociale(s)

Type

Statut

Draka Fileca Foptica (fabrication câbles et fils électriques) Entreprise privée ou son représentant ?

Site réaménagé ? :

Non

Site en friche ? :

Non

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :

Industriel

Captage AEP ? :

Non

Périmètre de protection ? :

Non

Formation superficielle :

Argile

Substratum :

Calcaire tendre/Craie

Nom de la nappe :

Nappe de la craie du Pays de Thelle-Quest

Type de nappe :

Libre

Type aquifère :

Fissuré

Code du système aquifère :

011a

Nom du système :

THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites

Test de sélection des sites

Date de première étude connue

Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :

AP 60 Beauvais : 345

AD Senlis : 1275W100

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003516

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003516
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 02/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : SATA (ex. Ets Debre bernard)
 Siège(s) social(aux) : Le Val St Martin. 27700 Les Andelys (ex. Roses (rue des), 5. Paris 18e)
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Nom : Date :
 Modificateur(s) de la fiche : CR 29/06/2004
 SC 11/06/2003
 Commentaire(s) : Possible doublon avec PIC-I-60 03508.

2 - CONSULTATION A PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : 60730 Ste Geneviève
 Dernière adresse : 60730 Ste Geneviève
 Localisation : RN1 ; "La Grangette"
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) :	X Lambert II étendu (m) :	X adresse :
Y saisi (m) :	Y Lambert II étendu (m) :	Y adresse :
Altitude :	Précision altitude :	Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/200	1977	Oui	
	plan de masse 2	1/50	1966	Non	
	plan de masse 3	1/500	1966	Non	
	plan de situation 1	1/5000	1977	Oui	
	plan de situation 2	1/5000	1966	Non	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				ZD	205, 355

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 12/04/1977
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	29/03/1967		G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W99	garage
2	29/03/1967		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W99	DLI FOD

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	20	

Commentaire(s) : 12/04/1977 : réparation et entretien de véhicules, DLI FOD=5+40m3 ; huile=100m3 : AP 60 Beauvais : 346

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Industriel

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :

AP 60 Beauvais : 346
AD Senlis : 1275W99

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003507

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003507
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Hoquet jean-marc Ets (ex Ets Hoquet père et fils)
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Beaupréau (rue du canton de), 13. BP n°2. 60730 Ste Geneviève
 Dernière adresse : 13 Rue canton de Beaupréau du
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) : 589738 X Lambert II étendu (m) : 589728 X adresse :
 Y saisi (m) : 176565 Y Lambert II étendu (m) : 2476837 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 01/01/1944
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1944		C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	transformation, fabrication de plastique, résines acryliques, etc
2	01/01/1944		C32.99Z	Autres activités manufacturières n.c.a. (cric, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	Déclaration	3ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AP 60 Beauvais : 345	fabrication de boutons

Exploitant(s)
 Date de début d'exploitation : 01/01/1951
 Date de fin d'exploitation :
 Nom de l'exploitant ou raison sociale : M. Hoquet Jean Marc

Commentaire(s) : 05/06/1979 : fabrique de boutons : AP 60 Beauvais : 345

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Multiple
 Utilisateur(s) :
 Nom(s) ou raison(s) sociale(s)
 bibliothèque ?
 club du 3e âge Association ?
 tennis club Association ?

Site réaménagé ? : Oui
 Site en friche ? : Non
 Type de réaménagement (ancien format) : espace de loisir
 Type de réaménagement : Espace de loisirs et/ou de restauration
 Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain
 Captage AEP ? : Non
 Périmètre de protection ? : Non
 Formation superficielle : Argile
 Substratum : Calcaire tendre/Craie

Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe : Libre
Type aquifère : Fissuré
Code du système aquifère : 011a
Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : AP 60 Beauvais : 345
Cartes EGP-Institut Géographique National
12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003765

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003765
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 13/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : SOGEL SA
 Siège(s) social(aux) : Dubost (rue rossignol) 12. Gennevilliers
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Bois (rue du), (ex Cimetière (rue du)). Ste-Geneviève 60730
 Dernière adresse : Rue Bois du (ex rue du Cimetière)
 Localisation : dans les locaux de la Sté I. Fleury
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIÈVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590176	X Lambert II étendu (m) :	590167	X adresse :
Y saisi (m) :	176645	Y Lambert II étendu (m) :	2476917	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	plan de masse 1	1/500	1968	Oui	
	plan de masse 2	1/200	1968	Oui	
	plan de situation 1	1/1000	1968	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :	Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
	24/07/1968	Sté I. Fleury	Entreprise privée ou son représentant	Non

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				B	384

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 24/07/1968
 Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	24/07/1968		C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Autorisation	2ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AD 60 Senlis : 1275W101	travail des métaux par chocs mécaniques
2	24/07/1968		C25.62B	Mécanique industrielle	Autorisation	2ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AD 60 Senlis : 1275W101	

Exploitant(s)	Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
	24/07/1968		M. Gayet claude (gérant)

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site réaménagé ? : Oui
 Site en friche ? : Non
 Type de réaménagement (ancien format) : habitation individuelle
 Type de réaménagement : Habitat (même temporaire)
 Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain

Captage AEP ? : Non
Périmètre de protection ? : Non
Formation superficielle : Argile
Substratum : Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe : Libre
Type aquifère : Fissuré
Code du système aquifère : 011a
Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : AD 60 Senlis : 1275W101
12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003513

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003513
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Malabard a. (Ets)
 Siège(s) social(aux) : Lenoir (Bd richard) 92. Paris 11ème
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 29/06/2004
 Autres identifications :
 Numéro Organisme
 2102 APE
 527 220 701 B RC Beauvais
 527 220 701 00017 Siret

Commentaire(s) : Cf PIC-I-60 03762

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Chapelle (route de la). Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : Route Chapelle de la
 Localisation : "La petite Campagne", CD 46
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIÈVE (60575)

X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :
 Carte consultée Echelle Année d'édition Présence du site Référence du dossier
 plan de masse 1 1/500 1981 Oui
 plan de masse 2 1/100 1981 Oui

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 10/06/1965
 Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	10/06/1965		C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Déclaration	2ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 346, AD 60 Senlis : 1275W101	emboutissage

Exploitant(s)
 Date de début d'exploitation 10/06/1965
 Date de fin d'exploitation
 Nom de l'exploitant ou raison sociale
 M. Malabard A.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Industriel

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AP 60 Beauvais : 346
 AD 60 Senlis : 1275W101

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003759

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003759
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 12/06/2003
 Nom(s) usuel(s) : Garage Barré Michel
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Maire georges Ets
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : James (rue des), 1 et Beaupréau (rue du canton de). Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : 1 Rue James des et rue du canton de Beaupréau
 Localisation : CGC 46 de Ressons à Neuville en Thelle, angle de la rue James et CGC 46.
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	589647	X Lambert II étendu (m) :	589637	X adresse :
Y saisi (m) :	176822	Y Lambert II étendu (m) :	2477094	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	plan de masse 1	1/100	1952	Oui	
	plan de situation 1	1/1000	1952	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				C	804 à 806

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : En activité et partiellement en friche
 Date première activité : 03/10/1952
 Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	03/10/1952		C25.61Z	Traitement et revêtement des métaux (traitement de surface, sablage et métallisation, traitement électrolytique, application de vernis et peintures)	Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AD 60 Senlis : 1275W101, AD 60 Beauvais : 496W9525	traitement électrolytique, décapage, cadmiage, zingage, nickelage (acide chromique)
2	03/10/1952		C29.31Z	Fabrication d'équipements électriques et électroniques automobiles	Autorisation	2ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AD 60 Senlis : 1275W101, AD 60 Beauvais : 496W9525	fabrique d'accessoires automobiles (pare chocs, enjoliveurs, etc.)
3	10/11/1952		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101, AD 60 Beauvais : 496W9525	3m3 d'Ess en réservoir souterrain

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
3	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	3	

Exploitant(s)			
Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale	
01/01/1952		M.Maire georges	

Accident(s)					
Date	Type d'accident	Type de pollution	Milieu touché	Impact	Référence rapport
01/01/1952	plainte du voisinage	bruit nocturne dus au fonctionnement	?	?	?

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) :	Unique		
Utilisateur(s) :	Nom(s) ou raison(s) sociale(s)	Type	Statut
	Garage Barré Michel (garage automobile, réparations)	Entreprise privée ou son représentant	?

Site réaménagé ? : Non

Site en friche ? : Partiellement

Type de réaménagement : Friche, Terrain vague

Projet de réaménagement : Friche, Terrain vague

Commentaire(s) : La partie du site qui est en friche correspond à l'ancienne carrosserie Cosquer et est à louer.

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :	Urbain
Captage AEP ? :	Non
Périmètre de protection ? :	Non
Formation superficielle :	Argile
Substratum :	Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe :	Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe :	Libre
Type aquifère :	Fissuré
Code du système aquifère :	011a
Nom du système :	THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
----------------------------	------------------------------------	--------------------------------------	------------------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :	AD 60 Senlis : 1275W101
	AD 60 Beauvais : 496W9525

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003766

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003766
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 13/06/2003
 Nom(s) usuel(s) : Verrerie C. Laloux
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Verrerie Soufflée Mécanique SA
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Laboissière (rue de), 32. Ste-Geneviève 60730
 Dernière adresse : 32 Rue Laboissière de
 Localisation : angle du CD 125 et CD 46, hameau du petit Fercourt
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) : 588858 X Lambert II étendu (m) : 588847 X adresse :
 Y saisi (m) : 177097 Y Lambert II étendu (m) : 2477370 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
IGN n° 2312 O	1/25000	1981	Oui	
plan de masse 1	1/100	1973	Oui	
plan de masse 2	1/200	1966	Oui	
plan de situation 1	1/1000	1973	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :

Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
05/04/1973	M. Vié marcel	Personne physique	Oui

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :

Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
			A	39 - 606

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : En activité
 Date première activité : 23/06/1962
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	23/06/1962		C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenterie (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD 60 Senlis : 1275W101	verrerie pour laboratoires et parfumeries
2	28/02/1968		V89.07Z	Dépôt ou stockage de gaz (hors fabrication cf. C20.11Z ou D35.2)	Déclaration	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101	3.5t de propane
3	05/04/1973		V89.01Z	Stockage de produits chimiques (minéraux, organiques, notamment ceux qui ne sont pas associés à leur fabrication, ...)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101	stockage de matières premières

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	D25	Gaz		

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale

05/04/1973

M.Vié marcel

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) :	Unique		
Utilisateur(s) :	Nom(s) ou raison(s) sociale(s)	Type	Statut
	Verrerie C. Laloux (matériel et fourniture pour laboratoire)	Entreprise privée ou son représentant	?
Surface bâtie actuelle (m2) :	1235		
Site réaménagé ? :	Non		
Site en friche ? :	Non		

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :	Urbain
Captage AEP ? :	Non
Périmètre de protection ? :	Non
Formation superficielle :	Argile
Substratum :	Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe :	Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe :	Libre
Type aquifère :	Fissuré
Code du système aquifère :	011a
Nom du système :	THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :	AD 60 Senlis : 1275W101
	12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003512

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003512
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Magnien Sté Nouvelle (ex. Sté Magnien Stherma)
 Siège(s) social(aux) : escouvrier (avenue de l', 7. Sarcelles 95200
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004
 Autres identifications :
 Numéro Organisme
 1604 APE
 344 654 645 00029 Siret

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Libération (rue de la), 7. Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : 7 Rue Libération de la
 Localisation : "Le Village", en face de la "rue du Centre".
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTÉ-GENEVIÈVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	589878	X Lambert II étendu (m) :	589868	X adresse :
Y saisi (m) :	176715	Y Lambert II étendu (m) :	2476987	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/200	1992	Oui	
	plan de masse 2	1/200	1974	Oui	
	plan de situation 1	1/1000	1992	Oui	
	plan de situation 2	1/5000	1974	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				C	539, 540

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 19/06/1974
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	19/06/1974		C23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre et atelier d'argenture (miroir, cristal, fibre de verre, laine de roche)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W101	atelier de travail du verre
2	19/06/1974		C33.20C	Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W101	fabrication de thermomètres médicaux en verre
3	19/06/1974		D35.30Z	Production et distribution de vapeur (chaaleur) et d'air conditionné	Déclaration	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W101	chaufferie
4	19/06/1974		D35.45Z	Compression, réfrigération	Déclaration	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W101	compresseur d'air
5	19/06/1974		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD Senlis : 1275W101	6000l de fuel en cuve enterrée

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
-----------------	--------------	--------------------	-------------	-------------------------

2	B11	Mercuré	
2	D24	Alcools	
5	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	6

Exploitant(s)	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
Date de début d'exploitation		
01/01/1930		Sté Magnien Stherma
01/01/1988		Sté Nouvelle Magnien

Commentaire(s) : 10/05/1993 : fabrication de thermomètre médicaux en verre : AP 60 Beauvais : 346
6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Multiple
Site réaménagé ? : Oui
Site en friche ? : Non
Type de réaménagement (ancien format) : habitation collective
Type de réaménagement : Habitat (même temporaire)
Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain
Captage AEP ? : Non
Périmètre de protection ? : Non
Formation superficielle : Argile
Substratum : Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe : Libre
Type aquifère : Fissuré
Code du système aquifère : 011a
Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AP 60 Beauvais : 346
AD Senlis : 1275W101

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003504

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003504
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Barre michel SARL
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 29/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 01/07/2004
 Commentaire(s) : Site transféré rue du canton de Beaupréau, voir PIC-I-60 03759.

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Méru (rue de), 22. Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : 22 Rue Méru de. Ste Geneviève 60730
 Localisation : "Le Petit Fercourt"
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIÈVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	588703	X Lambert II étendu (m) :	588692	X adresse :
Y saisi (m) :	176958	Y Lambert II étendu (m) :	2477230	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				C	1813
Nombre de propriétaires actuels :	?				

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 25/11/1986
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	25/11/1986		C25.62B	Mécanique industrielle	Déclaration	2ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AP 60 Beauvais : 345	mécanique générale

Exploitant(s)	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
01/01/1986		M. Barre Michel

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Multiple
 Utilisateur(s) :
 Nom(s) ou raison(s) sociale(s)
 ?
 Type
 Personne physique
 Statut
 ?
 Site réaménagé ? : Oui
 Site en friche ? : Non
 Type de réaménagement (ancien format) : habitations individuelles
 Type de réaménagement : Habitat (même temporaire)
 Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain
 Captage AEP ? : Non
 Périmètre de protection ? : Non
 Formation superficielle : Argile
 Substratum : Calcaire tendre/Craie
 Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
 Type de nappe : Libre
 Type aquifère : Fissuré
 Code du système aquifère : 011a
 Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS			
Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS			
11 - BIBLIOGRAPHIE			
Source(s) d'information :	AP 60 Beauvais : 345		
	12 - Synthèse historique		

**Basias****Inventaire historique de sites industriels et activités de service****Fiche détaillée : PIC6003508**

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003508
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : SC
Date de création de la fiche : 28/05/2003
Nom(s) usuel(s) : Station BP
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Huet Jacques (Ets) (ex Ets Denesle andré, ex Ets Rolland louis)
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site localisé
Date de visite : 25/06/2004
Modificateur(s) de la fiche : Nom Date
 CR 25/06/2004

Commentaire(s) : Cf PIC-I-60 03753 et PIC-I-60 03742 et PIC-I-60 03748

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (route), 1. Ste Geneviève 60730
Dernière adresse : 1 Route Nationale
Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINTE-GENEVIÈVE (60575)
Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590344	X Lambert II étendu (m) :	590335	X adresse :
Y saisi (m) :	175497	Y Lambert II étendu (m) :	2475768	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/?	1964	Oui	
	plan de masse 1	1/100	1926	Oui	
	plan de masse 3	1/200	1931	Oui	
	plan de situation 1	1/2000	1964	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
Date première activité : 01/01/1926
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1926		G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AP 60 Beauvais : 345	distribution
2	01/01/1926		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD 60 Beauvais : 5MMP2550/2	3m3 d'Ess

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Número activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	3	

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
01/01/1926		M. Rolland louis
01/01/1931		M. Denesle andré
01/01/1978		M. Huet Jacques

Commentaire(s) : 01/01/1931 : 1.5m3 d'Ess (DCD, AD 60 Beauvais : 5MP2550/2)
 01/01/1935 : ajout de 2m3 d'Ess (DCD, AD 60 Beauvais : 5MP2550/2)
 14/12/1978 : su=20+7m3, 5m3 ; es=5m3 ; go=7,5m3 ; zoom=3m3 (RD, AP 60 Beauvais : 345)

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?

Site réaménagé ? : Oui
Site en friche ? : Non
Type de réaménagement (ancien format) : garage/entrepôt
Type de réaménagement : Structure de transports
Réaménagement sensible ? : Non

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain
Captage AEP ? : Non
Périmètre de protection ? : Non
Formation superficielle : Argile
Substratum : Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe : Libre
Type aquifère : Fissuré
Code du système aquifère : 011a
Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : AP 60 Beauvais : 345
AD 60 Beauvais : 5MP2550/2

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003509

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003509
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 28/05/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Jordan (Ets)
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom : CR Date : 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (route), 39. Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : 39 Route Nationale
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) : 590224 X Lambert II étendu (m) : 590215 X adresse :
 Y saisi (m) : 176127 Y Lambert II étendu (m) : 2476399 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Non	
plan de masse 1	1/500		Oui	
plan de situation 1	1/10000		Oui	
plan de situation 2	1/25000		Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site : Cadastre Date Echelle Section Parcelle
 C1 29
 Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 17/09/1985
 Origine de la date : AP=Arrêté préfectoral
 Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	17/09/1985		E38.31Z	Démantèlement d'épaves, récupération de matières métalliques recyclables (ferrailleux, casse auto...)	Autorisation	1er groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 345	dépôt de véhicules accidentés
2	17/09/1985		G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Autorisation	2ième groupe	AP=Arrêté préfectoral	AP 60 Beauvais : 345	garage

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site réaménagé ? : Non
 Site en friche ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain
 Captage AEP ? : Non
 Périmètre de protection ? : Non
 Formation superficielle : Argile
 Substratum : Calcaire tendre/Craie
 Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
 Type de nappe : Libre
 Type aquifère : Fissuré
 Code du système aquifère : 011a
 Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :

AP 60 Beauvais : 345

12 - Synthèse historique

**Basias****Inventaire historique de sites industriels et activités de service****Fiche détaillée : PIC6003510**

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003510
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : SC
Date de création de la fiche : 28/05/2003
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Lanvin pierrette (Ets) (ex Ets Duriez A., ex Ets Delvallez lucien)
Siège(s) social(aux) : Résidence Aquitaine , 385. Boulogne Billancourt 92100
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site localisé
Date de visite : 25/06/2004
Modificateur(s) de la fiche : Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (route), 57. Ste Genevieve
Dernière adresse : 57 Route Nationale
Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590126	X Lambert II étendu (m) :	590117	X adresse :
Y saisi (m) :	176392	Y Lambert II étendu (m) :	2476664	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 3	1/200	1961	Oui	
	plans de masse 1	1/500		Oui	
	plans de situation 1	1/5000		Oui	
	plans de situation 2	1/1000		Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :	Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
	18/04/1961	M.Delvallez lucien	Personne physique	Oui
	30/12/1970	M.Duriez A.	Personne physique	Oui

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				C	1662 - 643

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
Date première activité : 18/04/1961
Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	18/04/1961		G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 345	réparation
2	18/04/1961		G45.21B	Carrosserie, peinture	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 345	carrosserie, peinture de tous véhicules (150kg de peintures)

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	C21	Pigments, Peintures, Encres et Colorants		

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
18/04/1961	29/12/1970	M.Delvallez lucien
30/12/1970		M.Duriez A.
27/08/1991		Mme Lanvin Pierrette

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) :

?

Site réaménagé ? :

Non

Site en friche ? :

Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :

Urbain

Captage AEP ? :

Non

Périmètre de protection ? :

Non

Formation superficielle :

Argile

Substratum :

Calcaire tendre/Craie

Nom de la nappe :

Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest

Type de nappe :

Libre

Type aquifère :

Fissuré

Code du système aquifère :

011a

Nom du système :

THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites

Test de sélection des sites

Date de première étude connue

Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :

AP 60 Beauvais : 345

AD 60 Senlis : 1275W99

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003742

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003742
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 12/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Huet Ets (ex Ets Cagné, ex Ets Billot georges, ex Ets Devoge henri)
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004
 Commentaire(s) : Cf PIC-I-60 03753 et PIC-I-60 03508 et PIC-I-60 03748

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (Rte) 136. Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : 136 Route Nationale
 Localisation : RN 1 à droite en allant vers Paris
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIÈVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590056	X Lambert II étendu (m) :	590047	X adresse :
Y saisi (m) :	176949	Y Lambert II étendu (m) :	2477222	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	plans de masse 1	1/100	1935	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 17/10/1925
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	17/10/1925		G45.21A	Garages, ateliers, mécanique et soudure	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101, AD 60 Beauvais : 496W9525	garage
2	17/10/1925		G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101, AD 60 Beauvais : 496W9525	station service
3	17/10/1925		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101, AD 60 Beauvais : 496W9525	2.3m3 d'Ess

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
3	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	2,3	

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
17/10/1925	30/01/1933	M.Devoge henri
30/01/1933	29/08/1946	M.Billot georges
10/08/1946	14/05/1955	M.Huet
29/08/1946	10/08/1948	M.Cagné
14/05/1955		Mme Vve Huet

Commentaire(s) :
 03/06/1935 : 3.7m3 d'Ess (RD, Cf bibliographie)
 05/06/1935 : ajout de 1.4m3 d'Ess (RD, Cf bibliographie)

10/03/1951 : 3m3 d'Ess (RD, Cf bibliographie)
 14/05/1955 : substitution du stockage de 6.7m3 par un réservoir des 12.5m3 (RD, Cf bibliographie)
 23/05/1962 : ajout de 7.5m3 de Go (RD, Cf bibliographie)

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site réaménagé ? : Oui
 Site en friche ? : Non
 Type de réaménagement (ancien format) : habitation individuelle
 Type de réaménagement : Habitat (même temporaire)
 Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain
 Captage AEP ? : Non
 Périmètre de protection ? : Non
 Formation superficielle : Argile
 Substratum : Calcaire tendre/Craie
 Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
 Type de nappe : Libre
 Type aquifère : Fissuré
 Code du système aquifère : 011a
 Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AD 60 Senlis : 1275W101
 AD 60 Beauvais : 496W9525

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003750

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003750
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : BPD/MM
 Date de création de la fiche : 12/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Borderie j.p. Ets (ex Ets Gotty, ex Ets Berthuit jean)
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (Rte) 153 bis, Ste Genevieve 60730
 Dernière adresse : 153 bis Route Nationale
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	589970	X Lambert II étendu (m) :	589960	X adresse :
Y saisi (m) :	177033	Y Lambert II étendu (m) :	2477306	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n° 2312 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/500	1961	Oui	
	plan de situation 1	1/400000		Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :	Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
	01/01/1111	M.Berthuit jean p o	Personne physique	Oui
	20/08/1965	M.Gotty rené	Personne physique	Oui
	04/05/1973	M.Borderie j.p.	Personne physique	Oui

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 28/11/1961
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	28/11/1961		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)		1er groupe		RD 1275W99	dépôt FOD

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
1	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	35	

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
01/01/1111	20/08/1965	M.Berthuit jean
20/08/1965	03/05/1973	M.Gotty rené
04/05/1973		M.Borderie j.p.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site réaménagé ? : Oui
 Site en friche ? : Non
 Type de réaménagement (ancien format) : habitation individuelle
 Type de réaménagement : Habitat (même temporaire)
 Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain

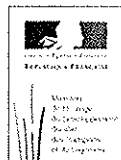
Captage AEP ? : Non
Périmètre de protection ? : Non
Formation superficielle : Argile
Substratum : Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe : Libre
Type aquifère : Fissuré
Code du système aquifère : 011a
Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : AD 60 Senlis : 1275W99
12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003748

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003748
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : BPD/MM
Date de création de la fiche : 12/06/2003
Nom(s) usuel(s) : Europe Auto Diffusion
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : (ex Elf Distribution SA, ex Ets Roland yvonne)
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site localisé
Date de visite : 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (Rte) 56 - 58. Ste Geneviève 60730
Dernière adresse : 56 Route Nationale
Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINT-GENEVIÈVE (60575)
Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590309	X Lambert II étendu (m) :	590300	X adresse :
Y saisi (m) :	176026	Y Lambert II étendu (m) :	2476298	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	plan de masse 1	1/100	1973	Oui	
	plan de situation 1	1/100000	1973	Oui	

Commentaire(s) : "56-58"

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :	Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
	01/01/1111	Mme Roland yvonne	Personne physique	Oui
	10/10/1973	SA Elf distribution	Entreprise privée ou son représentant	Oui

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : En activité
Date première activité : 09/11/1973
Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	09/11/1973		E38.39Z	Régénération et/ou stockage d'huiles usagées	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W100	1.5m3 d'huiles usagées
2	09/11/1973		G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W100	station service
3	09/11/1973		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W100	30m3 de Su, 9m3 d'Ess, 14m3 de Go, 7+3+3.5m3 de FOD

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
1	D10	Huiles minérales et/ou hydrauliques et/ou de moteurs et/ou de trempe	1,5	
3	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	66,5	

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
01/01/1111	10/10/1973	Mme Roland yvonne
10/10/1973		SA Elf Distribution

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
Utilisateur(s) :

	Nom(s) ou raison(s) sociale(s)	Type	Statut
Surface totale actuelle (ha) :	Europe Auto Diffusion (garage automobile, réparation)	Entreprise privée ou son représentant	?
Surface bâtie actuelle (m2) :	0,269		
Site réaménagé ? :	Non		
Site en friche ? :	Non		

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :	Industriel
Captage AEP ? :	Non
Périmètre de protection ? :	Non
Formation superficielle :	Argile
Substratum :	Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe :	Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe :	Libre
Type aquifère :	Fissuré
Code du système aquifère :	011a
Nom du système :	THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information :	AD 60 Senlis : 1275W100
	12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003758

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003758
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : BPD/MM
 Date de création de la fiche : 12/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de l'entreprise(s) connue(s) : Abrasifs Hermès SA (ex SARL Dubois georges)
 Siège(s) social(aux) : Chaptal (rue) 61, Levallois Perret
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (Rte) 64, Ste Geneviève
 Dernière adresse : 64 Route Nationale
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590314	X Lambert II étendu (m) :	590305	X adresse :
Y saisi (m) :	176178	Y Lambert II étendu (m) :	2476450	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n° 2312 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/500	1972	Oui	
	plan de situation 1	1/5000	1972	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :	Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
	01/03/1954	SARL Dubois georges	Entreprise privée ou son représentant	Oui
	26/01/1965	SA Abrasifs Hermès	Entreprise privée ou son représentant	Oui

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				B	1 - 932 - 933 - 935 - 1053 - 1078 - 1099 - 1100
				ZD	240 - 295

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : En activité
 Date première activité : 01/03/1954
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/03/1954		C28.49Z	Fabrication d'autres machines-outils (à préciser)	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W99	fabrication de machines pour le conditionnement, l'emballage et la manutention
2	16/04/1965		C23.9	Fabrication et préparation de produits abrasifs et de produits minéraux non métalliques n.c.a.	Déclaration	3ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W99	façonnage de toiles et papier émeri sous toutes formes (bande, courroie, disque, etc.)
3	16/04/1965		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W99	10m3 de FOD

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
3	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	10	

Exploitant(s)	Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale

01/03/1954
27/01/1965

26/01/1965

SARL Dubois georges
SA Abrasifs Hermès

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) :	Unique		
Utilisateur(s) :	Nom(s) ou raison(s) sociale(s) Abrasifs Hermès SA (fabrication d'abrasifs et super- abrasifs)	Type Entreprise privée ou son représentant	Statut ?
Site réaménagé ? :	Non		
Site en friche ? :	Non		

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :	Urbain
Captage AEP ? :	Non
Périmètre de protection ? :	Non
Formation superficielle :	Argile
Substratum :	Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe :	Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe :	Libre
Type aquifère :	Fissuré
Code du système aquifère :	011a
Nom du système :	THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AD 60 Senlis : 1275W99

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003753

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003753
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 12/06/2003
 Nom(s) usuel(s) : Station service BP
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Huet Ets
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004
 Commentaire(s) : Cf PIC-I-60 3742 et PIC-I-60 03508 et PIC-I-60 03748

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Nationale (Rte) 87, Ste Geneviève 60730
 Dernière adresse : 87 Route Nationale
 Localisation : RN 1 à gauche en allant vers Paris
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	590084	X Lambert II étendu (m) :	590075	X adresse :
Y saisi (m) :	176638	Y Lambert II étendu (m) :	2476910	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				C	208 à 210
Nombre de propriétaires actuels :	?				

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Activité terminée
 Date première activité : 20/02/1964
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	20/02/1964		G47.30Z	Commerce de gros, de détail, de desserte de carburants en magasin spécialisé (station service de toute capacité de stockage)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101	station service
2	20/02/1964		V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101	12.5m3 + 7.5m3

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	20	

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
20/02/1964		Mme Huet

Commentaire(s) : 11/10/1965 : ajout de 3m3 de Go (RD, AD 60 Senlis : 1275W101)

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Site réaménagé ? : Oui
 Site en friche ? : Non
 Type de réaménagement (ancien format) : habitation individuelle
 Type de réaménagement : Habitat (même temporaire)
 Réaménagement sensible ? : Oui

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Urbain

Captage AEP ? : Non
Périmètre de protection ? : Non
Formation superficielle : Argile
Substratum : Calcaire tendre/Craie
Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
Type de nappe : Libre
Type aquifère : Fissuré
Code du système aquifère : 011a
Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : AD 60 Senlis : 1275W101

12 - Synthèse historique

**Basias****Inventaire historique de sites industriels et activités de service****Fiche détaillée : PIC6003515**

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)
1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003515
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : SC
 Date de création de la fiche : 02/06/2003
 Nom(s) usuel(s) : Prévoté SA
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Prevoté Frères S.A.R.L.
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 25/06/2004
 Autres identifications :
 Numéro Organisme
 2108 APE
 321 44 6932 00022 Siret

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : Neuilly-en-Thelle (route de), 324. 60730 Ste-Geneviève
 Dernière adresse : 324 Route Neuilly-en-Thelle de
 Localisation : "La Fusée"
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINT-GENEVIÈVE (60575)
 Zone Lambert : Lambert I

X saisi (m) :	591292	X Lambert II étendu (m) :	591284	X adresse :
Y saisi (m) :	175939	Y Lambert II étendu (m) :	2476211	Y adresse :
Altitude :		Précision altitude :		Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n°23.12 O	1/25000	1981	Oui	
	plan de masse 1	1/1000		Oui	
	plan de situation 1	1/?		Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				ZC	40

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : En activité
 Date première activité : 17/08/1983
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	17/08/1983		C25.62B	Mécanique industrielle	Déclaration	2ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AP 60 Beauvais : 346	atelier de mécanique générale

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : Unique
 Utilisateur(s) :
 Nom(s) ou raison(s) sociale(s) Type Statut
 é SA (Mécanique générale) Entreprise privée ou son représentant ?
 Site réaménagé ? : Non
 Site en friche ? : Non

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Rural
 Captage AEP ? : Non
 Périmètre de protection ? : Non
 Formation superficielle : Argile
 Substratum : Calcaire tendre/Craie
 Nom de la nappe : Nappe de la craie du Pays de Thelle-Ouest
 Type de nappe : Libre
 Type aquifère : Fissuré
 Code du système aquifère : 011a
 Nom du système : THELLE (a)

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites

Test de sélection des sites

Date de première étude connue

Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information :

AP 60 Beauvais : 346

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003505

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003505
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : SC
Date de création de la fiche : 28/05/2003
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : C.T.S. SA
Siège(s) social(aux) : Borne (rue de la haute), 144. La Chapelle St Pierre 60730 Ste Genevieve
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site non retrouvé
Date de visite : 25/06/2004
Modificateur(s) de la fiche :

Nom	Date
CR	28/06/2004

Autres identifications :

Numéro	Organisme
2408	APE
321 129 124 000012	Siret

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Première adresse : St-Pierre (route de la Chapelle). 60730 Ste Genevieve
Dernière adresse : Route Chapelle St-Pierre de la. 60730 Ste Genevieve
Localisation : Z.I. n°2
Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINT-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) :	X Lambert II étendu (m) :	X adresse :
Y saisi (m) :	Y Lambert II étendu (m) :	Y adresse :
Altitude :	Précision altitude :	Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
plan de masse 1	1/200	1984	Oui	
plan de masse 2	1/500	1984	Oui	
plan de masse 3	1/1000	1984	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
Date première activité : 04/07/1985
Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	04/07/1985		C25.22Z	Chaudronnerie, tonnellerie	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 345	atelier de chaudronnerie, tuyauterie
2	04/07/1985		C25.71Z	Fabrication de coutellerie	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AP 60 Beauvais : 345	serrurerie

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
Site réaménagé ? : ?
Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation : Industriel

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIES

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AP 60 Beauvais : 345

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6004524

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6004524
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : MM
 Date de création de la fiche : 15/09/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Guénard-Lesieur Ets
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche : Nom Date
 CR 29/06/2004
 Commentaire(s) : Possible doublon avec PIC-I-60 04526, 04527 et 04528.

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : 0 X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : 0 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 01/01/1944
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1944		C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	transformation de plastique
2	01/01/1944		C32.99Z	Autres activités manufacturières n.c.a. (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	?	3ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	brosserie, tabletterie

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : Cartes EGP-Institut Géographique National

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6004526

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6004526
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : MM
 Date de création de la fiche : 15/09/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Barbier-Lazarre Ets
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 29/06/2004
 Commentaire(s) : Possible doublon avec PIC-I-60 04524, 04527 et 04528.

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : 0 X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : 0 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 01/01/1944
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1944		C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	transformation, fabrication de galalithe, résines acryliques, phénoplastes, aminoplastes, etc.
2	01/01/1944		C32.99Z	Autres activités manufacturières n.c.a. (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	?	3ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	fabrication de boutons, boucles, etc.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : Cartes EGP-Institut Géographique National

12 - Synthèse historique

**Basias****Inventaire historique de sites industriels et activités de service****Fiche détaillée : PIC6004527**

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
 [Fiche synthétique](#)
 [Aide pour l'export](#)
 [Exporter la fiche](#)
 [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6004527
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : MM
Date de création de la fiche : 15/09/2003
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Levasseur Ets
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site non retrouvé
Date de visite : 25/06/2004
Modificateur(s) de la fiche : Nom Date
 CR 29/06/2004
Commentaire(s) : Possible doublon avec PIC-I-60 04524, 04526 et 04528.

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : 0 X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : 0 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
Date première activité : 01/01/1944
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1944		C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	transformation, fabrication de galalithe, résines acryliques, phénoplastes, aminoplastes, etc.
2	01/01/1944		C32.99Z	Autres activités manufacturières n.c.a. (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	?	3ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	fabrication de boutons, boucles, etc.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
Site réaménagé ? : ?
Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT**9 - ETUDES ET ACTIONS**

Sélection des sites Test de sélection des sites Date de première étude connue Nature de la décision

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : Cartes EGP-Institut Géographique National

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6004528

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#) [Fiche synthétique](#) [Aide pour l'export](#) [Exporter la fiche](#) [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6004528
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : MM
 Date de création de la fiche : 15/09/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Portemer et Pinon Ets
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site localisé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche : Nom Date
 CR 29/06/2004
 Commentaire(s) : Possible doublon avec PIC-I-60 04524, 04526 et 04527.

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)
 X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : 0 X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : 0 Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 01/01/1944
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) (l')activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1944		C20.16Z	Fabrication, transformation et/ou dépôt de matières plastiques de base (PVC, polystyrène,...)	?	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	transformation, fabrication de galalithe, résines acryliques, phénoplastes, aminoplastes, etc.
2	01/01/1944		C32.99Z	Autres activités manufacturières n.c.a. (crin, brosse, duvet, horlogerie, objets et bijoux fantaisie, ...)	?	3ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	Cartes EGP-Institut Géographique National	fabrication de boutons, boucles, etc.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

9 - ETUDES ET ACTIONS

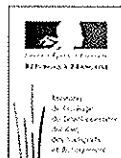
Sélection des sites : Test de sélection des sites : Date de première étude connue : Nature de la décision :

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : Cartes EGP-Institut Géographique National

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003762

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003762
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 12/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Malabard A. Ets
 Siège(s) social(aux) : Lenoir (Bd richard) 92. Paris 11ème
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 29/06/2004
 Commentaire(s) : Cf PIC-I-60 03513

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Localisation : RN1
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) : Carte consultée Echelle Année d'édition Présence du site Référence du dossier
 plan de masse 1 1/500 Non

Commentaire(s) : transfert des activités à " La petite campagne "

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site : Cadastre Date Echelle Section Parcelle
 ? ? 403

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 01/10/1945
 Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/10/1945	10/06/1965	C25.50A	Forge, marteaux mécaniques, emboutissage, estampage, matriçage découpage ; métallurgie des poudres	Déclaration	2ième groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD60 Senlis : 1275W101, AD60 Beauvais : 496W9525	emboutissage

Exploitant(s)
 Date de début d'exploitation : 01/10/1945
 Date de fin d'exploitation : 10/06/1965
 Nom de l'exploitant ou raison sociale : M.Malabard A.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites : Test de sélection des sites : Date de première étude connue : Nature de la décision :

10 - DOCUMENTS ASSOCIES

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AD60 Senlis : 1275W101, AD60 Beauvais : 496W9525

12 - Synthèse historique

**Basias****Inventaire historique de sites industriels et activités de service****Fiche détaillée : PIC6003763**

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.
 Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
 [Fiche synthétique](#)
 [Aide pour l'export](#)
 [Exporter la fiche](#)
 [Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003763
Unité gestionnaire : PIC
Créateur(s) de la fiche : LH/MM
Date de création de la fiche : 12/06/2003
Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Lefort-Duval Ets
Etat de connaissance : Inventorié
Visite du site : Oui, site non retrouvé
Date de visite : 25/06/2004
Modificateur(s) de la fiche : Nom Date
 CR 29/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
Date de consultation : 04/11/2003
Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Localisation : entre la place publique et le chemin du petit Fercourt
Code INSEE : 60575
Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) :	X Lambert II étendu (m) :	X adresse :
Y saisi (m) :	Y Lambert II étendu (m) :	Y adresse :
Altitude :	Précision altitude :	Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	plan de situation 1	1/1000	1861	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Propriétaires actuel(s) et ancien(s) :	Date de référence	Nom ou raison sociale	Type	Exploitant
	01/01/1861	M.Lefort-Duval	Personne physique	Oui

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
Date première activité : 01/01/1861
Origine de la date : DCD=Date connue d'après le dossier

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1861		D35.2	Production et distribution de combustibles gazeux (pour usine à gaz, générateur d'acétylène), mais pour les autres gaz industriels voir C20.11Z.	Déclaration	1er groupe	DCD=Date connue d'après le dossier	AD 60 Beauvais : 5MMP2550/2	production de gaz pour l'éclairage par carbonisation de houille

Exploitant(s)		
Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
01/01/1861		M.Lefort-Duval

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
Site réaménagé ? : ?
Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT**9 - ETUDES ET ACTIONS**

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS**11 - BIBLIOGRAPHIE**

Source(s) d'information : AD 60 Beauvais : 5MMP2550/2

12 - Synthèse historique



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003767

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003767
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : AH/MM
 Date de création de la fiche : 13/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Orgarex SA
 Siège(s) social(aux) : Darwin (rue) 9. Paris 18ème
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 29/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Localisation : " La petite campagne ", hameau du petit Fercourt, CR 31
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) : X Lambert II étendu (m) : X adresse :
 Y saisi (m) : Y Lambert II étendu (m) : Y adresse :
 Altitude : Précision altitude : Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :

Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
IGN n° 2312 O	1/25000	1981	Oui	
plan de masse 1	1/500	1963	Oui	
plans de situation 1	1/2000	1967	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site : Cadastre Date Echelle Section Parcelle
 ZD ?

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 24/10/1963
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	01/01/1111		C17.2	Fabrication d'articles en papier ou en carton (papier peint, toilette, emballage, ...)	Déclaration	3ième groupe	?=Origine de la date non connue	AD 60 Senlis : 1275W101	usine de cartonnage
2	24/10/1963	28/03/1964	V89.03Z	Dépôt de liquides inflammables (D.L.I.)	Déclaration	1er groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W101	5m3 de FOD en pleine terre

Produit(s) utilisé(s) ou généré(s) par l'activité du site

Numéro activité	Code produit	Libellé du produit	Quantité m3	Quantité tonnes/semaine
2	D11	Hydrocarbures de type Carburant: fuel, essence, acétylène, ...	5	

Exploitant(s)

Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
24/10/1963		M.Gauche nicole (PDG)
01/01/1974		M.Gauche bernard (PDG)

Commentaire(s) :
 28/03/1964 : substitution du réservoir de 5m3 par un de 10m3 de FOD (RD, AD 60 Senlis : 1275W101)
 18/06/1969 : stockage de kraft et produits finis (RD, AD 60 Senlis : 1275W101)
 14/05/1971 : 10m3 de fuel en réservoir souterrain (RD, AD 60 Senlis : 1275W101)
 22/04/1977 : 30m3 de FOD, extension du bâtiment de stockage de kraft (RD, AD 60 Senlis : 1275W101)

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

Milieu implantation :	Industriel	9 - ETUDES ET ACTIONS	
Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS			
11 - BIBLIOGRAPHIE			
Source(s) d'information :	AD 60 Senlis : 1275W101		
	12 - Synthèse historique		



Basias

Inventaire historique de sites industriels et activités de service

Fiche détaillée : PIC6003768

Vous pouvez télécharger cette fiche au format ASCII.

Pour connaître le cadre réglementaire de l'inventaire historique régional, consultez le préambule départemental.

[Page précédente](#)
[Fiche synthétique](#)
[Aide pour l'export](#)
[Exporter la fiche](#)
[Préambule départemental](#)

1 - IDENTIFICATION DU SITE

Indice départemental : PIC6003768
 Unité gestionnaire : PIC
 Créateur(s) de la fiche : BPD/MM
 Date de création de la fiche : 13/06/2003
 Raison(s) sociale(s) de(s) l'entreprise(s) connue(s) : Fechoz A. Ets
 Siège(s) social(aux) : Ernestine (rue) 17. Paris 18ème
 Etat de connaissance : Inventorié
 Visite du site : Oui, site non retrouvé
 Date de visite : 25/06/2004
 Modificateur(s) de la fiche :
 Nom Date
 CR 29/06/2004

2 - CONSULTATION À PROPOS DU SITE

Consultation de la mairie : Oui
 Date de consultation : 04/11/2003
 Réponse de la mairie : Non

3 - LOCALISATION DU SITE

Localisation : CD 31, ZI
 Code INSEE : 60575
 Commune principale : SAINTE-GENEVIEVE (60575)

X saisi (m) :	X Lambert II étendu (m) :	X adresse :
Y saisi (m) :	Y Lambert II étendu (m) :	Y adresse :
Altitude :	Précision altitude :	Précision adresse :

Carte(s) et plan(s) consulté(s) :	Carte consultée	Echelle	Année d'édition	Présence du site	Référence du dossier
	IGN n° 2312 O	1/2500	1979	Oui	
	plan de masse 1	1/100	1976	Oui	
	plans de situation 1	1/5000	1976	Oui	

4 - PROPRIÉTÉ DU SITE

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles occupées (tout ou partie) par le site :	Cadastre	Date	Echelle	Section	Parcelle
				ZD	34 - 35

Nombre de propriétaires actuels : ?

5 - ACTIVITÉ(S)

Etat d'occupation du site : Ne sait pas
 Date première activité : 06/11/1964
 Origine de la date : RD=Récépissé de déclaration

Historique de(s) l'activité(s) sur le site

N° ordre	Date début	Date fin	Code activité	Libellé de l'activité	Importance de l'activité	Groupe selon SEI	Origine de la date début	Référence du dossier	Autres informations
1	06/11/1964		C25.9	Fabrication d'autres ouvrages en métaux (emballages métalliques, boulons, articles ménagers, chaînes, ressorts, ...)	Déclaration	2ième groupe	RD=Récépissé de déclaration	AD 60 Senlis : 1275W100	travail des métaux sans chocs, fabrique d'équipements scéniques pour théâtre et cinéma

Exploitant(s)	Date de début d'exploitation	Date de fin d'exploitation	Nom de l'exploitant ou raison sociale
	06/11/1964		M.Fechoz A.

6 - UTILISATION ET PROJET(S)

Nombre d'utilisateur(s) actuel(s) : ?
 Site réaménagé ? : ?
 Site en friche ? : ?

7 - ENVIRONNEMENT

9 - ETUDES ET ACTIONS

Sélection des sites	Test de sélection des sites	Date de première étude connue	Nature de la décision
---------------------	-----------------------------	-------------------------------	-----------------------

10 - DOCUMENTS ASSOCIÉS

11 - BIBLIOGRAPHIE

Source(s) d'information : AD 60 Senlis : 1275W100

12 - Synthèse historique

République Française

Département
de l'Oise

Arrondissement
de Beauvais

Canton de Noailles

Commune
de STE GENEVIEVE

Date de convocation :

Le 16 février 2012

Date d'affichage :

Le 24 février 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 18

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 février 2012

L'an deux mil douze le vingt-deux février à vingt heures et trente-cinq minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Jacqueline VANBERSEL, Maire.

Etaient présents :

M. Marcotte, Mme Baillon, MM. Beaudoir, Gaudy, adjoints au Maire, Mme Cutullic, MM. Vereecke, Gabard, Mme Charroppin, M. Delaune, MM. Berson, Mallifaud, Mme F. Ribeiro, M. Fruitier, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés et représentés :

M. Goubeaux (pouvoir à Mme Charroppin)
M. Mahieux (pouvoir à M. Delaune)
Melle M. Ribeiro (pouvoir à Mme F. Ribeiro)
Mme Labarre (pouvoir à Mme Cutullic)

Etait absent excusé :

M. Derrien.

M. Philippe MARCOTTE est élu secrétaire de séance.

**9-1) URBANISME – ÉLABORATION D'UN ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES.**

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune, la Direction Départementale des Territoires de l'Oise souhaite que le document comprenne une description de l'assainissement des eaux pluviales avec un véritable schéma. Le PLU doit être compatible avec l'orientation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie.

Conformément à l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes ou établissements publics de coopération intercommunale délimitent, après enquête publique :

- les zones d'assainissement collectif,
- les zones relevant de l'assainissement non-collectif,
- les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et l'écoulement des eaux pluviales,

Accusé de réception
de la Préfecture
Beauvais le

08 MARS 2012

- les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Ces zonages doivent être annexés au PLU.

La commune disposant d'une étude très succincte jointe au zonage d'assainissement des eaux usées et non des différents zonages tels que décrits par le code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit délibérer en ce sens et compléter, à l'issue de l'enquête publique, le rapport de présentation afin d'y indiquer le calendrier prévisionnel de réalisation de ces différents zonages d'assainissement et d'eaux pluviales.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2224-10,

Considérant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune,

Considérant le souhait de la Direction Départementale des Territoires de l'Oise que le document comprenne un schéma d'assainissement des eaux pluviales,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de lancer les études nécessaires à l'élaboration d'un schéma d'assainissement des eaux pluviales.
- **DIT** que les dépenses seront inscrites au budget de la commune.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jacqueline VANBERSEL

Certifiée exécutoire
la présente délibération
Sainte Geneviève, le
Le Maire,

08 MARS 2012



Jacqueline VANBERSEL



Tiers de télétransmission multiprotocole

■ Plate-forme S2LOW - ALTERNANCE Soft

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SAINTE GENEVIEVE

Utilisateur : VANBERSEL

Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Deliberations
Numéro de l'acte:	DELIB20120222M
Date de la décision:	2012-02-22 00:00:00+01
Objet:	Urbanisme - Elaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales.
Classification matières/sous-matières:	2.1
Identifiant unique:	060-216005694-20120222-DELIB20120222M-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Notifiée à mairie-de-sainte-genevieve-60@wanadoo.fr

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
060-216005694-20120222-DELIB20120222M-DE-1-1_0.xml	text/xml	849
nom de original:		
DELIB20120222M zonage assainissement euax pluviales.pdf	application/pdf	50857
nom de métier:		
060-216005694-20120222-DELIB20120222M-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	50857

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 mars 2012 à 15h36min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 mars 2012 à 15h40min01s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	8 mars 2012 à 15h40min05s	Transmis au MIOCT
Acquittement reçu	8 mars 2012 à 15h40min25s	Recu par le MIOCT le 2012-03-08



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

2

APPROBATION

Le Maire,

Echelle 1/ 5000ème

Espac'urba
Etudes et Conseils en urbanisme
11 rue Pasteur - B.P.4 - 76340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91- Fax : 02 32 97 12 54 - Email : courriel@espacurba.fr

0 250 500 Mètres